



centre national
de la chanson des
variétés et du jazz

SYNTHÈSE COLLOQUE NATIONAL ZÉNITH 10 OCTOBRE 2013

LE RÉSEAU LABELLISÉ ET L'ÉVOLUTION
DU SPECTACLE VIVANT DE GRANDE AUDIENCE



Sommaire

| | |
|--|------|
| PROPOS LIMINAIRES..... | p.3 |
| Marcel ROGEMONT – Guy MARSEGUERRA – PATRICK BLOCHE | |
| PREMIÈRE TABLE RONDE..... | p.6 |
| LES ZÉNITH ET L'ÉVOLUTION DU SPECTACLE VIVANT | |
| <u>Modératrice</u> – Florence BERTHOUT, Directrice de l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette | |
| <u>Intervenants</u> - Marcel ROGEMONT, Député d'Ille-et-Vilaine, Michel ORIER - Directeur Général de la Création Artistique au Ministère de la Culture et de la Communication, Marc Slyper – Secrétaire général du FNSAC-CGT, Jules FRUTOS – Président du Prodiss, Jean-François BURGOS – Vice-président de la FNCC | |
| DEUXIÈME TABLE RONDE..... | p.19 |
| LE ZÉNITH ET SON TERRITOIRE | |
| <u>Modératrice</u> – Martine robert, Journaliste « Les Échos » | |
| <u>Intervenants</u> - Nicola SIRKIS – Artiste du Groupe Indochine? Martine VICERIAT – Directrice du Zénith de Montpellier, Thierry DANET – Fondateur de La Laiterie à Strasbourg, directeur du festival Artefact, Michel DUFRAISSE – Adjoint au Maire de Nancy, conseiller auprès du Président du Grand Nancy, Yves BERTELOOT – Adjoint au Maire de Dijon, chargé de la culture et du patrimoine municipal et Olivier HIBAL – Directeur général de Gilbert Coullier productions et président du groupe Fimalac Tech Info | |
| TROISIÈME TABLE RONDE..... | p.32 |
| LE ZÉNITH ET SON AVENIR | |
| <u>Modératrice</u> – Martine robert, Journaliste « Les Échos » | |
| <u>Intervenants</u> - Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène », Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris, Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture, Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture, Guy MARSEGUERRA – Président du CNV, | |
| INTERVENTION JACK LANG, Ancien Minsitre de la Culture..... | p.46 |
| CONCLUSION PAR JACQUES RENARD..... | p.49 |



PROPOS LIMINAIRES

Marcel ROGEMONT- Député d'Ille-et-Vilaine.

Donc, il me revient de vous saluer toutes et tous. D'abord de vous saluer parce que nous sommes très honorés de vous avoir dans cette salle. Je tiens bien sûr à saluer l'action du CNV et le soutien qu'il apporte au spectacle vivant parce que c'est un pilier essentiel dans un secteur porteur de nouveaux projets. J'aimerais aussi saluer l'initiative de Jacques Renard, à qui revient l'idée de cette rencontre sur les Zénith. Lorsqu'il m'a posé la question, je lui ai dit que c'est tout à fait naturel, quand on a 30 ans, que l'on puisse fêter cet anniversaire et j'ai pensé que ce lieu de l'Assemblée Nationale pouvait tout à fait accueillir cet anniversaire. Donc, cette initiative est heureuse parce que cela va nous permettre effectivement de réfléchir un peu sur ce que sont les Zénith, pas simplement, mais toute la dimension culturelle qu'ils peuvent représenter. C'est aussi l'occasion pour moi de remercier chacun, du temps que vous allez passer pour ces échanges.

C'est l'occasion de revisiter un modèle que Jack Lang avait lancé pour favoriser les lieux, la création de lieux de musique de variété. Je crois que Jack Lang va arriver dans la matinée ou cet après-midi. Ce serait étonnant qu'il ne soit pas là. La création de ces lieux est venue à juste titre après un travail du Ministère de la Culture et comme il y a des représentants ici qui assument la pérennité du Ministère de la Culture, je tiens bien sûr à les saluer.

Le premier Zénith a été inauguré en 1984, donc cela fait 30 ans. Je pense que c'est une bonne occasion aujourd'hui de s'interroger sur la diffusion du spectacle de musiques actuelles.

Il y avait la nécessité d'avoir de nouveaux lieux. On avait connu la vague des Maisons de la Culture, alors on a connu une vague significative sur le territoire, non seulement des Zénith, mais pas seulement des Zénith parce qu'il y a eu aussi beaucoup d'autres salles. Je vois là bas des Rennais par exemple, au hasard, je cite les Rennais au hasard, vraiment au hasard, qui ont aménagé une salle qui s'appelle le Liberté. Donc cela montre bien cette volonté qui a été partagée, à la fois par l'Etat. Mais je devrais aussi parler du Zénith de Nantes. Parce que Nantes est en Bretagne ! Donc, tout cela parce que effectivement la création de ces lieux répond à un vrai besoin. Et aujourd'hui on va réinterroger ce modèle ensemble et c'est l'objet de notre rencontre.

C'est pourquoi je souhaite à nos travaux qu'ils soient utiles, de réinterroger ce modèle, de réinterroger la diffusion des musiques actuelles et de variété. C'est un chantier qui n'est jamais terminé. Toujours à reprendre. Et le CNV est un agitateur nécessaire des idées qui recouvrent la création de ces lieux. Et donc j'aurai l'occasion de mettre mon grain de sel lors d'une première table ronde dans quelques instants. Je ne prolonge donc pas mon propos plus que nécessaire et bien naturellement je suis très heureux d'accueillir le CNV, le président du CNV Guy Marseguerra, et puis Patrick Bloche, qui est le président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, qui est au sein de l'Assemblée Nationale la pierre angulaire de nos travaux parlementaires sur toutes ces questions.

Guy MARSEGUERRA Président du CNV .

Vous avez raison de m'applaudir, cela fait toujours plaisir. Vous savez, la flagornerie. On se dit toujours, cela se trouve ils ont raison... de m'applaudir. Merci d'être venus aussi nombreux, surtout en cette heure matinale. Merci donc à ceux qui sont là...

J'ai compris que le Ministre ne serait pas là, dans la journée, mais nous avons des représentants éminents de son cabinet.

Donc, ce colloque est consacré aux Zénith, mais j'aimerais dire un mot préliminaire sur le CNV. Nous allons être confrontés, dans les mois qui viennent, à un plafonnement de notre taxe. Ce qui veut dire concrètement... C'est qu'aujourd'hui en 2012 le montant total de la taxe va être à peu près de 24 millions d'euros. 2013, pardon ! Et que l'an prochain avec le plafonnement de cette taxe, l'on risque de dépasser ce montant et ne pas pouvoir exercer le droit de tirage pour les sommes supérieures à ces 24 millions. Je ne sais pas si vous avez bien compris ? Non, vous n'avez pas compris !.. Si vous voulez, aujourd'hui, la taxe va être plafonnée à 24 millions. Même si on perçoit plus, on ne pourra pas dépenser plus. C'est à dire que l'Etat prendra le supplément. Comme on a des représentants éminents dont le Président de la Commission de l'Assemblée, je voulais l'alerter de ce problème qui risque de se poser et sur lequel il aura forcément de fortes réactions de la part de la profession.

Pour en revenir aux Zénith, cela fait 30 ans, 17 Zénith, 3 millions de spectateurs pour 1 000 spectacles environ par an. Le CNV est chargé de faire appliquer son cahier des charges qui d'après nos études, est dans l'ensemble, à plus de 90%, appliqué. C'est à dire que ces lieux, la destination de ces lieux, est vraiment en adéquation avec le cahier des charges. Et à peu près 80% des spectacles dans les Zénith.



Donc, premier satisfecit pour ces Zénith.

Ce cahier des charges est en constante évolution. Cela fait plusieurs années qu'on en discute. On n'arrive toujours pas à se mettre d'accord. Depuis quelques temps on est confronté aussi - mais ça c'est la mutation générale de notre spectacle - à l'arrivée de grands groupes. On est passé d'un métier un peu artisanal à une espèce de concentration verticale et horizontale, donc c'est normal aussi que notre profession s'interroge. Et ça, ce sera l'objet de l'un des trois débats.

Il est à mon avis urgent que le Ministère de la Culture se réapproprie ce dossier des Zénith parce que je pense que nous, pour nous, en tout cas en ce qui concerne le CNV, le costume est trop grand, on veut nous faire prendre des décisions que nous ne pouvons pas prendre. Et nous n'avons aucun moyen coercitif pour faire appliquer le cahier des charges que l'on nous a confié.

Donc, je m'adresse à Laurent qui est au premier rang.

C'est vraiment d'une urgence absolue que notre Ministre prenne enfin une décision claire et nette sur ce programme Zénith.

Voilà, je passe la parole à Patrick Bloche.

Patrick BLOCHE - Député de Paris et Président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale.

Chers amis et mesdames, messieurs. Comme on dit dans les cérémonies patriotiques : dans vos grades, fonctions et qualités. Parce qu'il y a beaucoup de directeurs, responsables, sous-directeurs, chefs de bureaux, chargés de mission, présidents, voilà....

Un mot particulier pour toi, cher Guy, cher Président et toi cher Jacques, et évidemment en m'associant aux propos qu'a déjà tenu Marcel Rogemont, puisque nous avons le bonheur de vivre dans la même Commission, jeune Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale, qui comme vous le savez, n'a que 4 ans d'âge.

Alors, beaucoup de choses ont déjà été dites. Lorsque l'on m'a proposé d'ouvrir, d'introduire, d'accueillir - c'est plutôt un accueil qu'une introduction ou une ouverture - ce colloque sur les Zénith, je me suis évidemment comme beaucoup d'entre vous remémoré quelques souvenirs. Et pour le parisien que je suis la construction du premier Zénith à Paris, à La Villette. Et je me suis dit, comment aborder cette question du Zénith sans être dans une démarche de nostalgie ? Comment saluer la clairvoyance, l'anticipation, bref tout ce qui a fait et qui fait de Jack Lang un homme d'Etat au sens plein du terme ? Comment rendre hommage à Jack Lang, à toutes celles et tous ceux qui l'entouraient dans son cabinet au début des années 80, et qui ont eu cette anticipation et cette vision d'une politique culturelle radicalement nouvelle ? Donc, comment rendre hommage à Jack Lang et à son équipe sans se dire : c'était le bon vieux temps ! Sans invoquer une sorte d'âge d'or qui n'a de ce fait aucun intérêt, parce que l'on vit en 2013 avec des réalités du monde qui nous entoure, notamment dans l'accès de nos concitoyennes et de nos concitoyens à la culture. Et avec des réalités économiques et sociales que nous connaissons par cœur, notamment à l'Assemblée Nationale où nous avons commencé hier en Commission l'examen du budget.

Je rassure tout de suite Guy : le message est bien passé, le plafonnement de la taxe et tout ce que cela signifie. Nous allons plancher dessus, même si, comme vous le savez, les députés de la Commission des affaires culturelles sont très mal vus par les députés de la Commission des finances dans un débat budgétaire. Mais nous monterons au feu et nous saurons sans aucun doute remporter quelques victoires.

De ce fait, je ne vais pas reparler des Zénith, vous connaissez le sujet encore mieux que moi. Sinon dire combien leur présence sur le territoire a été un élément majeur d'aménagement du territoire, de maillage ô combien précieux. Je pense que, par rapport à la vision que l'on a aujourd'hui de la diffusion de la musique dans notre pays, je pense qu'avec, si j'ose dire, le rebond ou la nouvelle vie qui est celle du spectacle vivant, sans doute en corrélation avec la baisse tendancielle ces 10 dernières années du chiffre d'affaires de la musique enregistrée et même si les métiers se mêlent et se mélangent, je crois qu'au moment où le spectacle vivant et notamment le spectacle musical connaît une nouvelle vie, et bien, forte de cette opportunité, évidemment, les Zénith ont toute leur place, surtout quand on a à l'esprit qu'ils représentent 20% de la billetterie totale des spectacles de variété en France.

Comment faire des Zénith un élément majeur de politique culturelle en ayant à l'esprit ce qui est au cœur de leur cahier des charges et qui n'a pas vieilli en 3 décennies ?

Aménagement du territoire, développement d'une politique de soutien aux artistes et aux groupes musicaux, vocation affirmée de l'équipement pour la musique et les concerts populaires. Ca, c'est le cahier des charges des Zénith.

Comment l'avoir plus que jamais à l'esprit ? Je dis cela parce que les choses ne sont pas évidentes ! Et de ce fait le premier enjeu concerne, vous allez en débattre, le choix d'équipements dédiés en tant que tels avec le fait, toujours dans ce cahier des charges, que le nombre de manifestations non culturelles ne peut excéder 30% du total des manifestations dans les Zénith.



Est-ce qu'il faut des Zénith d'un côté et des Palais des sports de l'autre ? Je dis cela parce qu'il peut y avoir une concurrence d'usage, sachant que ce choix peut être contesté aujourd'hui par certains et notamment par ceux qui promeuvent le modèle d'Arena qui repose, comme vous le savez, sur une approche multifonctionnelle et qui a – avouons-le et ayons-le à l'esprit, même si ce n'est pas le modèle français – quelques succès en Europe.

Donc, la question de la séparation des équipements sportifs et culturels est clairement posée et je pense que vous l'aborderez, car il y a derrière tout cela le risque de conflit d'usage accentué.

Je pense qu'il est également intéressant d'aborder la question de la complémentarité entre Zénith et équipement multifonctionnel et aborder le débat qui oppose les partisans des équipements multifonctionnels et celui des enceintes dédiées, car derrière il y a des enjeux d'aménagement du territoire et de cohérence des équipements au niveau d'un certain nombre de régions, de départements et de communes.

Peut-être, je ne sais pas si c'est pas un peu tôt, mais je voudrais savoir et vous me le direz, ce qui se passe à Montpellier, quand il y a – même si l'Arena de Montpellier a été achevée en 2010, c'est un peu récent bien entendu – comment cela se passe entre le Zénith et l'Arena de Montpellier ? C'est un bon cas d'école dans une ville française tout à fait essentielle et dynamique.

Et puis, je terminerai là-dessus. Parce que dans toute politique culturelle il y a des enjeux de diversité culturelle et nous ne nous sommes pas battus pour rien le printemps dernier pour mettre en avant la Convention de l'Unesco sur la diversité culturelle, sur ce que nous appelons communément en France « l'exception culturelle » et cela a déjà été abordé par Guy notamment, c'est tous les phénomènes de concentration auxquels on assiste, des concentrations à la fois de manière horizontale et de manière verticale. Et, évidemment, toujours le risque, quand on parle concentration qu'il y ait derrière un risque d'uniformisation. Je pense qu'il y a un enjeu majeur là aussi qui est l'enjeu de la neutralité de l'exploitation qui figure d'ailleurs dans le cahier des charges du Zénith et qui, je pense, est d'une particulière actualité pour le débat que vous avez aujourd'hui. Parce que contrairement au secteur des médias que nous connaissons bien, Marcel et moi-même, dans le secteur du spectacle vivant vous n'avez pas de législation anti concentration.

Donc, je pense qu'il y a de ce fait des interrogations qui seront abordées en tant que telles. En tout cas, je vous souhaite de bons échanges et une réflexion soutenue pour montrer toute la bonne actualité des Zénith dans la France de 2013.

Merci.

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV.

Je prends juste la parole dix secondes pour vous repréciser le déroulement de la journée.

Nous commençons donc tout de suite par la première table ronde qui sera suivie, sans pause, de la seconde jusqu'à 13h30, nous reprendrons les travaux à 15h30.

Dans le document que vous avez sous les yeux, l'intervention de Jack Lang est prévue à 15h30 mais en réalité elle aura lieu à 17h, pour une raison totalement indépendante de notre volonté et de la sienne, mais il revient d'un déplacement à l'étranger et il ne pouvait être là qu'à 17h.

Donc, après la troisième table ronde, Jack Lang s'exprimera en tant que grand témoin et puis je conclurai rapidement en 10 minutes pour tenter, non pas de faire une synthèse, mais plutôt pour poser quelques jalons en conclusion de nos propos.

Merci à tous, j'invite les participants à la première table, sous la houlette de Florence Berthout, à commencer.



PREMIÈRE TABLE RONDE

« Les Zénith et l'évolution du spectacle vivant. Quelle régulation publique face aux mutations économiques et artistiques ? »

Florence BERTHOUT – Directrice de l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette.

Bonjour, je suis la Directrice Générale de l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette et comme l'a rappelé tout à l'heure le Président Bloche, c'est à la Villette qu'a été installé il y a une trentaine d'années le premier Zénith. Je cherchais dans la salle une des personnes, la personne, qui l'a porté sur les fonds baptismaux, Daniel Colling, mais je crois qu'il nous rejoindra tout à l'heure.

Je voulais juste, en propos introductif, vous dire un mot de candeur pour vous dire le regard que moi je portais sur le Zénith quand je suis arrivée début 2007.

Cet équipement, très imposant par la taille mais aussi très imposant par tous les symboles qu'il véhiculait, parce que depuis mon bureau, en face de la Grande Halle, sur la place de la fontaine aux lions, je voyais vraiment des grappes humaines, qui régulièrement, se dirigeaient sur cette allée du Zénith, vers ce magnifique équipement. Et ce qui m'a toujours beaucoup impressionné, et continue de m'impressionner, c'est l'extraordinaire mixité des publics et la diversité de sa programmation. Alors, vous l'avez dit tout à l'heure, c'est un réseau formidable, parce que depuis 30 ans, le Zénith a fait des petits puisqu'il y a 17 salles. C'est un réseau dont on a l'impression qu'il se porte bien. Si je regarde le dernier rapport du CNV 2012, on voit que la fréquentation des salles de spectacle musical est globalement plutôt en baisse, entre 5 et 10%, mais pour les Zénith la fréquentation se porte plutôt bien. Mais il y a des sujets d'inquiétude, comme des phénomènes de concentration : concentration dans la production, concentration dans la gestion, concentration aussi dans la billetterie. Le numérique et la crise sont passés par là, c'est une raison pour laquelle nous nous retrouvons aussi autour de la table pour ce débat sur l'évolution du spectacle vivant, pour se poser les questions aussi essentielles que : comment continuer à garantir la diversité des entreprises et des œuvres ? Parce que finalement si nous sommes là c'est que l'on y croit à cette diversité des entreprises et des œuvres. Comment la puissance publique peut-elle jouer et doit-elle jouer un rôle de régulation ?

Il y a plein de sujets mais là c'est deux sujets phare.

Alors, je vais vous présenter très rapidement les éminentes personnalités qui sont autour de moi. Je vais commencer par fayoter, c'est à dire vous présenter « mon » Directeur Général de la Création Artistique, à qui je dois respect et obéissance, parce que l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette est sous son autorité. Michel Orier est une personnalité complètement incontestée de la décentralisation culturelle. On l'a tous vu, on en a tous entendu parler, à Amiens, à Grenoble, mais je sais aussi que c'est aussi un grand défenseur de la régulation de la puissance publique. C'est un des éléments clés du Rapport sur la refondation des politiques culturelles, il a participé à la commission Rigaud.

Je te demanderai, si tu en es d'accord, de planter le décor, de dire comment tu vois cet équilibre entre les attentes de tous les opérateurs mais aussi cette nécessité de réguler.

Marcel ROGEMONT, Député d'Ille-et-Vilaine

Est-il besoin de vous présenter Monsieur le Député ? Vous êtes un membre éminent de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée Nationale, vous êtes président ou vice-président de nombreux groupes d'étude et en particulier du « groupe d'étude sur le cinéma et la production audiovisuelle », je crois savoir que vous êtes au conseil d'administration du CNC, « la coordination des droits européens » et surtout : « internet et la société numérique », c'est formidable, mais parfois ça crée quelques problèmes à cette filière musicale que nous défendons.

Marc Slyper, j'ai l'habitude de dire que c'est un patron. Parce que c'est le patron du syndicat des musiciens CGT. Et depuis 2003, Marc Slyper fait partie des négociateurs à l'UNEDIC. Il a beaucoup de choses à dire par définition puisqu'il est à la Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle et de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle.

Jules Frutos, vous êtes président du Prodiss. Je note que vous en êtes à votre troisième mandat. Bravo. 300 entrepreneurs du spectacle qui oeuvrent dans le domaine des variétés, vous représentez toute la chaîne de la création et de la diffusion. Quand je suis arrivée à la Villette on m'a dit immédiatement combien à quel point le Prodiss était un acteur incontournable dans ce champ du spectacle vivant. Vous défendez les intérêts et les particularités de la création et de la diffusion.



Jean-François Burgos, vice-président de la FNCC. Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, c'est la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture et vous intervenez beaucoup sur des sujets de musiques actuelles, du cinéma. On peut dire que la FNCC c'est un lieu de rencontre, un lieu d'échange, un lieu de confrontation. Si vous en êtes d'accord, j'aimerais bien que vous puissiez clôturer, terminer toutes les interventions de cette table ronde, car vous êtes un peu une sorte « d'observatoire ».

Michel ORIER - Directeur Général de la Création Artistique au Ministère de la Culture et de la Communication.

Peut être... rappeler quelques choses de cette histoire courte mais très belle histoire des Zénith qui participe aussi à l'histoire des politiques culturelles et du Ministère de la Culture.

Au début des années 80 quand Jack Lang et son équipe réfléchissent sur ce qu'il faut faire aujourd'hui pour la reconnaissance, car les musiques actuelles n'avaient pas de « droit d'entrée », de soutien au Ministère de la Culture. Il y a une anecdote qui court. Lorsque Maurice Fleuret est arrivé à la direction de la Musique, il a tenu à recevoir Léo Ferré. Léo Ferré est venu lui parler de son métier d'artiste, vous imaginez le dialogue que c'était, et Fleuret lui a dit : « ce serait bien que vous me fassiez un petit dossier là-dessus ». Léo Ferré s'est levé et il a dit « vous voyez le dossier de la chaise, c'est à peu près le seul dossier que vous verrez de chez moi. C'est pas de cette façon là que je peux vous aider ».

Ce qui est important et ce qu'il faut retenir c'est que Léo Ferré était rentré rue Saint Dominique.

Dans cette foulée, et ce qui change considérablement dans les années 80, c'est que l'on prend la mesure d'une différence de comportement des gens par rapport à la musique. La création des Zénith c'est d'abord cela. On écoutait de la musique dans des salles qui faisaient entre 500 et 1000 places, parfois 2000 places, il n'y avait pas vraiment un « sous développement » car la chose était récente, les grands festivals de musique étaient un phénomène relativement récent et puis il y avait cette difficulté des Abattoirs de la Villette bien connue des quinquas qui sont dans la salle.

Mais il y a eu une nécessité de prendre en compte une autre façon d'écouter la musique et un autre style de musique qui était en train de s'imposer. Les Zénith c'est d'abord ça et c'est une réponse très simple à cela. Cette histoire de toile tendue, posée, qui perdure d'années en années. C'était pas l'idée de faire de grandes cathédrales, mais d'avoir des équipements qui permettent de faire du son correctement, pour recevoir correctement et les artistes et le public. Avec des capacités de plus en plus importantes, jusqu'à 6000.

Sur cette base là, j'aime bien l'expression – et vous en parlerez certainement tout à l'heure quand il arrivera – de Daniel Colling, qui dit qu'en fait on a essayé de faire l'équivalent du Réseau Ferré de France de la SNCF. C'est à dire de faire un dispositif sur lequel l'ensemble du métier pouvait véhiculer, se poser et défendre sur l'ensemble des territoires concernés les artistes dont il développait la carrière et qu'il avait envie de produire. Cette idée toute simple c'est celle-là celle du Zénith. Avec une somme relativement modique puisque l'Etat intervenait. Cela faisait un effet de levier formidable, pour qu'il y ait finalement 17 Zénith qui soient créés sur l'ensemble du territoire. La Ministre vient d'ailleurs d'engager des crédits pour un 18^{ème} Zénith à La Réunion, dans les mois qui viennent.

Cette chose simple, elle est devenue quelque chose d'habituelle dans notre paysage musical et finalement une chose très heureuse. Et puis, comme cette construction procédait d'un changement comportemental, 30 ans après, il y a des choses qui bougent et les Zénith qui reposent tous en fait sur un cahier des charges. C'est cela qui est important dans les Zénith, un cahier des charges assez liminaire qui repose sur une vertu formidable qui est celle du dialogue. Essentiellement celle du dialogue. Alors, évidemment, il y a une chose qui est incontournable c'est le fait que le concessionnaire ne peut être producteur, il n'a que la licence 1. C'est le marbre du cahier des charges. Pour le moment, c'est un élément essentiel à l'écosystème. Dans la mesure où, les producteurs qui sont dans la salle le savent bien, ça permet à tout un réseau de promoteurs locaux, les gens qui font vivre l'actualité de la musique dans la ville, d'exister et de défendre auprès des publics les artistes qu'ils programment tous les ans.

Et puis cela permet au producteur qui monte ses tournées de pouvoir s'appuyer sur ce réseau. Cela permet aussi de s'en échapper. Il y en a aussi qui contactent directement les Zénith pour produire leurs artistes. Les deux pour l'instant cohabitent mais c'est la règle de base. Après, sur le reste du cahier des charges il est beaucoup plus souple. Par exemple, sur la question qui, à certains endroits peut être taraudante et « orthogonale » comme on dit chez les technos, entre les accords publicitaires pour les tournées nationales qui se montent et les accords locaux que certains peuvent conclure et qui peuvent être en opposition, il y a des phrases qui incitent au dialogue, pour que l'on puisse trouver des solutions à ces choses là. Le cahier des charges est assez basé là-dessus. Et ce qui a changé dans toutes ces années quand même, c'est que d'une part le dialogue est devenu plus dur, parce que le business est devenu plus dur, parce que l'environnement est devenu plus dur, et que, ça vous le savez bien toutes et tous, pour arriver à pérenniser les choses, afin que sur la durée l'on puisse développer les artistes que l'on aime, que



l'on puisse assurer l'avenir des sociétés concernées, il faut se battre, aller chercher de l'argent c'est de plus en plus dur. De l'autre côté l'on ne peut avoir une position qui ne tienne pas compte de cet environnement économique. Et, pour autant, s'il n'y a plus de cahier des charges il n'y a plus rien. Ce petit miracle qui fait que cela fonctionne, si demain matin, l'on ne veille pas à son écosystème, alors le Zénith qui aura duré 30 ans appartiendra au cimetière des éléphants, à ce qu'aura pu inventer le Ministère au fil des années. Ce serait infiniment dommage.

Ce qui est en jeu derrière cela est plutôt devant nous d'une certaine façon. Les métiers de la musique connaissent une révolution que nous n'aurions jamais pu imaginer il y a encore 30 ans de cela et cette destruction de valeur d'un côté en amont de la chaîne et ce transfert vers le bas il est considérable.

S'il y a bien une chose qui ne sera pas touchée dans les 50 ans qui viennent, qui ne sera pas touchée dans cette évolution des métiers, c'est la présence vivante des artistes sur la scène. Autant l'industrie du disque a mis un genou à terre et perdu la moitié de son chiffre d'affaires et la dématérialisation n'est pas achevée, l'on ne sait pas encore aujourd'hui quels seront nos comportements d'auditeur à 6 ou 7 ans. Autant ce qui s'est renforcé c'est l'importance de la présence vivante des artistes sur une scène et c'est ce qui fait aussi que le prix des places a considérablement évolué. C'est ce qui fait que les comportements de la production ont complètement évolué. Lorsque j'ai commencé ce métier, quand on voulait conduire un artiste, il suffisait d'avoir un contrat de cession, d'acheter une date qui était inscrite sur une tournée. Aujourd'hui, les dates pour les artistes les plus lourds du marché sont systématiquement mises aux enchères et plus on raréfie le nombre de dates, plus les enchères montent. On arrive à des sommes considérables. D'ailleurs, qui ne concernent même plus les Zénith en question !

C'est des comportements inimaginables il y a quelques années et c'est une évolution du métier qui est importante. L'on pourrait aussi parler de la billetterie... Tout cela pour vous dire que le Ministère et la Ministre sont extrêmement attentifs à ces mouvements, à cette situation et à ce que nous pouvons faire en tant qu'instance de régulation de l'ensemble des métiers. Nous avons une « fenêtre de tir » si j'ose dire, une occasion formidable de pouvoir jouer pleinement ce rôle de régulateur mais elle ne sera efficiente que si nous sommes en capacité de la travailler ensemble, c'est la loi d'orientation sur la création qui devrait être débattue à l'Assemblée aux alentours du printemps prochain. En tout cas, on est au travail sur ce texte là, et la question des Zénith est l'un des points importants que l'on compte aborder dans cette loi pour préserver l'ensemble de cet écosystème dont nous parlons. Mais le préserver tout en garantissant que les Zénith soient une part importante pour la musique à venir.

Florence Berthout.

Merci. On reviendra sans doute avec plein de questions.

Marcel ROGEMONT, Député d'Ille-et-Vilaine ,

Que faut-il ? Plus réguler ? Quel regard porte le législateur ?

Je ne vais pas répondre en tant que législateur. Je vais répondre en tant que Marcel Rogemont. Si on veut ouvrir le débat, il faut pouvoir poser des questions. Tout ce qui a été dit jusque là est tout à fait laudateur par rapport au dispositif du Zénith. Je voudrais prendre la responsabilité d'interroger les uns, les autres. En premier, et Michel vient de le définir, les Zénith sont une sorte d'écrin à prendre, pour les artistes et les producteurs. Une espèce de neutralité pour que le dispositif soit à la disposition d'une dimension culturelle. Est-ce que cette neutralité doit être interrogée ? C'est une question qui se pose. Après tout, comment cette chose là peut être interrogée ? Après tout, si je comprends bien, le Ministère donne des licences 1 aux Zénith. Il faut que l'on en discute afin de faire une approche aussi claire que possible. Que l'on puisse affirmer plus fortement un certain nombre d'options sur le fonctionnement des Zénith. Michel en a affirmé quelques unes. La deuxième chose, c'est un écrin à prendre pour les spectateurs, parce que quand je regarde la façon dont les Zénith ont été construits ici et là, je me dis qu'il faut vraiment le vouloir, d'aller voir le spectacle. Moi, il se trouve que je suis dans une région où il y a tout le temps du soleil, donc il n'y a pas de problème ! Mais, l'écrin il faut y aller et il n'y a rien à côté ! Est-ce que aujourd'hui cette question là peut être posée ?

Je vais volontairement prendre un exemple. Il va se faire construire un grand stade pour le rugby dans le sud de la région parisienne. Comment va se faire le stade ? Il va se faire, non pas parce qu'il y a le stade, mais ce sera le produit d'appel d'un ensemble qui va capter la valeur. Parce que, tout cela c'est une affaire de fric. Si on veut que la dimension culturelle puisse vivre, il faut pouvoir capter au maximum la valeur. Et à partir de là, il faut que quand le spectateur arrive, il faut faire en sorte qu'il dépense plus que le billet. Et que cela rapporte à celui qui crée l'événement. Je pense que cette question là mériterait d'être posée. Comment on approche non pas l'artiste qui va arriver dans l'écrin, mais plutôt comment on approche le



spectateur qui arrive dans l'écran ? C'est une question qui est posée à toutes les personnes qui ont à concourir à la création des Zénith.

Florence BERTHOUT

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que vous considérez d'une certaine manière que les Zénith ne sont pas toujours des authentiques outils d'aménagement ?

Marcel ROGEMONT, Député d'Ille-et-Vilaine

Si, si, mais pas suffisamment. Il y a de la valeur à côté. A côté du spectacle, il y a de la valeur possible. Le spectacle, les gens viennent pour cela, bien sûr... mais ils dépensent aussi de l'argent à côté. Comment, dans l'approche du spectateur qui va dans une salle pour voir un spectacle, la valeur autour du spectacle mérite d'être posée, car c'est une dimension économique du spectacle vivant qui est à prendre en compte et je pense que cela mérite effectivement une réflexion.

Ensuite la deuxième question c'est le dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales. Je sais que le Ministère est très important, mais dans cette affaire là il semblerait que les collectivités territoriales financent un peu plus que l'Etat. Pas beaucoup plus. Je crois que cela doit être de l'ordre de 20/80. Je n'aurai pas l'outrecuidance de dire qui finance le plus. Mais cela reste un financement publique et qu'il y a un problème entre ce que vient de dire Michel Oriet sur le cahier des charges, sur le fonctionnement d'un projet et les collectivités territoriales qui ont peut être tendance à vouloir s'échapper du modèle Zénith tout en ayant un Zénith. Aussi, je pense – et c'est pour cela que c'est très utile qu'il y ait le représentant de la FNCC – cela interroge les collectivités territoriales. Si on veut que le dispositif Zénith, dans son ensemble, puisse perdurer, puisse assumer clairement ses missions, il faut que le Ministère, pas seulement, toutes les organisations des collectivités territoriales soient associés à une réflexion car c'est quand même eux qui financent et que la tentation de ceux qui financent c'est d'être hégémoniques. Donc, nous ne devons pas seulement interroger le Ministère sur la pérennisation des Zénith mais aussi interroger les collectivités territoriales.

Ma troisième question, c'est parce que je suis actuellement rapporteur d'un texte sur l'audiovisuel. Je reviens encore sur la valeur. C'est la captation de la valeur par internet. Des questions se posent, qui dépassent, j'en conviens, le concept de Zénith. Ces questions méritent d'être portées par les uns et les autres, de façon à ce que au plus rapide on puisse apporter des réponses satisfaisantes. Cela entoure le spectacle vivant, entoure votre action et nécessairement on doit se poser cette question là. Sur les trois questions que je pose, il y en a deux sur la valeur.... Mais c'est avec le fric que l'on fait fonctionner...

Florence BERTHOUT

Vous, c'est quoi votre position ? Parce que ce qui est intéressant c'est d'avoir l'avis du législateur ! je pense qu'il y a ici des gens qui attendent des éléments de réponse. Vous pensez qu'il faut plus réguler, moins réguler ? Qu'est-ce qui est satisfaisant ou pas dans le cahier des charges ? Les questions sont formidables mais c'est intéressant d'avoir l'avis du législateur éclairé que vous êtes.

Marcel ROGEMONT, Député d'Ille-et-Vilaine

Sur la question des droits je pense qu'il faut légiférer. Il n'est pas tolérable que ce concept de gratuité avec internet se traduise par une perte de substance pour le financement de la création. Il faut corriger cela. C'est de l'argent qui est produit par le spectacle vivant. Une partie doit pouvoir retourner au spectacle vivant. Tout ce qui est captation de spectacle vivant doit être pris en compte parce que c'est de la valeur qui entoure le spectacle et on doit pouvoir se saisir de cette valeur pour financer la création.

Florence BERTHOUT

Et sur le cahier des charges Zénith ?

Marcel ROGEMONT, Député d'Ille-et-Vilaine

Sur le cahier des charges Zénith, je n'ai pas d'observation majeure. Sauf sur ce que j'ai dit à propos des collectivités territoriales. Je pense qu'il y a une réflexion à faire sur le cahier des charges et les collectivités territoriales. Parce que si le cahier des charges est intéressant et satisfaisant quand on le regarde et on le lit, il faut encore qu'il se traduise dans la réalité correctement. Est-ce qu'il se traduit en permanence correctement ? Je ne sais pas. Je pense qu'il y a une espèce d'accapement des Zénith par les collectivités territoriales et un



gauchissement du cahier des charges. Il faut que le cahier des charges soit réaffirmé, s'il y a à faire des modifications, on va les faire mais il faut que cela puisse être porté, plus fortement encore par les collectivités territoriales.

Florence BERTHOUT

Je n'ai pas compris si c'était trop contraignant ou pas, mais on y reviendra.

Je crois que vous ne vouliez pas trop vous engager. A un moment, il faut bien aborder le fond du sujet ! Est-ce que l'on ouvre un peu les vannes ? Est-ce qu'on les ouvre pas ?

Qu'est ce qui peut être ouvert ?

On a les pros, il faut que rien ne bouge. Et puis on sent bien un petit vent qui dit : « ce serait peut-être pas mal si... » On est là pour en débattre. Marc Slyper, alors on disait tout à l'heure que les métiers de la musique n'avaient jamais connu une telle révolution....

Marc Slyper – Secrétaire général du FNSAC-CGT

Oui c'est clair, mais si j'ai bien compris le thème du Zénith, c'est un peu « Zénith ou barbarie ? ». C'est intéressant comme thème, c'est pour cela que l'on est là. Ce que je voudrais avancer dans cette intervention. C'est on parle cahier des charges, on parle de régulation. Y a-t-il encore une régulation possible dans ce pays ? Y a-t-il encore la place de politiques culturelles défendues par l'Etat en lien avec les collectivités territoriales qui aient la capacité de réguler ? Et l'avenir du cahier des charges des Zénith au cœur de tout cela ?

Le débat qui est : Est-ce que l'on reste sur le cahier des charges tel qu'il est ? ou ; Est-ce qu'on le fait évoluer ? Devrait être précédé par : Quel que soit le cahier des charges, est-ce que l'on a les capacités à le faire appliquer ? C'est un peu cela le thème et c'est un peu dérangent. Evidemment, Il y a eu une révolution dans le monde de la musique, on en a parlé tout à l'heure, on a parlé des premiers festivals de musique au début des années 70, d'ailleurs l'apparition aussi du métier de producteur de spectacle vivant dans les années 70. Au niveau des musiciens cela a été une révolution aussi. En 1986, il y avait 6500 musiciens recensés par les caisses de retraite et les caisses sociales. Aujourd'hui il y en a plus de 30 000. Dans un secteur comme celui-là, vous comprenez qu'il y a une vraie révolution. Auquel il faut ajouter le numérique qui joue un rôle essentiel. Reste que nous questionnons, à travers l'élaboration de la loi d'orientation, les questions de la régulation possible. Et nous soulignons le fait que nous négocions – sont mis en débat à l'Assemblée Nationale ou vont l'être – d'un côté la loi d'orientation sur la création et de l'autre les lois de décentralisation. Et qu'il n'y a pas eu de débats, de transversalité des débats sur la place d'une loi d'orientation sur la création, donc d'une politique culturelle de l'Etat sur la création en lien avec les collectivités territoriales et les politiques décentralisées. L'affaire des Zénith est au cœur de cela. Au cœur de l'aménagement du territoire. Au cœur sur le respect du cahier des charges. Au cœur par rapport aux financements. Au cœur par rapport aux politiques de concurrence déloyales qui peuvent être faites dans des aménagements bizarres de territoire, entre des salles qui relèvent de labels et des salles qui se créent... où c'est uniquement l'offre et la demande dans la construction qui existent. Le dossier Zénith pose en gros le débat : Y a-t-il encore dans ce pays une régulation possible des politiques publiques en matière culturelle et qui vise directement les musiques actuelles ?

On a un outil qui a essayé de faire cela. En son temps, le Fonds de soutien, aujourd'hui CNV qui se porte plutôt bien dans la façon dont il fonctionne. Je crois que si je suis ici c'est principalement parce qu'on participe à cette aventure depuis le début. Mais on sent bien toutes les difficultés que l'on a entre des outils qui ont été construits, des tentatives de régulation qui ont été faites, la place que l'on a donné aux Zénith, à leur cahier des charges Mais aujourd'hui, c'est un peu tout et n'importe quoi !

Phénomène de concentration, on l'a dit. Mais pas que. Quand le Zénith a été fait il y avait un Ministère de la Culture fort, il y avait une politique de l'Etat en matière culturelle, en matière de musique, de musiques actuelles qu'il a créé. Aujourd'hui on s'interroge sur la place du Ministère par rapport aux collectivités territoriales sur la libre administration des collectivités territoriales et de quelle façon aujourd'hui cela pourrait s'opposer à des grands desseins nationaux décidés par une loi à l'Assemblée Nationale qui d'un autre côté va... Les Zénith posent la question de la construction de la décentralisation. De la place de l'Etat et des collectivités publiques. A côté des Zénith essaient plein d'équipements, des petits équipements. Parce que s'il y a autour de 30 000 musiciens, je ne dirai pas le pourcentage qui joue de temps en temps dans les Zénith, on va bien comprendre que c'est une infime minorité et pour autant ils participent à construire les publics qui vont dans les Zénith, à construire la proximité de l'expression artistique, donc il y a aussi plein d'autres salles, il y a le réseau des SMAC, plein d'autres salles sur le territoire. Et le Zénith doit attirer. Cela doit être une enseigne. Mais une enseigne dans la régulation que le cahier des charges



souhaite apporter et dans la façon dont il doit être soutenu par l'Etat et les collectivités territoriales. Moi, je ne peux pas aller plus loin dans le débat. Mais la vraie question que je pose à la FNCC, aux représentants du Ministère, etc.... Est-ce que demain nous allons pouvoir travailler à de la régulation, à définir des politiques publiques qui ne sont pas remises en cause dès le lendemain de leur élaboration et de leur promulgation par les politiques des collectivités territoriales, par les décisions des collectivités territoriales, par le chant du plus offrant, de l'intérêt sur les terrains ? Cette question là est une question essentielle.

Je ne dis pas que cela ne va pas dans le sens de remettre en cause la décentralisation, mais nous avons un outil qui manque par rapport à cela, et cet outil là c'est par rapport à la régulation, la bataille pour défendre le cahier des charges des Zénith, pour défendre le sens qu'il a porté sur le territoire, c'est une bataille essentielle.

Je terminerai par un mot. Oui, il y a concentration. Oui, il n'est pas neutre de se prononcer pour des équipements qui ont diverses activités parce que cela touche à la jauge, à la façon dont on travaille sur les territoires. Même les Zénith travaillent sur une proximité des publics. Et c'est vrai que quand on aborde des jauges beaucoup plus importantes on est sur tout autre chose. Nous, on est attachés à poursuivre l'expérience des Zénith, à renforcer et à réaffirmer la place prédominante de son cahier des charges mais en faisant cela on questionne la possibilité d'avoir aujourd'hui une politique culturelle nationale et une régulation défendue par le gouvernement et par rapport à la construction, reconstruction, restructuration de la décentralisation à travers 3 lois qui ont été élaborées de leur côté alors que la loi d'orientation sur la création l'a été ailleurs.

Florence BERTHOUT

Bien naturellement, monsieur le président du Prodiss, vous défendez vous aussi des intérêts, des particularités, de la création et de la diffusion.

Jules FRUTOS – Président du Prodiss.

Je ne sais pas si tout le monde est informé, c'est donc un syndicat composé de trois collèges : les salles, les producteurs, les distributeurs. C'est assez paradoxal car ce sont des collèges, des métiers, des sociétés qui travaillent ensemble mais d'une façon concurrentielle pendant toute l'année pour produire des spectacles. Les Zénith sont en grande partie membres du syndicat. On a ces discussions depuis longtemps au sein de notre syndicat, il y a une mission Zénith qui a duré plus de deux ans. On en parle pas tout à fait de la même façon et avec les mêmes mots que ceux que j'entends ici, bien évidemment.

Il y a un certain nombre de points. J'entends parler beaucoup de régulation. Je vais y revenir. Il y a donc un certain nombre de points et une vision qui est la nôtre. Je parle là du Prodiss. On ne botte pas en touche. C'est un programme politique, territorial et culturel qui a été porté par le Ministère, c'est lui que l'on se doit d'interroger. On n'a pas de solutions à apporter. On a des propositions si l'on nous demande de travailler. Mais c'est lui que l'on doit interroger, c'est lui qui doit réguler, c'est lui qui doit répondre. C'est notre point de vue. Maintenant l'on a un historique aussi. Parce que l'idée des Zénith, tout le monde s'en félicite, c'est très bien. On est tous contents. Les professionnels sont très attachés à ce réseau. Mais il n'a pas que des qualités. Et il y a eu l'idée du Zénith, après la mise en œuvre et l'ouverture des Zénith avec un certain nombre de salles. C'est de cela que l'on hérite aujourd'hui. Donc, avec des villes phares : Paris... Entre parenthèses, le Zénith de Paris je ne sais pas si vous y êtes allés, c'est une tente, un chapiteau provisoire qui devait être démolit il y a une trentaine d'années mais il est toujours là et c'est la salle la plus chère d'Europe et où des artistes internationaux sont accueillis alors qu'ils arrivent d'autres capitales dans des conditions légèrement différentes !

Je ne veux pas dégommer le programme Zénith, on y tient énormément. J'ai raison pour ce que je dis, je peux vous y emmener si vous le voulez. Parce que si je vous emmène à un spectacle au Zénith, vous ne pouvez pas pendant le spectacle, quand vous travaillez – il y a peut-être des représentants de travailleurs ici – vous ne pouvez pas travailler parce qu'il y a un bruit... un bruit de spectacle. On a des conditions... C'est un chapiteau, il devait être provisoire pour quelques années, il s'avère qu'il est là aujourd'hui.

Autre exemple. On discute, on a des discussions au sein du syndicat. Evidemment, on travaille ensemble toute l'année. Que se passe-t-il, on se retrouve avec des Zénith qui fonctionnent, très bien, deux trois. Des Zénith qui fonctionnent moyennement et des Zénith qui marchent plus ou moins bien, voire pas du tout.

N'oublions pas quelque chose de fondamental. C'est parce que des producteurs et des diffuseurs contractent avec des Zénith que les Zénith programment. En réalité ils ne programment pas, ce sont des



sociétés qui louent ces salles pour y produire leurs artistes. Donc, c'est quand même le terrain de notre quotidien et la programmation des Zénith dont les collectivités peuvent se prévaloir. C'est notre travail, notre argent ensemble. C'est un phénomène important

Que se passe-t-il au niveau des problématiques que l'on a tous les jours dans les Zénith ? Au dire des exploitants qui sont nos adhérents. Je reviens à une régulation qui est très différente, certainement très difficile à obtenir pour le Ministère à ce jour. Ce problème c'est quoi ? C'est que l'on a des exploitants qui nous disent : on est étranglés par les collectivités. Je reviens sur l'exemple de Paris. C'est parce que le prix aberrant demandé à la location à l'exploitant actuel qui fait que l'exploitant essaie d'exploiter dans les meilleures conditions possibles et que contrairement à tout ce qui a été dit en ce qui concerne le cahier des charges il n'est pas respecté, en premier, par le Ministère.

Qu'elle est cette régulation, est-elle possible ou pas ? Est-ce que l'on parle d'une vraie régulation ? Ou pas ? Si on ne parle pas d'une vraie régulation, si cette régulation n'est jamais possible on aura toujours ce tissu de salles qui a été construit dans des zones où il n'y a pas assez d'habitants, pour faire plaisir aux collectivités ou au maire. On a construit des salles de 8000 à 9000 personnes en province, à Limoges, c'est le cas. Je rappelle qu'à Paris c'est 6800.

Public : 6500 !

Jules FRUTOS – Président du Prodiss

Bien alors j'ai du dépasser la dose avec.... !

M.Jacques Renard, peut-on vérifier quelle est la capacité maximale de Limoges, c'est 6500 ?

Public : 6400.

Jules FRUTOS – Président du Prodiss

...Donc, tout cela provoque un malaise en tout cas. Et je parle là du malaise des exploitants dans certains cas, du malaise des producteurs dans d'autres cas, du malaise des diffuseurs. Il est effectivement temps de soulever ces problèmes. On avait essayé de le faire. Cela s'est terminé, avec le Ministère précédent, avec certaines interrogations sans réponses. Des courriers que l'on avait écrit au Ministère. Donc, cette régulation elle touche aussi cet aspect là. Nous sommes aujourd'hui dans une gestion purement économique des Zénith. Il n'y a pas d'action culturelle. Je pose d'ailleurs la question de savoir si dans les villes, si c'est le représentant culturel l'interlocuteur ? J'ai bien l'impression que dans bien des cas, ce n'est pas le cas ! Donc il y a une dérive totale de cette tutelle. Je ne sais pas comment appeler cela. Le problème des cahiers des charges c'est un vrai problème ou un faux problème à partir du moment où rien n'est régulé. Bon, il n'est pas respecté, c'est pas le problème majeur. Sauf dans certains cas extrêmes. On est quand même, n'oublions pas, face à des exploitants, des diffuseurs, des producteurs qui travaillent ensemble et qui souvent trouvent des solutions pour aboutir dans les cas extrêmes, dans les cas d'hégémonies ou de monopoles. Là évidemment, il y en a moins, un ou deux. Voilà le tableau général tel que nous on le vit au quotidien !

Jean-François BURGOS – Vice-président de la FNCC.

On va faire une intervention un peu morcelée. Parce qu'il y a eu beaucoup de sujets qui ont été abordés. D'abord sur les mots, j'adore les mots, le sens des mots. J'ai entendu beaucoup le mot nécessité. Je rappelle que la nécessité est une intentionnalité, on est toujours dans la subjectivité. Cela commence à pauser le débat. J'ai entendu une fois le mot proximité. Et la neutralité qui a été aussi une fois prononcée. J'ai envie de dire que c'est ce qui est nulle part. La neutralité est une utopie à mon sens. On s'aperçoit qu'il y a des lignes de force dans ce qui a été dit jusqu'à présent. Ce n'est pas que je sois conclusif, mais c'est ce qui m'a été demandé tout à l'heure. Cette notion de proximité doit être attachée aux spectateurs, le mot a été employé, les gens et aussi la personne. En cela, il faut se poser la question du rapport à la personne, remplissant une fonction de spectateur. Ou pas. Et ça c'est une question qui est posée de manière assez vitale pour les collectivités territoriales à travers un texte que vient de produire la FNCC : « Les politiques culturelles pour les personnes par les territoires ».

On retrouve donc cette préoccupation qui rassemble les collectivités territoriales, qu'elles soient de droite comme de gauche, qui se sont accordées sur cette question-là. Donc, de bien entendu on voit bien que notre approche à nous, par les personnes et par les territoires, est une approche qui n'est pas celle que connaît en interne, dans une relation interne-externe, la filière musicale dans sa dimension de production, de diffusion et d'exploitation. Autrement dit une logique de filière avec ses dépendances verticales. Et ses contraintes liées à ces dépendances verticales. On va avoir un rapport croisé entre les



logiques d'approche des collectivités territoriales et cette logique de filière qui a, à mon sens, une difficulté d'ajustement. Partager cette complexité de structuration - ou de non structuration - de la filière est à opposer à la verticalité des collectivités territoriales.

Je demandais tout à l'heure à mon collègue à quel titre il intervenait en tant qu'élu sur la fonction Zénith, on s'aperçoit que d'une commune à l'autre que cette fonction Zénith n'est pas assumée, par exemple, par le service culturel piloté par son adjoint à la culture. En tout cas, c'est très rare.

Moi je pense, puisqu'on en est à parler de ces questions, qu'il y a des progrès à faire. Au vrai sens d'avancer ensemble, bien sûr

D'un autre côté, la méthode de rapport au Zénith, qui passe soit par des DSP... là je ne suis pas hyper affûté sur ce qui lie contractuellement la collectivité avec le Zénith...mais ce que l'on constate, parce que nous avons essayé de faire un séminaire avec FNCC sur les Zénith, l'on a vu que l'on ne déplaçait pas les foules. C'est le moins que l'on puisse dire. On s'est aperçu qu'il y avait une espèce d'éloignement de la question Zénith dans la collectivité territoriale. Je pense que là il y a un travail à faire, que l'on arrive à rapprocher les Zénith avec cette double dépendance, qu'il y a un rapport croisé avec cette force à contrebalancer, ce rapprochement, qui est aussi le rapport du Zénith à la politique culturelle du territoire. C'est à dire que l'on parlait tout à l'heure des musiques actuelles, on voit bien que les collectivités territoriales ont développé tout un enchaînement de logiques sur ce que l'on pourrait appeler la musique d'une façon générale et que le Zénith doit trouver sa place dans toute cette construction. En complémentarité, en spécificité.... Et, il me semble, qu'en ce sens, le fait que le Zénith soit souvent vu uniquement par l'action commerciale ou l'action économique nuit à cet ajustement des politiques culturelles des Zénith. Je crois que là dessus on a des progrès à faire. C'est l'un des points qui traverse un peu les propos qui ont été tenus. J'ai aussi parlé de filière musicale, je suis assez attaché à cette filière musicale plutôt qu'à la notion d'écosystème. Ceux qui me connaissent ne seront pas étonnés. Je trouve que l'on enrichit le vocabulaire d'un nouveau terme qui à mon sens apporte plus du flou que de la précision.

Et s'il y a une chose qui est une souffrance pour les professionnels de la filière c'est bien la montée de la technologie qui fait que l'équilibre entre producteurs, diffuseurs et exploitants - pour reprendre une terminologie connue par le cinéma - soit en plein bouleversement. Forcément, le numérique a cette caractéristique, c'est que du fait de sa parfaite reproductivité, à partir d'une matrice, que l'on peut développer facilement à l'infini. Effectivement, la question de la rareté est posée. Ce qui est l'un des piliers des modèles économiques actuels. Là aussi l'on comprend qu'il y ait d'énormes difficultés au sein de la filière et que ces modèles de diffusion.... Pourquoi je parle de la technologie ? C'est parce que l'on voit apparaître maintenant des spectacles de grande dimension où l'on sait qu'il y a un logiciel qui a généré de la musique. Que cette musique va être jouée par des musiciens, avec une chanteuse complètement virtuelle. Le Japon a fait cela. Il n'y a pas très longtemps aux Etats-Unis, je crois que cela va se faire, on va ressusciter Elvis Presley sur scène avec de vrais musiciens. C'est caricatural. L'on voit bien que le numérique ne va pas se contenter d'être seulement dans le fichier mais aussi dans la façon dont les choses se déroulent sur scène. Donc, il faut se donner un peu de temps de réflexion et de projection par rapport à ces évolutions. Je ne crois pas que l'on soit dans la science-fiction quand on dit cela. Le rapport des collectivités territoriales et du Ministère de la Culture est un rapport - en particulier pour la FNCC - de très longue date. Puisque la FNCC est née en même temps que le Ministère de la Culture. Cela ne date pas d'hier. Il y a des rencontres et des relations avec le Ministère de la Culture, mais c'est un phénomène assez ancien. Peut-être prend t-il un développement nouveau dans la mesure où les collectivités territoriales sont de plus en plus en mesure d'assumer de manière très professionnelle un certain nombre d'activités sur le champ de la culture et que, dans ce sens là, elles ont une emprise sur les territoires plus importante qu'autrefois. Il y en a qui le savent, j'ai fait un papier là-dessus. Je remercie le CNV de m'avoir invité à cette table ronde et j'avais envie de dire, comme Marcel Rogemont tout à l'heure, que l'on pourrait l'appeler le CNM et repenser cette question de CNM de façon plus prégnante qu'on ne le fait actuellement.

Michel ORIER

Essentiellement pour dire que c'est vraiment un projet partenarial l'histoire des Zénith. C'est un projet formidable en terme de politique culturelle. L'impulsion est venue de l'Etat, le financement est essentiellement celui des collectivités territoriales, bien évidemment. Puis après, la gestion est locale. C'est très bien comme cela.

Après, la deuxième observation que je voudrais faire, c'est qu'il faut rouvrir le débat sur le cahier des charges. La régulation, pour qu'elle soit effective et efficace, il faut qu'elle parte d'un constat partagé avec des observations tangibles pour l'ensemble des acteurs. A un moment donné, l'Etat doit prendre ses responsabilités pour dire : voilà, il y a une limite qui est définie, et puis on légifère.....Pour le travail sur le cahier des charges, il y a un travail important d'écoute mutuelle et de débat à mettre en place.



Michel Martin – Corédacteur du cahier des charges, ancien conseiller du **Fonds de Soutien Chanson, Variétés, Jazz**, directeur d'exploitation Zénith de Paris et de Nantes pendant 25 ans.

Un point d'histoire très rapide, le cahier des charges a été signé en 1988, après que deux Zénith aient été construits, qu'ils aient eu beaucoup de succès et que l'on ait eu des demandes qui partaient dans tous les sens pour tout et n'importe quoi. C'est là que l'on a éprouvé le besoin de réguler pour faire des salles qui aient un intérêt. Donc, vous avez compris que je défends le cahier des charges et qu'il faut être très prudent dans son ouverture. Je voudrais revenir sur quelques points qui ont été évoqués.

D'abord lorsque vous posez la question de l'insertion du Zénith dans la politique culturelle. C'est la même question que vous pourriez poser sur l'insertion du grand stade de l'équipe de Ligue 1 de football dans la politique sportive de la ville. Ce n'est pas sans rapport mais l'on est quand même sur des positionnements qui sont totalement différents.

Ensuite, vous venez d'évoquer que les Zénith sont exploités en délégation de service public. Cela me paraît essentiel. L'on revient sur le rôle de la collectivité. Elle finance, donc elle intervient effectivement dans l'exploitation de son établissement.

Je reviens sur le problème de Limoges. J'ai fait l'étude de faisabilité du Zénith. Lorsque j'ai rencontré Alain Rodet, son maire, il m'a demandé pourquoi à Limoges, 200 000 habitants, 250 000 avec l'agglomération, pourquoi on n'aurait pas le droit d'avoir une salle où l'on présente des spectacles dans de bonnes conditions ? Je lui ai répondu qu'il n'y avait aucun problème mais n'oubliez pas qu'en service public vous n'aurez pas forcément la rentabilité de votre équipement. Vous pouvez être amené à verser quelques centaines de milliers de francs à l'époque, ou de milliers d'euros aujourd'hui, pour avoir cet équipement. Il a tout à fait admis. Sauf qu'après, dans les délégations de service public, la bataille entre les différents candidats postulants au titre de délégataire amène à une surenchère. Alors l'on est comme n'importe qui, Paris par exemple, l'on est prêt à accepter de l'argent en plus. Si ensuite les délégataires se mettent dans des situations difficiles c'est leur problème.

Jules Frutos

L'on parle de régulation, d'expliquer au maire de Limoges que sa salle... Si elle doit être un Zénith, elle fait 4000. 6850 personnes, non. Si elle veut être un Zénith, elle fait 4000 !

Remettons-nous dans le contexte. Toutes les villes... l'espoir d'avoir Madonna chez eux, Céline Dion, etc... Aujourd'hui le phénomène continue. A 100 kms ou 50 kms de Limoges il y a une salle de 4000 qui se construit. Il n'y a pas de régulation. Il n'y a pas un Zénith qui n'a pas, dans un rayon de 100 kms, qui ne voit pas fleurir des salles de 3, 4000. L'on est contacté pour programmer ces salles. Elles existent. Comment réguler tout cela ? Nous, c'est notre seule question.

Florence BERTHOUT

Je ne peux pas laisser dire cela. Il s'avère que je suis d'origine Limousine. Il n'y a rien en Haute-Vienne, en Corrèze, en Creuse. Il n'y a rien. Châteauroux c'est pas à 40 kms, c'est juste une autre région. Cela n'empêche pas qu'il y ait des sujets de concurrence.

Jean-François BURGOS

Juste pour dire. Moi je ne pensais pas juste au stade de football. On est hors champ. Je pensais multiplex. Parce que quelque part l'on est rentré dans une logique de construction qu'équipements majeurs. Tout simplement parce que le cadre et l'aménagement du territoire fait qu'ils ont une zone d'activité autour. C'est pourquoi je suis intervenu sur la personne, je ne pense pas personne en tant que sujet mais fonction de spectateur. Il y a la fonction de spectateur et la fonction de consommateur. Il faut aussi faire attention à cet aspect là et en tant que politique culturelle territoriale, on doit se la poser.

Jean-Claude CAMUS

Je suis un peu effaré par ce que je viens d'entendre. L'on enveloppe un peu tous les propos. L'on est en train de tout dissimuler. Je vais même amplifier un peu les propos de mon camarade Marc Slyper.

Lorsque j'étais président, et je suis ex-producteur, nous avions un Ministère de la Culture, nous avions un Ministre de la Culture qui s'appelait Jack Lang. On a fait beaucoup de choses avec lui.

Maintenant, si on veut parler du cahier des charges, s'il vous plaît, que l'on arrête le cinéma de parler du « futur » cahier des charges. Commencez, messieurs de la Culture, avec le CNV qui en a ou qui n'en a pas les moyens, par faire respecter ce qu'il y a actuellement. Rien n'est respecté. Vous ne voulez pas produire dans un Zénith parce que c'est interdit par le cahier des charges ! Qu'importe, on va monter une petite société à côté. Par exemple, un grand groupe actuellement qui possède de plus en plus de Zénith monte une société, elle s'appelle 3 S, et puis on monte le spectacle. Voilà, on foule le cahier des charges. Vous devez fournir vos bilans au CNV. Moi, j'ai une petite part dans le Zénith de Saint Etienne où l'on a réussi à faire repartir le spectacle vivant. Juste un écart pour mon ami Martin que j'ai beaucoup attaqué à une



époque quand il en avait la responsabilité. Et bien, aujourd'hui je lui demande pardon parce que j'ai vécu à Saint Etienne bien des choses, je me suis battu avec le maire d'à l'époque parce que des bonnes âmes, pour se faire mousser, disaient qu'il fallait absolument un Zénith de 12000 places pour battre Lyon, pour faire venir les internationaux... J'ai réussi à faire baisser à 8000. Mais mon ami Martin on ne l'écoutait pas ! C'est le Maire et la Région qui décidaient et personne d'autre.

Alors, pour en revenir à la dépose des bilans. Mon contrat d'affermage à Saint Etienne – c'est une petite ville, une ville sinistrée – dit que je suis indexé sur les résultats de 7 Zénith. Si 7 Zénith sont déficitaires on vous aidera. Nous étions déficitaires l'année dernière, nous attendons encore d'obtenir et nous ne les obtiendrons pas, les bilans de Nancy, Toulon, Rouen, Montpellier, Limoges, Caen et Clermont. Voilà sur qui on est indexé. Comme on n'arrive pas à avoir les bilans, résultat je ne peux pas être aidé. Alors, que l'on arrête de parler du futur. Quand on en revient aux concessions, par exemple à Paris, où j'ai été l'un des chefs de file à défendre notre ami Daniel Colling, puisqu'il était le créateur avec Jack Lang des Zénith, pour qu'il obtienne le Zénith de Paris. Sauf que la Culture, la Caisse des Dépôts..., bref je sais pas, qui a laissé son oreille sonner aux offres alléchantes de l'autre groupe, Daniel Colling a été obligé de signer un contrat. Et qui sont les perdants aujourd'hui : les producteurs. Car, comme le disait Jules Frutos, c'est le Zénith le plus cher d'Europe. On est à 15 % des recettes, c'est une honte !

Et maintenant, pour que cela soit complet, l'on est en train d'essayer – c'est un petit complot qui se prépare – de faire rentrer, pour que cela soit plus confortable, les droits de location, peut être même la TVA pour compenser les buvettes. Pour moi les Zénith c'est un outil de culture, si j'ai une part dans le Zénith de Saint Etienne c'est pas pour y gagner de l'argent. L'on essaye de ne pas en perdre, d'en faire perdre aussi à la collectivité. Mais on est en train de ruiner les producteurs, surtout les petits producteurs et définitivement les diffuseurs car ils sont face à ces grands groupes qui sont en train de s'emparer, entre autres, de Toulouse, Bordeaux et cela va s'étendre. J'aurai défendu les promoteurs pendant 15 ans de ma vie quand j'étais à la présidence, je crois que je ne verrai pas la fin de vie de ces gens là. Alors, s'il vous plait, avant de parler du futur, parlons du présent afin de respecter ce qui existe.

Florence BERTHOUT.

Alors, le respect du cahier des charges concernant le Zénith de Paris. Me sentant concernée. Il n'y a jamais eu autant de fréquentation et autant de représentations de spectacles. Donc..., mais c'est un autre sujet. Le respect du cahier des charges...y a t-il d'autres questions ?

Bertrand MILLET - Directeur du Colisée de Roubaix et ancien directeur du Zénith de Lille pendant 4 ans

A propos du respect du cahier des charges, je dois dire que quand j'ai quitté le Zénith de Lille, c'est notamment parce que ce cahier des charges n'était pas respecté, parce que dans le Zénith en question il est géré – non pas par une société autonome – mais par un Palais des Congrès et donc un département d'une société plus vaste, ce qui posait des problèmes pour ma direction. En l'occurrence, le CNV ou le Ministère n'intervenaient pas pour essayer d'obtenir une modification.

Le deuxième point c'est que je me dis moi : quel est le pouvoir d'action du Ministère dans la mesure où il finance l'investissement au départ mais que ce label, il n'y a pas de subvention, on n'est pas comme une scène nationale, c'est pas un centre dramatique, à part retirer l'appellation, la marque Zénith, je ne vois pas ce qu'il peut faire le Ministère ? Et si la collectivité préfère le gérer à sa manière, faire de la billetterie, produire, etc.. Ils vont perdre la marque Zénith, ce qui est un inconvénient mais finalement, est-ce si grave ? La collectivité, on va pas lui demander de rembourser ses 3 millions d'euros pour un Zénith qui a 20 ans d'ancienneté. Rien à perdre.

Marc SLYPER

Alors moi, je ne suis pas d'accord avec cela. Parce que le risque qu'il y a, de ne plus avoir de règles, de ne plus avoir de cahier des charges qui s'applique, ne plus avoir de règles par rapport aux délégations de service et aux appels d'offre, c'est de renforcer le sens de la concentration à outrance, de l'apparition de groupes transversaux et verticaux qui vont s'opposer à toute idée de diversité, toute idée de culture, d'action culturelle. Parce que la question de la gestion du Zénith quand c'est un grand groupe c'est qu'il va diversifier ses financements, faire de la surenchère par rapport à la délégation de service public, il peut faire de la surenchère car il n'a pas que la seule exploitation du Zénith et il peut faire face à ses responsabilités et aux problèmes financiers. C'est un instrument de concurrence économique déloyal dans toute la filière. Et la filière elle crève de cela.

Alors, on a parlé de filière musicale, arrêtons de parler de filière musicale. Jusqu'à présent, les pouvoirs



publics, le Ministère de la Culture, refusent de reconnaître la filière musicale. Il n'y a pas dans ce pays de filière musicale. On peut parler de filière de l'audiovisuel, de filière de cinéma qui est reconnue et qui a des instruments de reconnaissance. La filière musicale n'est pas reconnue. Tous les projets qui travaillaient à faire reconnaître une filière ont échoué, je parle du CNM, de la mission Lescure et ses suites. Aujourd'hui c'est un peu la loi de la jungle. Les questions sont concrètes. Soit aujourd'hui le travail à faire appliquer le cahier des charges – tel qu'il est – et à poser la question : Comment donne-t-on des règles de contrôle aux offres qui sont faites sur les appels d'offre et les DSP ? En gros, est-ce que la surface de l'exploitant sur la version exploitation du Zénith doit être à elle seule suffisante pour garantir tous les engagements qu'il se propose de faire ? Alors, ça c'est quelque chose de concret. Après, que l'on revoit « entre les pages » le cahier des charges c'est pas un problème mais aujourd'hui la vraie question c'est de faire appliquer une régulation à travers le cahier des charges et de se donner des objectifs pour contrôler les offres et surenchères qui sont faites au niveau des DSP. C'est un truc de défense de ce que l'on peut appeler le spectacle musical vivant avec sa partie salles importantes Zénith. C'est la défense contre toutes les attaques et les coups de boutoir avec de la surenchère de groupes, de concentrations qui vont demain complètement tuer la diversité qui fait la richesse de l'expression musicale dans ce pays, de la création, de sa production diversifiée. Tous ces équilibres fragiles qui existent aujourd'hui peuvent être remis en cause. La seule position qui nous reste c'est de dire : le cahier des charges, tel qu'il est, il faut le faire appliquer, sinon on ouvre la porte à tout et c'est ce qui se passe !

Hugues VERRIER – Directeur Général SEM Pau Culture

Plus un petit commentaire qu'une question. Le respect du cahier des charges et le respect des territoires. J'ai d'excellents amis à Saint Etienne, Limoges j'aime beaucoup, on va essayer aussi de parler dans le même sens. Quel que soit le territoire où est implanté le Zénith, c'est un esprit collectif que l'on doit avoir. Pas chipoter sur le nombre de places. Pourquoi il y en a un ici et pas là. D'autant plus que maintenant on parle plus en kilomètres mais en heures. Pau, c'est 2 heures Toulouse, 2 heures Bordeaux. A 45-50 minutes, c'est la côte basque qui est aussi un aspirateur en terme d'attractivité. C'est une logique que l'on doit regarder dans notre offre culturelle et de spectacle vivant. Etre plus dans une logique complémentaire que dans une logique concurrentielle. Je me souviens de ce séminaire où l'on avait regardé l'évolution du cahier des charges, on était pas nombreux. On avait émis une idée qui me semblait peut être une piste de travail intéressante. Comme on dit il y a la loi et l'esprit de la loi. On était parti sur un principe qui est resté sans suites : Il pouvait y avoir sur le cahier des charges une sorte de tronc commun, qui devait être admis par tous les Zénith, et puis après des options territoriales. Car ce qui se passe à Saint Etienne ou à Limoges n'est pas ce qui se passe à Pau. Peut être que cette idée est à ré-enclencher.

Aurélien BINDER - Directeur du Zénith de Lille

Je vais répondre à Bertrand Millet et des questions qui ont été posées. D'abord, oui j'ai péché, j'ai l'impression d'être devant une représentation nationale, j'ai trahi plusieurs fois le cahier des charges des Zénith. Je l'ai fait pour le bien de ma collectivité et des spectateurs qui sont venus au Zénith. D'abord, je n'ai pas du tout l'impression d'être concerné par des thématiques culturelles. J'ai d'abord l'impression d'être un acteur économique avec une collectivité qui a consenti un investissement que je n'ai pas porté et qui me demande de le rentabiliser, sinon de l'amortir le plus vite possible.

Au Zénith de Lille, nous avons une problématique en plus : nous avons un Parc Expo et la forte rentabilité de notre équipement permet de consolider les déficits d'exploitation du Palais des Congrès à côté. C'est une difficulté importante, je suis d'accord qu'il faut faire respecter le cahier des charges du Zénith. Mais, pour rebondir sur le cahier des charges, je crois que cette situation est largement fantasmée. La libéralisation du cahier des charges Zénith provoquerait quoi ? Un tsunami économique ? C'est absolument ridicule. Que feraient demain les collectivités propriétaires de leur équipement ? Elles décideraient de racheter des producteurs ? Faire des productions elles-mêmes, des spectacles ? La première préoccupation des collectivités c'est qu'il y ait des spectacles avec des retombées médiatiques. La retombée économique arrive rapidement après. C'est le cas pour moi et je trouve cela très bien. Il y a un moment donné, en tant que mandataire social non salarié de la structure, je suis très heureux d'apporter aux contribuables lillois qui ont mis de l'argent dans ce type d'équipement la pérennité de leur équipement et des schémas d'amortissement possibles. Ce n'est pas une honte de poser une politique publique d'investissement et une politique de rigueur d'exploitation des équipements. Et cela peut se faire la main dans la main avec des diffuseurs et des producteurs. Je ne pense pas que l'on ait de problème ni avec l'un ni avec l'autre au Zénith de Lille, c'est donc la preuve que tout cela est possible.

Michel ORIER

Je suis désolé mais je vais être désagréable. Je suis atterré par ce que je viens d'entendre. Je ne peux pas



laisser passer cela. Il y a un grand groupe dans le Nord qui s'appelle Mulliez, vous pourriez sûrement avoir un grand avenir chez lui. On ne parle pas de la même chose, on ne fait pas le même métier. Quand vous dites cela il faut quand même comprendre qu'il y a une filière musicale, dans laquelle il y a toute une chaîne de gens qui travaillent. Il y a des producteurs qui portent des artistes.

L'ensemble de la question des politiques culturelles est construite dans cet esprit là. Le problème n'est pas de savoir si vous allez contrebalancer les comptes de la scène de machin, etc... La façon dont vous parlez de la ville de Lille, c'est juste hallucinant, il y a quand même une politique culturelle à Lille ! Je ne pense pas que les Zénith aient été conçus pour cela. Je ne pense pas que le réseau Zénith ait été fait pour cela. Il n'a pas été fait non plus pour perdre de l'argent. Les producteurs qui sont ici sont les premiers intéressés à équilibrer leurs comptes, dégager des bénéfices. C'est pas le problème, le problème n'est pas là. Ne nous donnez pas des leçons d'économie, ne faites pas semblant de nous en donner. On a pas à en recevoir. C'est pas le sujet. Le sujet est de savoir si les Zénith constituent encore un réseau qui a un sens d'un point de vue des politiques culturelles, d'aménagement des territoires et de soutien à une filière musicale. C'est ça le sujet. Et je peux vous dire, en tant que DGCA, et c'est pour cela que je suis venu ici – Merci à Jacques Renard d'avoir organisé ce colloque – parce que j'ai besoin, et le Ministère a besoin d'entendre précisément l'ensemble des problèmes pour savoir où l'on peut agir. C'est très compliqué, j'ai entendu ce qu'a dit Jean-Claude Camus, il a raison de dire cela. Le problème que le levier qui est le nôtre est extrêmement faible. C'est pour cela que vous en profitez bien aujourd'hui. Parce qu'aujourd'hui si je vous enlève le label Zénith, les investissements sont payés, tout va bien ! Il y a un moment donné où les collectivités territoriales et l'Etat ont fait le job... et puis après on s'affranchit tranquillement des obligations de service. C'est inentendable. Vous avez péché, vous ne serez pas absout !

J'espère bien que nous allons trouver des modalités d'intervention qui permettent de protéger ce cahier des charges, peut être de le réaménager en fonction des réalités des uns et des autres, et de le faire appliquer. Et croyez-moi je m'y emploierai !

Denis TURMEL - Directeur du Zénith de Nantes Métropole

On est pas d'accord Aurélien et c'est pas la première fois. J'ai eu la chance de voir le Zénith de Nantes sortir de terre, et donc j'ai pu observer la situation avant et après. Je crois sans me tromper pouvoir dire que le chiffre d'affaires de la Sacem sur la Loire-Atlantique a été multiplié par 12 après l'arrivée du Zénith.

Il se trouve que Daniel Colling qui est mon Président, a essayé d'observer le cahier des charges avec le plus grand scrupule, notamment la séparation des pouvoirs et des métiers. On s'est toujours interdit de faire non seulement de la production ou de la diffusion, mais d'essayer aussi d'annexer des fonctions qui sont habituellement dévolues aux diffuseurs de spectacles, c'est à dire tout le travail autour de l'accueil technique, etc....

Aujourd'hui ce que l'on constate sur Nantes et Jean-Louis Jossic pourra en attester, c'est que l'arrivée du Zénith, non seulement n'a pas vitrifié l'ensemble de la sphère culturelle à Nantes, mais que les producteurs s'y sont intéressés, ils font beaucoup de choses à la Cité des Congrès, que les diffuseurs qui ont développé leur activité et sur l'argent qu'ils gagnaient au Zénith l'ont réinvesti dans des lieux comme La Carrière ou le Ferrailleur, dans des lieux de petite capacité, et travaillent au renouvellement de cet écosystème dont on parlait tout à l'heure. Aujourd'hui on se retrouve avec une scène Nantaise au moins aussi prospère que ce qui a existé avant.

Si on avait annexé l'ensemble des métiers qui tournent autour de l'exploitation d'une salle de spectacle – sachant qu'un principe fondateur du cahier des charges c'est qu'un exploitant ne produit pas et ne fait pas de diffusion de spectacle – l'argent qui est retourné dans la filière et qui a permis d'organiser des spectacles ailleurs et de développer des structures de diffusion..... serait allé dans les poches de Daniel Colling et il aurait fait ... je sais pas...un pigeonier !

Dernière chose, à l'attention de Jean-Claude Camus et par rapport au prix des salles. Je voulais vous rassurer. Quand vous dites que les Zénith sont des salles très chères. Le Zénith de Nantes, qui est un Zénith qui marche très bien, qui fonctionne bien avec une centaine de dates à l'année, dégage un bénéfice net pour l'exploitant de 1055 euros par date accueillie. Je pense que l'on est encore dans le domaine du raisonnable.

Jules FRUTOS

Bien sûr que l'on a conscience de cela, de la situation à Nantes, qui est une des villes importantes de France. Je crois que le Zénith de Nantes en terme de spectacle-recette doit être le deuxième après Paris ou le troisième. C'est pas négligeable. Ce que je voulais dire est que le non-respect du cahier des charges, et ça Michel il faut l'entendre, cela se passe dans des Zénith où il n'y a pas de programmation, les



directeurs de Zénith cherchent à programmer, les tournées ne s'y arrêtent pas, etc.. Ils essayent de trouver des moyens, c'est aussi par défaut. C'est pas simplement la remise en cause du cahier des charges. C'est parce qu'il faut qu'il y ait des choses qui se passent.

A part des grandes villes comme Nantes et deux autres, tous les autres Zénith travaillent régulièrement dans des jauges qui descendent jusqu'à 1500 places. Quand vous entrez dans une salle, vous êtes quasiment sur scène ! Allez voir comment travaillent les gens dans les Zénith, et ce qui s'y passe. Ce qu'est un Zénith. On prend un transport en commun, on prend une voiture, on va sur un parking, on attend sous la pluie pendant deux heures, on rentre dans la salle, y a pas d'accueil dans la salle ou très très peu, on est précipité dans la salle, on voit le spectacle, à 22h30 on est jeté par la sécurité. En 2013, tous les Zénith ou les grandes salles fonctionnent comme cela. On a la possibilité à l'entr'acte d'acheter un sandwich sous vide. Je fais tous les Zénith, je produis dans tous les Zénith. Si on parle d'une salle de spectacle, de musique, de fidéliser les gens, de leur apprendre ce qu'est la musique, on ne les traite pas comme des bestiaux. C'est pas possible. Aujourd'hui, de loin, c'est ce que l'on fait. Il faut améliorer cela, c'est fondamental.

Damien THOMASSIN - Directeur du contrôle de gestion de la Ville de Lille

Le Zénith de Lille est géré en DSP et confié à une société anonyme d'économie mixte détenue majoritairement par la ville, qui exploite aussi l'équipement. C'est l'historique qui veut cela, car l'équipement a été conçu dans son ensemble depuis quelques années. L'an dernier il y a eu un audit de la Chambre Régionale des comptes sur la structure avec dans son rapport cette remarque sur le non respect du cahier des charges notamment en ce qui concerne la société dédiée. La réponse de la ville a été de dire qu'elle voulait respecter le cahier des charges jusqu'à la fin de la DSP en cours qui s'arrête en 2016. Scinder le contrat en deux posait des problèmes juridiques et consigne a été donnée au Conseil d'Administration de bien se mettre en conformité avec le cahier des charges.

Elue à la culture de la Ville de Pau

A Pau, la question de la gestion du Zénith est un travail mené étroitement avec la collectivité territoriale. La question des politiques publiques culturelles est une question où les chevilles ouvrières de ces politiques publiques sont les élus à la culture dans les territoires de France. Nous sommes, en tant qu'élus à la Culture, dans une situation extrêmement difficile car nos budgets sont de plus en plus contraints. Parfois, certains de nos collègues à la finance ont tendance à nous considérer comme de simples variables d'ajustement, financièrement. Il est important de voir comment, dans cette gestion territoriale, l'on peut essayer d'accompagner les élus à la culture. Il est très important que l'on soit en convergence sur cette nécessité de préserver des politiques publiques culturelles dans un contexte extrêmement perturbé.

Le Zénith, à Pau, et nous prenons acte par rapport à celui qui l'a fondé il y a une trentaine d'années. Depuis, l'eau du gavage a coulé et nous sommes devant un héritage que nous essayons de sortir par le haut.

C'est un Zénith qui est grand, dans un Sud-Ouest où le plus proche est à Toulouse et à Bordeaux il n'y en a pas. C'est une spécificité territoriale, on en prend acte, ce n'est pas une tare même si c'est une difficulté. Nous prenons acte de cela pour en faire un objet de développement de la diffusion des musiques actuelles sur notre territoire. Parce que la question des tournées est un enjeu important. Or, les tournées c'est dans les grands Zénith, les grandes métropoles qui sont toujours privilégiées. Comment faire pour amener une tournée dans notre territoire, pour avoir la diffusion la plus riche possible ? Diffusion des musiques actuelles de nos territoires. Le Zénith peut être un outil dans ce sens là.

Autrement dit, nous avons besoin d'un cadre qui équilibre – Quand on parle de régulation je me suis rendu compte que l'on ne parlait peut être pas de la même chose les uns les autres – où il est important de redéfinir le rôle de l'Etat dans un monde marqué par la métropolisation et la déréglementation. Que doit être le rôle de l'Etat dans un monde de démocratisation et de décentralisation ? C'est vrai que les collectivités nous souhaitons avoir notre expression, être entendues, mais aussi être accompagnées. Je pense aussi que l'on est dans un moment où l'articulation, la responsabilité de ceux qui ont apporté à toutes les échelles les politiques publiques doit être fortement investi parce que le rouleau compresseur des logiques marchandes nous met en grande difficulté. Un Zénith comme le nôtre est financièrement en grande difficulté et nous sommes très attentifs à la logique économique pour lui donner des perspectives. Avec des pressions très lourdes au niveau financier.

Florence BERTHOUT

Merci beaucoup pour cette intervention qui clôturera la première table ronde.
Merci aux intervenants.



DEUXIÈME TABLE RONDE

« Le Zénith et son territoire. Quel rôle des Zénith dans la politique culturelle des collectivités ? »

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Cette deuxième table ronde va essayer de zoomer sur quelques exemples concrets et poursuivre ce tour d'horizon. 17 Zénith. 17 cas différents. On l'a bien senti ce matin à travers les différentes interventions des uns et des autres. Avec ce souci de concilier politique, culturel et gestion économique. Je pense que dans un contexte de finances publiques de plus en plus contraintes, c'est une évidence. Pour ce débat l'on a justement plusieurs élus. Droite, gauche. On a des systèmes de gestion de Zénith différents. DSP, etc... On a des témoignages de petites salles type SMAC et puis l'on a le tant attendu représentant de Gilbert Coullier, donc de Fimalac Tech Info pour qui vous aurez beaucoup de questions.

Alors, je vais vous présenter, Yves Berteloot, adjoint au Maire de Dijon, chargé de la culture. Michel Dufraisse, adjoint au Maire de Nancy, avec une casquette différente, l'on en parlait ce matin. Michel Dufraisse n'est pas adjoint à la culture mais en revanche conseiller auprès du Président du Grand Nancy également. On a Martine Viceriat qui est directrice du Zénith de Montpellier. Et on verra qu'à Montpellier il y a un système comme à Lille avec plusieurs salles sous un même giron, avec une vraie volonté de garder la main sur la politique culturelle. On en reparlera. Olivier Hibal, directeur général de Gilbert Coullier productions. Thierry Danet, fondateur de La Laiterie et directeur d'un festival qui s'appelle Artefact et qui avait ces deux casquettes avant que s'installe le Zénith de Strasbourg.

Pour commencer, je vous propose de donner la parole à un artiste, Nicola Sirkis d'Indochine, je ne vous le présente plus. On a une petite vidéo car malheureusement il n'est pas là.

Nicola SIRKIS – Artiste du Groupe Indochine

Intervention vidéo

Bonjour tout le monde, je suis Nicola Sirkis, vieux chanteur de rock, dans le groupe Indochine. On m'a demandé de témoigner. Témoignage sur l'évolution du parc des salles de concert Zénith. Alors, moi j'ai connu en 32 ans une évolution notoire des salles de concert. Quand on a commencé au début des années 80 c'était un peu le désert et même plus que cela. C'était dans des conditions dures, le public était mal considéré. Tout ce qui était aspect technique, c'était plus des parcs expo qui un jour accueillaient une foire agricole, le lendemain un salon de la voiture. C'était donc assez compliqué, la sonorisation était plus qu'aléatoire. Et, effectivement, depuis les années 80, à partir de 83, 84, j'ai senti une différence. Le premier Zénith qui est celui de Paris et qui est lié à Jack Lang, à son souhait de proposer des salles de concert dignes de ce nom. C'était en plus, par rapport au reste de l'Europe, celle que je connaissais, on était la dernière roue du carrosse. La Suisse et la Belgique avaient des salles de concert incroyables, ultra modernes à l'époque. Et maintenant cela s'est inversé. Tous les concepteurs des Zénith ont bien compris ce que c'était un concert, que ce soit une comédie musicale ou un groupe de rock. C'est à dire accueillir les semi remorques, accueillir le public, etc....

J'ai vu naître tous les Zénith de France. Depuis une dizaine d'années c'est vraiment un plaisir de jouer dans des salles – que ce soit Clermont-Ferrand, Toulouse, Limoges, Rouen – chaque ville a un Zénith. On a atteint une dimension de qualité, d'espace scénique, d'endroits où jouer qui sont très très rares en Europe. Mieux qu'aux Etats-Unis parfois. Les groupes comme nous qui jouons dans de grosses Arena. On est tous habitués à jouer dans des trucs de sport. Là, le Zénith c'est quand même dédié à la musique et au spectacle. Le Zénith est pour moi une amélioration, un beau combat pour l'installation du spectacle musical. Je pense que la France est assez couverte. Il y a une ville qui très bizarrement n'a jamais succombé à cela, c'est Bordeaux. Bien sûr, il y a d'autres salles que le Zénith. Le parc des salles en France pour la musique s'est vraiment très très amélioré.

Alors, cela nous permet d'avoir des salles très professionnelles, de pouvoir aussi, nous qui instaurons un prix des places pas cher... quand on a des salles qui fonctionnent et même si elles sont un peu éloignées du centre ville, il y a un accès avec des navettes pour le public... cela a été bien pensé. Il y a les conditions



aussi... loin des salles surchauffées ou trop froides...Par rapport à la Suisse et la Belgique, les seuls pays où je vois la différence, les salles se sont écroulées. Il y a juste maintenant à Bruxelles où ils sont en train de construire une salle...Heureusement, on aurait pu devenir un pays assez catastrophique, les gens qui s'occupaient de la culture se sont bien occupés de cela. Le public que l'on accueille, il y a de très bons sièges maintenant. Accès aux handicapés... Tout ce genre de choses. Les postes de secours... On voit aussi arriver dans des toutes petites villes, qui n'ont peut être pas les moyens de recevoir des Zénith, des salles polyvalentes vachement bien. On vient de faire une salle à Mâcon. C'est intéressant car cela reçoit leur équipe de foot, de basket ou de volleyball, mais techniquement cela a été aussi pensé par des architectes sonores. Je pense que l'on est dans un réseau de salles très riche en France, il y a aussi des salles comme à Clermont-Ferrand ou à Lyon, je pense au Transbordeur ou à la Coopérative, ou des gens qui se battent comme à Toulouse ou à Brest. Je pense qu'il y a un parc très large. Pour l'avenir, je pense qu'il faut maintenir ce parc de salles même si cela peut être des gouffres financiers parce qu'il n'y a pas des spectacles tout le temps. Il faut que ces salles s'adaptent et fassent des versions « club ». Quand on a une très grande salle comme le Zénith de Clermont-Ferrand qui est à 8 ou 10000 personnes je crois, il faut peut être qu'ils s'arrangent pour faire une version plus « club ». Construire à l'intérieur une sorte de tente, cela marche très bien....Pour que ces salles continuent de tourner.

Après, sur l'évolution du marché de la musique en général, moi je suis bien placé pour le savoir, je suis le seul artiste à avoir été attaqué par un type qui est maintenant en prison et qui s'occupait du marché noir. Car nous, en instaurant un prix vraiment pas cher par rapport à ce que l'on représente, le retour de médaille c'est que les concerts sont très vite complets et que le marché noir bat son plein. Il y a des sociétés qui ont pignon sur rue et qui.... Alors que nous on se saigne franchement pour faire un spectacle incroyable. C'est des débats vraiment importants. Et voir qu'il y a du marché noir derrière...On s'est battu pour avoir un prix à 40 euros ou à 35 et voir qu'il y a des gens qui ont des places à 200 euros... pour juste du profit. Je pense qu'il y a des lois qui sont passées ou qui vont passer, c'est déjà une chose. Après, je suis pas pessimiste sur l'avenir, tant qu'il y aura des gens qui auront envie de voir des spectacles vivants. Est-ce que l'on aura envie de voir qu'un DJ devant une table en bois ? Ou d'autres artistes ? Cela dépend de la qualité de la musique, cela dépend des gens. Moi j'ai sans doute terminé ma carrière, en tout cas en France, dans un espace assez privilégié par la qualité de la technique et de l'accueil du public. On est capable de faire des concerts en France à des prix très raisonnables si on ne cherche pas l'enrichissement.

Jack Lang, c'est quelqu'un que j'apprécie beaucoup. Il a amélioré beaucoup ce dossier. C'est quelqu'un pour qui j'ai une fidélité.

Pour les élus, je ne pense pas qu'aujourd'hui le spectacle ou la musique soient leur priorité. On est dans une période de crise. Il n'y a pas une majorité de français ou une minorité... Il y a plusieurs gens, plusieurs personnes, il faut peut être pas chercher à contenter tout le monde mais en tout cas s'adresser à tout le monde. En tout cas quand on a fait le Palais des Sports de Lyon ou de Toulouse en 86 et 88 et quand l'on voit arriver le Zénith de Toulouse, on respire, franchement.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Beau témoignage de Nicola Sirkis.

Martine Viceriat, j'ai envie de vous interroger en premier parce que le système qui est choisi à Montpellier me semble un peu être la synthèse de ce qui a été évoqué lors de la table ronde précédente. C'est à dire à la fois un souci de mutualiser les coûts et en même temps de garder la main sur la politique culturelle et l'articulation des salles entre elles. Est-ce que vous pouvez nous expliquer plus précisément ?

Martine VICERIAT – Directrice du Zénith de Montpellier

Oui, donc je suis directrice des spectacles pour la société Enjoy Montpellier qui s'appelle maintenant Montpellier Events. C'est depuis deux jours, ça c'est l'anecdote. C'est une société d'économie mixte qui gère 4 gros établissements sur notre ville : Le Corum qui est un Palais des Congrès avec à l'intérieur un opéra de 2000 places. Le Zénith Sud qui a été créé en 1986, deux ans après celui de Paris, c'est un copier-coller de celui de Paris, avec une capacité exactement semblable et qui s'approche allègrement de ses trente ans d'activité. La société Enjoy Montpellier gère aussi le Parc des Expositions Languedoc-Roussillon et maintenant la Park & Suites Arena. Donc, en fait, la direction des spectacles intervient sur tous les sites dans un souci de mutualiser les coûts, bien évidemment. Cette société exerce plusieurs métiers : l'organisation et l'accueil de spectacles, le sport, l'accueil de congrès, de conventions et de salons. Alors, je sais que quelqu'un posait la question tout à l'heure sur l'articulation de la relation entre le Zénith et la Park & Suites Arena. Il faut revenir sur ce qui a permis la construction de la Park & Suites Arena en 2010



et les problématiques de l'époque. Pour nous c'était résoudre trois questions fondamentales. La première était que l'on avait sur le Parc Expo des halls qui étaient parfaitement obsolètes et qu'il fallait détruire, il y en avait 3 sur un périmètre relativement grand. Et il fallait reconstruire de la surface d'exposition. La deuxième problématique était que l'on avait à l'époque une équipe de hand qui poussait très fort, une équipe extrêmement populaire avec une fréquentation de plus en plus importante du public pour les matchs courants et une très forte demande de leur part de pouvoir être intégrés à un équipement futur. La troisième problématique était celle des spectacles puisque notre capacité, comme le Zénith de Paris, s'arrête à 6000 places et dans les faits – on le sait très bien – cela s'arrêtait entre 5000-5500 places ! Entre les années 80 et aujourd'hui, les scènes ont tellement grandi, il y a tellement d'équipements qui prennent de place que de toute façon on était pas capables d'absorber plus de 5000-5500 spectateurs. On voyait de plus en plus souvent filer des tournées auxquelles on ne pouvait plus prétendre de pouvoir les accueillir. On avait aussi des problèmes de jauge sur certains, sur la plupart des spectacles en tournées en France. Il était logique de se poser la question de comment mutualiser, puisque c'était notre fonction première, comment créer un équipement qui pouvait absorber toutes ces problématiques. Logiquement, la Park & Suites Arena a vu le jour en 2010. Aujourd'hui, comment ça s'articule entre le Zénith et l'Arena ? Tout simplement avec des questions qui sont de l'ordre de : Est-ce que le public est en nombre suffisant pour aller dans un établissement ou l'autre ? C'est la même société, donc les recettes rentrent au même endroit. Il n'y a pas de gros souci de concurrence.

Depuis l'ouverture de l'Arena en 2010, les recettes du Zénith n'ont pas baissé, voire augmenté. Pas de difficulté particulière. Tous les spectacles qui passent aujourd'hui à l'Arena sont des spectacles que l'on n'aurait pas pu accueillir au Zénith. J'ai conscience aussi qu'en disant cela, c'est extrêmement particulier dans le contexte, et que notre façon de fonctionner reste un cas d'école.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Vous me disiez l'autre jour, quand on a échangé, que le Zénith a maintenant un usage en configuration plus petite pour accueillir des spectacles à plus petite jauge et des projets locaux. Comment tout cela s'articule avec la SMAC qui fait 600 places, quel positionnement a maintenant le Zénith et comment cela s'intègre dans la politique culturelle de Montpellier ?

Martine VICERIAT – Directrice du Zénith de Montpellier

Même si, au quotidien, dans mon fonctionnement, j'ai de fortes pressions économiques dues au contexte que tout le monde vit ici. Je me vis toujours comme un acteur culturel. Donc je suis attentive à la façon dont fonctionnent les SMAC dans notre environnement, nous en avons deux. C'est la salle Victoire 2 que j'ai gérée personnellement pendant 10 ans, donc je connais bien le problème des SMAC. Je suis à l'origine de la création d'une salle qui a servi de modèle, plus tard, dans le développement des SMAC avant qu'il y ait le label SMAC. Quand l'Arena a été construite, la réflexion qui s'est faite autour du Zénith c'était comment répondre mieux maintenant à des spectacles de plus petite capacité puisque les plus grandes capacités qui prenaient beaucoup de place allaient partir ? On a inventé une formule qui s'appelle le Zénith Club, une version « clé en mains » à des prix très abordables qui permet à nos producteurs et diffuseurs locaux de pouvoir s'engager et diminuer la prise de risque, de manière à développer une programmation qui arrive en complément, de la capacité des deux SMAC qui sont sur notre secteur. C'est un complément, ce n'est pas une concurrence. Après, pourquoi je me dis aussi comme partie intégrante de la culture à Montpellier c'est parce que nous avons des ponts très importants avec des acteurs culturels tel que Montpellier danse. On a monté plusieurs projets, j'en ai encore un pour 2015 pour l'Arena. Il va être un grand moment du festival de 2015. On a accompagné des projets comme la Battle of the year. Ce fût l'un des plus beaux événements que l'on ait pu porter jusqu'à l'Arena. Une battle de danse hip-hop avec une association locale. On l'a monté avec une politique tarifaire adaptée et bienveillante. Je dois dire – et j'aurai dû le préciser en préalable – que le Zénith a été créé en 86, avant la rédaction du cahier des charges, et que j'ai péché aussi. Le cahier des charges, nous ne l'avons jamais signé à Montpellier. Pour autant, je n'ai pas l'impression d'avoir tellement dérogé au fond qui était de pouvoir accueillir tout type de spectacle dans des bonnes conditions, de pouvoir être attentif au développement des projets culturels de notre région. Même si au niveau du fonctionnement pur et du fait que notre société gère plusieurs équipements ce qui est en contradiction avec le fond du cahier des charges, pour autant je ne pense pas avoir été complètement à côté.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Je vais passer la parole à Thierry Danet qui a une petite contrainte horaire et j'aimerais bien qu'il nous montre comment, lui aussi, cela s'articule entre la SMAC et le Zénith.

La Laiterie était à Strasbourg bien avant l'arrivée de ce gros Zénith. Il y avait aussi un festival qui s'appelait Artefact. Visiblement vous avez trouvé un terrain d'entente pour coexister ? Comment cela se



passé avec Vega, car c'est Vega qui exploite ce Zénith.

Thierry DANET – Fondateur de La Laiterie à Strasbourg, directeur du festival Artefact

Bonjour, je vais essayer de vous donner un petit aperçu de cette expérience qui, visiblement est une singularité, voire une exception et peut être une anomalie. Je ne sais pas.

Le festival des Artefact depuis 2007 est un festival qui se déroule dans un Zénith. L'histoire remonte bien avant. La Laiterie a ouvert en 1994, c'est une salle qui a été construite par la Ville de Strasbourg. Il y a eu un appel à projet et l'Association Artefact a ouvert cette salle en convention avec la ville sur la base de notre projet. Je ne suis pas sûr que le label SMAC existait à l'époque. Quant à savoir si nous sommes une SMAC ou pas une SMAC c'est une bonne question. Sachant que cette année nous n'avons plus le label pour des raisons qui nous échappent.

En tout cas, pour ceux qui connaissent un peu le paysage de ces musiques dites « actuelles » maintenant, elles ont été dites amplifiées, nouvelles et plein de choses avant... Je pense que ceux qui connaissent ce paysage connaissent un peu La Laiterie. Pour faire rapide, on est dans notre vingtième saison, on fêtera nos vingt ans en octobre prochain. La particularité du lieu, si ce n'est son ancienneté, c'est un lieu dans lequel la diffusion a été prise sous un angle le plus large possible, tant en terme de rythme de programmation – nous sommes ouverts quasiment au quotidien, on programme entre 150 et 200 soirées par an – sur un spectre musical très large qui est dicté par la volonté que ce lieu soit un lieu dans lequel tous les publics qui pouvaient être concernés par ces différentes typologies de musique, puissent les vivre en temps réel, dans tous les formats possibles, aussi bien sur des créneaux très spécialisés ou plus fédérateurs. Evidemment, il nous est apparu de façon très naturelle de créer un festival qui soit un grand format qui nous permette de croiser dans une unité de lieu et de temps ces publics qui se succédaient chez nous et puis d'accompagner dans cette trajectoire des artistes qui parfois on commencé chez nous dans une petite salle qui fait 270 en jauge mais qui peut parfois accueillir 50 spectateurs parce que cet artiste là, à ce moment là pèse 50 spectateurs. Quelquefois il est 6 mois plus tard dans la grande salle qui fait une jauge 870 et il la remplit, qu'il construit un public et que c'est intéressant de lui proposer de continuer cette aventure là avec nous, c'est à dire dans l'esprit qui guide toute notre action. Artefact c'est un projet, on n'est pas juste les gestionnaires d'un lieu, c'est un projet qui raconte quelque chose sur ce territoire qui est Strasbourg.

On a fait ce festival en 1996, c'était un festival de plein air qui a dû déménager parce que le terrain était

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Est-ce que vous pouvez plus revenir sur l'articulation avec le Zénith ?

Thierry DANET – Fondateur de La Laiterie à Strasbourg, directeur du festival Artefact

Oui, mais je fais cet historique car il éclaire tout le reste de ce que j'ai expliqué, notamment la relation aux politiques publiques, puisque nous nous sommes retrouvés au Zénith après ce passage par le Parc des Expositions tout simplement parce qu'un Zénith a été créé à Strasbourg. De ce fait le Parc des Expositions ne pouvait plus accueillir de manifestations de type culturel, donc le fait d'aller dans un Zénith n'est pas un choix du festival et de ses organisateurs. C'est une conséquence d'une politique publique qui aboutit à la création d'un Zénith et à la gestion de cet acte par la municipalité en place à cette époque. Donc, la seule opportunité qui nous était donnée c'était d'aller dans ce Zénith. C'est une situation que nous vivons depuis 2007. Nous la vivons suffisamment bien pour la poursuivre, cela se fait dans une articulation opérationnelle directe avec le mandataire, la société Vega. Nous sommes plutôt très autonomes et avons une façon de travailler qui nous permet d'aller vite.

Par contre il y a tout un volet de la discussion qui se passe dans un triangle avec la collectivité, l'agglomération – en l'occurrence c'est un équipement de l'agglomération et non pas de la Ville de Strasbourg – et qui touche à l'ensemble des politiques publiques. La question de la politique culturelle est une donnée fondamentale, nous sommes un élément important, je l'espère, de la politique culturelle de la Ville de Strasbourg mais une telle articulation de notre festival et de notre expérience avec un équipement de ce type là nous amène à travailler avec l'ensemble des acteurs des politiques publiques menées par la Ville de Strasbourg – Et j'ai entendu qu'il y avait le monsieur du contrôle de gestion de la Ville de Lille – nous avons eu un certain nombre de réunions avec le contrôle de gestion.... La question des politiques publiques c'est une question d'élus et de rapport aux élus, mais c'est aussi une question de rapport aux services sur des dossiers aussi compliqués que cela et pour nous c'était de trouver avec ces interlocuteurs des moyens pour survivre, vivre et faire développer ce festival.



Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Alors, vous l'avez dit. C'est quand même la volonté politique qui est déterminante dans ce que l'on fait d'un Zénith. Là on a deux cas concrets qui travaillent avec Vega. Je vais donner la parole à Michel Dufraisse. Nancy c'est un cas d'autant plus intéressant que, comme Montpellier, c'est une ville qui mise beaucoup sur la culture. Vous m'avez dit en préparant ce débat que 20% du budget de Nancy était consacré à la culture, c'est quand même énorme. Donc, vous n'avez pas eu peur du grand méchant loup, comment cela s'est passé ? Comment vous avez négocié la DSP ? Est-ce que vous êtes satisfait de l'insertion du Zénith dans le paysage culturel de la ville ?

Michel DUFRAISSE – Adjoint au Maire de Nancy, conseiller auprès du Président du Grand Nancy

En écoutant le précédent intervenant, je me suis dit que je n'avais pas grand chose à faire là. Je suis sportif, financier, je me suis posé des questions... Finalement, j'ai l'honneur et le plaisir d'être l'adjoint aux finances de la Ville de Nancy, de voir une ville qui est vraiment culturelle. Plus de 23% de dépenses d'exploitation sont consacrées à la culture. Cela veut dire qu'avec notre adjoint à la culture nous développons les relations tant avec les artistes qu'avec ceux qui viennent voir les artistes. Dans toute politique il faut respecter le partenariat, ce binôme, ceux qui en font leur métier et leur passion et ceux qui sont les spectateurs et qui viennent voir. C'est quelque chose d'important.

Pourquoi je suis là ? Parce que ces grands équipements ont été transférés vers des collectivités plus importantes qu'est la communauté urbaine et qu'en l'occurrence en 1997 ces équipements ont été transférés en même temps que les deux stades – le stade de foot et la salle de basket – et j'ai pris à cette époque là cette compétence sur le Zénith et cela fait trois mandats que je suis ce dossier. C'est donc pas l'adjoint à la Culture qui va vous parler mais plutôt quelqu'un qui est un amoureux de tout ce qui est culturel et quelqu'un qui essaye d'intégrer la culture dans ce que sont nos politiques publiques. La Culture c'est un état d'esprit mais c'est aussi quelque chose d'une politique publique.

D'après ce que l'on a entendu de la précédente table ronde. Oui, il faut organiser, oui, il faut respecter un certain nombre de normes. Oui mais il faut aussi voir l'évolution de ce que sont les objets culturels. Sans équipements il n'y a pas de fonctionnement et lorsque notre Zénith a été créé il n'y avait pas de Zénith à Strasbourg, il n'y avait pas de Zénith à Dijon, il n'y avait pas de centre régional des musiques actuelles à Nancy, il n'y avait pas d'équipements locaux de 1200-1300 places soit à l'intérieur de la communauté urbaine soit comme cela vient de se développer à Toul à quelques kilomètres.

Il faut rappeler que nous sommes situés à la convergence d'une population importante. Le bassin de la Ville de Nancy c'est environ 400 000 à 450 000 habitants et à moins de deux heures de voiture avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, nous avons une population de 2,5 millions habitants. C'est une chose dont il faut tenir compte quand on fait un certain nombre de spectacles. Particularité de notre Zénith, c'est pas un Zénith très grand, 6000 places à l'origine, puisque pour les mêmes raisons, avec l'augmentation des scènes on a un peu moins, en assis/debout. Et environ 4700 places en assis. En revanche, une chance énorme, c'est que l'on est adossé à un amphithéâtre de 25 000 places que l'on arrive à faire fonctionner deux ou trois fois par an, c'est quelque chose qui permet d'organiser – même si cela pose quelques problèmes – ou parce que nous avons la volonté de le faire fonctionner, nous aidons alors financièrement pour que ces spectacles là puissent se débloquer.

Je reprendrais un peu l'expression qui a été prise tout à l'heure. Les Zénith c'est un peu – par rapport aux équipements d'un élu – c'est l'équipement d'un stade de foot, c'est cette dimension là. Et puis derrière il y a les autres salles qui sont plutôt plus petites et qui sont la proximité. Le Zénith, cela permet aussi d'avoir, pour les gens qui sont de notre bassin de vie, des spectacles qu'ils souhaitent avoir chez eux et où ils ne souhaitent pas faire trop de kilomètres pour pouvoir les admirer. La vraie problématique qui est posée ici elle n'est pas financière. J'aime beaucoup la comptabilité analytique mais quand je regarde ce que me coûte le CRMA, la salle Poirel qui fait 1000 places, ils me coûtent plus cher en fonctionnement qu'un Zénith. Avec la Délégation de Service Public. Cela veut dire que le problème des Zénith, c'est un problème de « comment on les fait vivre » ? Comment on organise cette concurrence entre les différentes salles qui sont sur nos territoires ? Comment on réussit à ce que l'on ait un respect entre les politiques culturelles que nous voulons développer ? Comment ceux qui gèrent pour vous – et moi je suis très satisfait de la DSP et je l'ai renouvelée pour la troisième fois en février dernier pour 5 ans – avec ces partenaires nous arrivons à faire fonctionner notre Zénith ? Comment nous gardons nos bonnes relations avec nos producteurs locaux, même s'ils ne sont pas nombreux ? Comment nous arrivons à continuer cet équilibre ? Car le vrai problème des Zénith c'est de trouver cet équilibre. Entre notre délégataire de service public et les partenaires locaux. Comment on fait évoluer ces Zénith ? Ils n'étaient pas confortables. Quand on



s'asseyait sur ces bancs en ferraille, on n'avait plus envie de venir au Zénith, pour certains publics. Nous on a essayé de l'agrandir, on a échoué pour des raisons financières, je le dis très honnêtement, parce que la passion ne doit pas s'affronter à la raison. Quand on a déposé les appels d'offre, c'était un moment qui était difficile sur le prix de l'acier et des métaux, on n'a pas pu avoir de prix qui correspondaient à ce que nous voulions mettre, donc on a dit : puisque nous ne pouvons pas agrandir notre Zénith on va faire du qualitatif. On a changé, des bancs on est passé sur des sièges, on a mis une isolation supérieure. On est en train de travailler pour que les charges de chauffage – c'est important chez nous – soient beaucoup moins importantes pour ceux qui organisent. Notre rôle aujourd'hui, cela va être de dire : comment on accompagne l'évolution de cette structure en respectant strictement le cahier des charges ? Et là, j'ai amené ici le contrat de DSP avec la société Vega, on respecte strictement le cahier des charges, et je pense que l'on peut strictement le respecter si l'on a la volonté.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Monsieur Dufraisse, qu'est ce que vous avez mis dans cette DSP ?

Vous me disiez que vous arrivez aussi à programmer de la danse au Zénith. Comment cela a t-il été défini ?

Michel DUFRAISSE – Adjoint au Maire de Nancy, conseiller auprès du Président du Grand Nancy

On a eu une évolution du choix de la danse sur Nancy. On a été gâté, on avait Patrick Dupond. Les amoureux de danse classique n'ont plus rien car maintenant on est plutôt sur de la danse contemporaine, voire d'autres types de danse. En accord avec les responsables de Vega, on a réussi, en programmant un certain nombre de spectacles russes, à faire revenir des spectateurs qui n'y venaient plus. On a travaillé en disant qu'il faut que sur l'agglomération le Zénith ne reçoive pas de spectacle en dessous de 1500 personnes. On a des salles pour cela. En revanche, on va mettre des rideaux de jauge automatique de façon à ce qu'il y ait des salles confortables. On a modifié le chauffage, il a fallu faire des chaussettes spéciales pour que ...On a fait des petits espaces de 1500, 2000, 2500 places pour permettre d'avoir un plus grand nombre de spectacles dans des dimensions de salle qui n'existaient pas à 50 kms.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Cela veut dire que la collectivité publique met des financements en conséquence ?

Michel DUFRAISSE – Adjoint au Maire de Nancy, conseiller auprès du Président du Grand Nancy

Oui, nous mettons des financements en conséquence comme nous mettons pour les piscines ou autre chose. On est dans le cadre d'une politique publique du spectacle et de la culture et nous estimons que nos investissements doivent aller vers une évolution qualitative pour les gens qui viennent dans ces équipements.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Est-ce que vous vous êtes posé la question en choisissant Vega des économies d'échelle que pouvait peut être répercuter sur vous un groupe qui gère 5 Zénith, puisque vous êtes très financier ?

Michel DUFRAISSE – Adjoint au Maire de Nancy, conseiller auprès du Président du Grand Nancy

On travaille avec Vega depuis un certain nombre d'années. J'ai l'impression de n'avoir jamais connu qu'eux. Je ne m'en plains pas car j'ai toujours eu affaire à des gens qui partageaient avec nous notre politique culturelle. Le plus dur pour eux a été le dernier contrat. On a été très attentif aux frais de gestion centralisés, la discussion a été très dure. On a été très attentif à cette société créée sur le site du Zénith, la société du Zénith du Grand Nancy. C'est surtout une question d'hommes. Il y a du respect. Quand on a des hommes qui respectent leur parole on arrive à faire les choses comme il faut. Je n'ai pas peur des grands groupes, il faut avoir des discussions difficiles. Quand on donne notre parole par écrit, on respecte notre parole. Quand ils la donnent, ils doivent aussi la respecter. Je ne me pose pas de question aujourd'hui par rapport à mon contrat. Je me suis posé des questions avant de relancer la DSP sur le maintien de la notion de Zénith. Je me suis posé la question de la production. Je me suis posé la question de la billetterie. Pour savoir et regarder. Et avec André Rossinot, Maire de Nancy et Président de la communauté urbaine, nous avons décidé avec les services culturels de maintenir la notion de Zénith parce que c'est une notion symbolique qui a un respect pour les producteurs et les artistes et ça, dans le cadre de notre politique culturelle à Nancy, c'était fondamental.

Le seul problème que l'on trouve c'est celui de la concurrence. L'on a beaucoup de développement et l'on ne voudrait pas faire n'importe quoi. Et l'on a mis en place trois choses : Premièrement, un répertoire complet des lieux d'accueil de spectacles, je l'avais fait pour le sport il y a un quinzaine d'années. J'ai souhaité qu'il soit fait aussi pour le spectacle. Deuxièmement, une commission de réflexion à la



communauté urbaine, avec les élus de tous bords, sur les différents lieux d'accueil de spectacle, sur les différentes villes, sur les politiques culturelles que chacun doit mener dans ces communes puisque la culture n'est pas de la compétence de la communauté urbaine. Troisièmement, on va mettre en place un bureau d'événementiel de façon à pouvoir travailler là dessus.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Alors, Monsieur Berteloot, est-ce que cela se passe aussi bien avec Vega ?

Est-ce que vous n'avez pas la crainte de choisir un exploitant avec 5 Zénith et que cela ne soit pas au détriment de la diversité proposée, pour Dijon ?

Yves BERTELOOT – Adjoint au Maire de Dijon, chargé de la culture et du patrimoine municipal

Je vous le dirai tout à l'heure, si cela se passe bien avec Vega.

Je vais simplement vous préciser que la Ville de Dijon consacre aussi 23% de son budget à la culture et que les problématiques soulevées par mon collègue de Nancy, on les retrouve à peu près à Dijon. C'est le cas de beaucoup de villes qui ont des Zénith dans leur agglomération. Puisque le Zénith de Dijon est aussi un Zénith d'agglomération. Ce qui nous pose un petit problème, comme à Nancy, car la communauté d'agglomération n'a pas de compétence culture. Le Zénith de Dijon c'est donc un équipement d'agglomération qui a été inauguré en 2005. Pourquoi on a construit ce Zénith ? Parce qu'il n'y avait pas d'équipement dans l'agglomération dijonnaise de cette capacité. Et surtout il n'y en avait pas à 250 kilomètres à la ronde. Et je crois que le plus proche était celui de Nancy. Il a une capacité assis/debout de 9000 places et assis de 5300 places. Et contrairement à Nancy, nous avons pu agrandir la jauge l'année dernière, en 2012. Ce Zénith est géré en DSP par la société Vega. Il accueille environ 100 manifestations par an et 186 000 personnes, dont 158 000 pour les concerts. Le coût de construction de cet équipement a été de 16 millions et les retombées économiques annuelles sont d'environ 12 millions. Les retombées économiques semi directes, c'est à dire les salaires, locations, les nuitées dans les hôtels, la restauration représentent 4,5 millions euros. Je pense que l'on est plutôt content de l'investissement que nous avons fait à la communauté d'agglomération. Alors, concernant l'interaction avec les lieux culturels. Nous avons une SMAC qui s'appelle La Vapeur, nos relations sont plutôt bonnes. Il n'y a pas eu d'actions communes avec le Zénith. Cela tient à la personnalité des personnes qui sont à la tête des équipements.

Les directeurs de SMAC sont encore enclins à se retourner vers les Zénith. C'est un peu compliqué. Mais les choses sont en train de changer et il y a des projets en cours sur l'organisation et l'accueil de manifestations communes. J'y reviendrai peut être après. Mais, ce qu'il faut savoir c'est que le Zénith contribue au financement de notre SMAC La Vapeur. Nous avons augmenté la redevance en 2012 et cette augmentation est fichée sur La Vapeur pour son fonctionnement et surtout son projet de rénovation qui va intervenir dans quelques années. Donc on a un exemple d'un financement direct d'une SMAC de musiques actuelles par le Zénith. Toujours concernant cette interaction. Dès l'établissement de la DSP, la collectivité le Grand Dijon a estimé que cette complémentarité était essentielle et nécessaire et que le délégataire devait mettre en avant la programmation des autres équipements culturels de la Ville – en tout cas ceux qui le souhaitent – et entretenir de bonnes relations avec ces structures. Pour revenir à ce que disait tout à l'heure Jules Frutos, moi je ne suis pas sûr que l'on soit mal accueilli dans les Zénith et je ne dis pas cela pour faire de la publicité à mon exploitant mais c'est la réalité.

Quand on va au Zénith de Dijon on est plutôt bien accueilli et surtout on a l'information sur les équipements culturels. Information diffusée par des flyers ou sur les écrans vidéo qui sont dans le hall d'accueil. Tout est fait pour cela. Donc, le hall du Zénith, lieu d'information et de documentation important pour nos structures culturelles locales. Le Zénith relaie aussi les événements culturels organisés par la ville. Je pense en particulier au concert de rentrée qui est offert aux Dijonnais sur une grande place au centre de la ville et qui peut être concurrentiel avec la programmation Zénith, car nous programmons à ce concert de rentrée des vedettes de renommée nationale, voire internationale... et que le Zénith avait idée de les programmer, mais cela se passe bien dans nos relations. Le Zénith est aussi partenaire d'opérations organisées par la collectivité, type journées pour les nouveaux arrivants etc.. Bien entendu, la politique culturelle d'un Zénith c'est pas la même que celle d'une SMAC qui est plutôt un soutien à la jeune création, aux formations locales et régionales. Le Zénith accueille un public très large, toutes les couches sociales, mais un public qui a peu de pratique culturelle. La question que l'on se pose c'est comment capter une partie de ce public pour l'amener à d'autres pratiques culturelles sur d'autres lieux culturels de la ville. C'est une réflexion que nous menons actuellement. Pour l'instant nous n'avons pas de réponse. Nous espérons aboutir rapidement.

A propos du cahier des charges, il est totalement respecté. La société Vega, avec qui nous avons de bonnes relations, cela se passe très bien. Le bilan est vérifié et approuvé par les élus du grand Dijon. Mais



il y a toujours une question que je me pose, l'équipement appartient à la ville, à la collectivité, mais nous n'avons pas le droit de faire de billetterie, cela reste toujours un mystère dans ce cahier des charges, ce problème de billetterie.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

N'est-ce pas une opacité pour vous ?

Sans avoir la main sur la billetterie, vous ne connaissez pas votre public !

Yves BERTELOOT – Adjoint au Maire de Dijon, chargé de la culture et du patrimoine municipal

Oui, il n'y a pas de billetterie dans un Zénith, on ne peut pas venir un soir pour prendre une place.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Je vais donner la parole à la « star » tant attendue. On a entendu plein de choses autour de cette concentration de Vega avec 5 Zénith. J'ai envie de vous demander qu'est ce que la collectivité y gagne de passer par quelqu'un qui exploite 5 Zénith ? Est-ce que vous avez une mutualisation des coûts, une économie d'échelle que vous répercutiez ? Est-ce que cela vous permet d'attirer des stars plus importantes, au détriment de la diversité de l'offre sur l'ensemble du territoire français ? Quels liens vous avez avec les services culturels des villes ? Enfin, est-ce que vous avez l'intention de proposer votre candidature pour d'autres Zénith ?

Olivier HIBAL – Directeur général de Gilbert Coullier productions et président du groupe Fimalac Tech Info

Je vais répondre, pas exactement dans l'ordre des questions, mais je vais essayer de donner un diaporama le plus large possible pour répondre à tout cela. En fait, la concentration que vous avez évoqué systématiquement autour du groupe Fimalac, parce que cela va au-delà de Vega, savoir si c'est un vrai problème ou un faux problème.....

Moi, j'aurai tendance à dire que c'est un faux problème. Puisque aujourd'hui nous travaillons plutôt pour essayer d'être aux côtés des collectivités pour le développement et l'accompagnement que l'on est capable de faire sur l'animation culturelle voire sportive locale. On voit aujourd'hui que les équipements sont de plus en plus nombreux sur le territoire, qu'il y a la nécessité d'être structurant. Si on veut se structurer il faut aussi que des partenaires puissent le faire avec les collectivités et c'est un peu le rôle aujourd'hui de Fimalac. L'on parlait des Zénith tout à l'heure, pour moi c'est un débat qui doit aller au-delà des Zénith, car c'est un maillage de départ qui est né en 80 et qui a permis à la culture de se développer et de s'industrialiser. Aujourd'hui les spectacles ont augmenté leurs jauges, on a de plus en plus de tourneurs qui fonctionnent et de plus en plus de spectacles en France. Donc, il faut reconnaître cette force, grâce aux Zénith. Et puis, le territoire a continué à se développer, les interrogations sur le cahier des charges ont stoppé quelque peu le développement des Zénith et on voit d'autres salles qui sont arrivées sur le territoire. On gère également à Mâcon – on en parlait tout à l'heure, j'entendais un artiste qui le citait dans sa vidéo – un équipement qui n'a pas le label Zénith, qui satisfait les artistes et qui – on est en train de débattre avec le Ministère de la Culture sur le devenir – de voir ces équipements qui échappent au Ministère pour des problèmes d'interrogation sur un cahier des charges. Ce que l'on doit faire ou pas faire. C'est extrêmement dommage parce que le territoire continue à se développer, on a en délégation des Parcs Expo qui finalement sont amenés à accueillir du spectacle, qui ne respectent pas forcément toujours les règles qualitatives qui avaient été élaborées à l'époque dans le cahier des charges. Vous avez des salles qui n'ont pas pris le label comme le Palais Nikaia et qui fonctionnent très bien. Qui ne sont pas non plus à produire des spectacles en lieu et place des producteurs. Le maillage du territoire est bon, les rapports avec les collectivités sont systématiquement développés et améliorés puisque les équipements type Zénith ou grandes salles sont en périphérie des villes et correspondent plutôt à des équipements attendus par des agglomérations ou des communautés urbaines. Ces équipements sont souvent un peu détachés de l'activité culturelle locale, cela a été expliqué tout à l'heure car la compétence culturelle est souvent ramenée aux villes et pas aux comités d'agglomérations. Nous, nous efforçons d'accompagner et se rapprocher au maximum – on le voit sur le Zénith de Rouen où il y a un vrai partenariat sur la création, comme on l'a entendu sur Dijon et sur Nancy – où, systématiquement, vous avez une évolution saine des spectacles qui démarrent avec une SMAC comme le 106, qui évoluent et qui finissent par atterrir ou faire leur second spectacle au Zénith. Ce qui va être le cas de Stromae prochainement qui vraiment suit la chaîne logique d'équipement culturel local si celle-ci est faite en concertation avec les différents exploitants et avec, comme médiateur, les responsables culturels locaux. Concernant le rôle de Fimalac sur l'ensemble de son développement, la recherche elle est tout d'abord d'accompagner le divertissement au sens large. Il y a une volonté forte de Marc Ladreit de Lacharrière de participer au développement culturel sur une période où l'on a vu,



notamment les rapports du CNV, différentes crises qui ont fait douter le développement culturel. Il y a une volonté d'accompagner, d'être acteur de valeur et de faire vivre les équipements, que ce soit sur la création et l'improvisation théâtrale initiale pour aller jusqu'à du spectacle de masse, ce qui est le cas avec des grandes comédies musicales comme Robin des bois qui va tourner prochainement et qui va permettre de faire vivre les salles, les producteurs et tous les acteurs locaux intermédiaires. Le principe même de notre fonctionnement est d'essayer de maintenir les équilibres avec les gestionnaires de salles, les producteurs, les promoteurs locaux. C'est un équilibre qui est assez simple, qui nécessite par moment d'être accompagné, fusionné. Quand vous avez un producteur national ou international qui vient sur une région et qui sollicite un producteur local, la collectivité ou le gestionnaire de salle, il est dommage de se passer d'un spectacle parce que l'on attend de tous un rôle passif. Le principe même de ce que nous essayons de construire c'est d'être de bons accompagnants sur la diversité culturelle qu'il peut y avoir dans chaque collectivité et d'éviter de créer des disparités parce que l'on a sur certaines régions des équipements qui sont plus difficiles à animer.

C'est le cas à Limoges où la population est de densité plus réduite, où il y a une vraie attente culturelle, car malgré que ce soit de la culture de masse l'on est dans un équipement culturel avec le Zénith. Quand vous avez une régie ou une société qui n'a pas la capacité à accompagner parce que loin d'un groupe, vous rencontrez beaucoup de difficultés pour développer une activité au sein du Zénith. Donc, j'entends depuis déjà un bon moment les remarques sur la difficulté à accepter la création des groupes et la difficulté à accepter que Fimalac ou autre puisse intervenir et perturber l'équilibre global qui existe dans ce milieu du spectacle.

Je pense qu'il ne faut pas le voir comme cela, ce n'est pas une envie de perturbation c'est simplement qu'à un moment tous les métiers se structurent, les métiers de la culture ont besoin de se structurer également, ont besoin d'être accompagnés. Les collectivités le font à la hauteur de ce qu'elles peuvent faire pour certaines. D'autres ont plus de difficultés parce qu'elles ont multiplié des équipements qu'ils soient sportifs ou... parce que là on parle de la partie culturelle, mais il faut savoir que si on regardait les financements publics des piscines on serait bien attristés de savoir ce qu'il reste pour les Zénith ! Il y a vraiment un pas à franchir qui n'est pas que de regarder si une entreprise industrielle ou pas va venir perturber le marché, mais d'être plutôt dans une réflexion qui est : Quel est le devenir de nos équipements et comment on doit les travailler pour qu'ils soient plus animés, qu'ils puissent plus soutenir le développement culturel français qui devrait être aujourd'hui dans une réflexion d'exportation et pas continuer de vivre en vase clos ? On a tout un travail à faire et le protectionnisme à certes un grand intérêt pour certaines valeurs mais qu'il soit généralisé n'est pas constructif.

Aujourd'hui on est au 21^{ème} siècle, si on avait fait évoluer, arrêté de se regarder, d'examiner les problèmes spécifiques à notre réseau, les Zénith on en entendrait parler à l'international. Puisque ce programme était un programme développé pour permettre d'avoir un lieu culturel. L'attentisme et la difficulté pour les acteurs qui travaillent dans ces équipements étant systématiquement bloquants, on se renferme sur nous mêmes, on voit des parcs d'Arena qui arrivent sur notre territoire, qui ne suivent plus une logique d'implantation dédiée au spectacle. On va en voir arriver quelques uns prochainement. Sans avoir une vraie participation des acteurs culturels. Et cela n'empêchera pas les producteurs comme Gilbert Coullier ou Camus productions d'aller dans ces établissements qui ne sont vraiment pas du tout dédiés aux spectacles et qui ont échappé au Ministère. Il faut revenir sur les vrais problèmes, les Zénith sont des salles occupées sur 70 ou 100 dates, on a une vraie volonté au niveau de groupes comme Fimalac d'accompagner et de travailler – hors spectacle – sur les 200 jours vides.

C'est cela la problématique des Zénith. Souvent ils sont délocalisés ou éloignés des centre ville. Vous ouvrez la porte du spectacle, vous la fermez, ça y est il n'y a plus rien, on attend le prochain spectacle. Il y a tout un travail d'appropriation locale à faire, c'est là dessus que nous travaillons. Il faut une programmation concertée, un contenu diversifié. Vous ne pouvez pas le faire en étant passif. On l'a vu pendant de nombreuses années, de manière indépendante, il y a eu des tentatives de création de réunions de concertation pour les Zénith. Cela n'a pas marché car l'on revenait systématiquement sur des problèmes individuels. Aujourd'hui, comme toutes ces instances n'ont pas réussi à fonctionner, finalement au sein d'un groupe on arrive à avoir un meilleur échange interne et c'est ce qui nous permet de faire évoluer ces salles. A Nancy, on parlait tout à l'heure des danses russes. C'est justement parce que la collectivité a fait part de cette problématique que nous nous sommes attardés à faire de la création de contenu en étant présents, en faisant des partenariats, avec les acteurs locaux qui ont participé à la dynamique culturelle, aux attentes. Il y a tout un travail de fond qui est fait en respectant les métiers, les acteurs locaux, qui a pour objet de continuer à développer ces équipements et en faire des équipements vivants. Aujourd'hui le



changement d'air doit accompagner ce genre de transformation. On entendait tout à l'heure parler de problème de billetterie. En fait il y a deux problèmes avec cela. Une salle doit pouvoir offrir un maximum de services à ses clients c'est le cas des acteurs locaux sur beaucoup de salles. Certes, pas partout, parce qu'ils ne sont pas tous structurés pour offrir un billet dans tous les périmètres.

C'est un pan d'évolution qui n'est pas lié au cahier des charges, c'est lié à la volonté locale d'avoir un maximum d'offres et c'est un travail qui doit être fait avec les acteurs locaux. On a aussi entendu parler des problèmes des Zénith qui sont liés à une responsabilité. C'est des bâtiments qui doivent recevoir du public avec un minimum de contrôles à effectuer au niveau des salles, c'est pourquoi il y a des réflexions sur : Faut-il ou pas contrôler l'accès à la salle pour vérifier si l'on est dans un schéma où l'on respecte bien les jauges et le fonctionnement de la salle ? Donc, on sent qu'il y a des balbutiements d'évolution. Nous on est très perturbateurs parce qu'on essaye de les balayer pour aller plus vite mais on perd notre temps à se faire des guerres internes, l'on s'aperçoit que l'ensemble des bâtiments et du développement que l'on pourrait faire sous le label culture nous échappe.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Bon, je crois qu'il vous a tendu une perche. Il y a beaucoup de réactions.

Michel MARTIN

Je voulais déjà réagir sur ce que vous avez dit, pour montrer l'intérêt du cahier des charges. Le cahier des charges est aujourd'hui dans sa troisième version, lorsque Nancy a construit on en était à la première. Et pendant longtemps l'exemple de Nancy c'était le Zénith loupé, parce que le cahier des charges n'était pas assez précis. Donc c'est dans ce sens que l'on a renforcé. Ce que vous avez annoncé comme travaux va dans l'amélioration, conformément aux nouvelles versions du cahier des charges. C'est une première chose. Ensuite, je regrette sincèrement qu'Olivier Hibal ait oublié de préciser que le groupe Fimalac s'articule autour d'un producteur, et d'un producteur qui détient un nombre extrêmement important d'artistes, et que le danger n'est pas lié forcément à la concentration de services, mais lié à la monopolisation de la production dans un réseau de salles qui deviendrait de ce fait hégémonique. Moi, ce qui me gêne, c'est bien plus cela qu'une centrale d'appels pour gérer les calendriers de 5, 10 ou 15 salles, c'est un épiphénomène. Même s'il faut être vigilant, le danger il est là essentiellement. Quant à la billetterie je crois que l'on a aujourd'hui un petit malentendu. Personnellement cela ne me gêne pas qu'une salle ait un point de distribution de billetterie. Ce qui est gênant c'est que les salles s'approprient la commercialisation des spectacles. Ce que le cahier des charges a voulu limiter essentiellement c'est que les salles imposent – on a vu un exemple avec Bercy à Paris – la commercialisation, et aient le monopole de la distribution même en s'appuyant sur des opérateurs. C'est cela qui était gênant. Aujourd'hui, peut être que dans l'évolution, des points mineurs comme cela peuvent être levés. Mais ce n'est pas un point essentiel. Je voulais juste ajouter une dernière phrase, c'est que dans la plupart des discours il y a un grand absent c'est le spectateur. Quand on parle Arena et Zénith, il y a une tendance à produire dans des Arena et le perdant c'est le spectateur.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Je n'avais pas précisé, en pensant que j'étais face à un auditoire qui connaît cela par cœur, que le groupe Fimalac c'est Vega, Gilbert Coullier productions, Pole Nord, K.wet, Ticket net.. Voilà. Entre autres. Monsieur de Lacharrière a beaucoup d'appétit. Je vous laisse répondre....

Olivier HIBAL – Directeur général de Gilbert Coullier productions et président du groupe Fimalac Tech Info

Je vais répondre sur cette question qu'est la concentration de la production. Car il ne faut pas oublier que le premier producteur de l'artiste c'est l'artiste lui-même.

Quand un producteur et un artiste décident de travailler ensemble c'est d'abord dans l'intérêt de l'artiste. Le producteur aujourd'hui..., pour des artistes qui passent dans des Zénith, c'est souvent l'artiste qui décide où il veut aller, quand il veut aller, dans quelles conditions et le producteur est là pour l'accompagner. Il ne faut pas se tromper de problème. Quand on parle de concentration de production et éventuellement de possibilité de s'auto privilégier ce serait une hérésie car aujourd'hui si on veut réussir à dynamiser un Zénith il faut d'abord accepter toute la programmation externe à son groupe. C'est la base de tout.

Public : On va arriver à une situation de monopole qui va être insupportable !



Olivier HIBAL – Directeur général de Gilbert Coullier productions et président du groupe Fimalac Tech Info

Ce qu'il faut bien regarder aujourd'hui quand on parle de monopole il faut aussi prendre les rapports du CNV en parallèle, et voir ce que représentent les gros groupes, les artistes qui sont dans les Zénith. On parle d'un nombre d'artistes, de milliers de spectateurs, de spectacles largement inférieurs à ce qui existe en France. Grâce aux financements de ces groupes et à ce que l'on crée, l'on est aussi là pour développer de la valeur, créer des projets. Aujourd'hui quand l'on se lance dans l'improvisation théâtrale, que l'on part sur une association telle que Culture et Diversité, soutenir le développement culturel dans les banlieues, c'est un accompagnement qui est fait parce que l'on est dans un raisonnement global. Je tiens quand même à signaler que les producteurs ont tous besoin de répondre aux attentes de leurs artistes, l'exigence des artistes de se retrouver dans des tournées c'est lié à des pertes de revenus qui venaient d'ailleurs. On est sur un schéma où il ne faut pas s'arrêter sur un groupe, sur la possibilité du groupe d'avoir différents artistes ou différentes structures de production pour travailler sur le maintien d'un niveau culturel élevé et d'essayer de l'amener à l'export. Quand on travaille avec des artistes, que ce soit Stromae ou Zaz, l'objectif est de réussir à un moment donné de montrer la culture française à l'extérieur.

Donc, parler de concentration sur la production quand on sait que l'artiste est libre de ses choix... Quand vous prenez une Mylène Farmer, que vous preniez n'importe quel artiste, même la tournée de Johnny Halliday qui a fait beaucoup de bruit, ils sont libres, ils choisissent le producteur. Ils font une tournée avec l'un, le lendemain ils vont aller avec un autre. La concentration n'est pas brimante. Quand un artiste veut tourner il choisit son circuit, il lui est proposé par le producteur, mais ce n'est pas un groupe comme nous qui va dicter le fonctionnement à un producteur. Ce schéma de concentration, quand vous voyez Warner qui fusionne avec EMI qui est devenu Parlophone, la concentration existe. Elle est partout. Maintenant, quels sont les éléments de cette concentration, si tant est qu'elle est réelle, qui permet de soutenir la culture ? Après, vous parliez des problèmes d'aménagement des Zénith et là je vous rejoins sur ce point là, il est essentiel et c'est important dans le cahier des charges, de regarder comment on privilégie l'utilisateur final qui est le spectateur. C'est essentiel. Et c'est pour moi le point qui était déterminant dans le cahier des charges pour la qualité des Zénith.

Martine VICÉRIAT – Directrice du Zénith de Montpellier

Juste pour aller dans ce sens. Sur l'accueil des spectateurs. Quand on a créé l'Arena à Montpellier, il est clair qu'on s'est inspiré de ce qu'il ne fallait pas faire, par exemple ce qui avait été fait au Zénith. Au Zénith de Montpellier, on y vient, on repart, il se passe rien. Alors qu'à l'Arena on a vraiment fait attention à accueillir le spectateur. Pas seulement en lui permettant d'acheter plus de choses comme on peut l'imaginer. Mais il y a aussi un accueil où il peut rester plus longtemps, avoir des brochures, rencontrer des gens, etc... Et il me semble qu'au niveau de l'Arena on accueille mieux les spectateurs qu'on ne peut le faire au Zénith. Pas l'accueil comme ça, mais les moyens que l'on a pour les accueillir.

La deuxième chose c'est sur la billetterie. En tant que responsable d'une salle, on ne peut pas imaginer que l'avenir se fasse sans pouvoir gérer de billetterie. Ce n'est pas seulement de commercialiser des spectacles mais aussi pouvoir aider des producteurs à atteindre des publics qu'ils n'auraient pas atteints. A l'Arena on a développé tout un pan de ventes auprès des entreprises partenaires. Quand à la fin de la manifestation je fais un chèque de reversement au producteur, il n'y en a pas un qui l'ait refusé, pas un qui ait dit je suis contre la billetterie dans les salles de spectacles.

Jean-François Burgos

Je sais que comparaison n'est pas raison. Le monde du cinéma connaît actuellement ce problème de concentration. Seuls 5 grands circuits de distribution concentrent 60% des entrées. Quelle est l'incidence sur l'ensemble de la filière, à commencer par la production ? Et bien, les films qui étaient de financement intermédiaire, entre 1 et 5 millions d'euros, sont en voie de disparition. L'on voit bien aujourd'hui que l'appel à financement dans le cinéma se fait soit sous des superproductions dont on va avoir une approche extrêmement stricte d'un point de vue marketing, et des films qui ont de fortes chances de ne pas être vus. Aujourd'hui la filière du cinéma est dans une forme de bipolarisation assez gravement avancée. La concentration a une influence sur le produit. Essayez d'approcher la question de la personne. Ce qui sépare bien la question du marché, la question de l'utilisateur ou de la personne en tant que être auquel on veut apporter une offre culturelle qui peut l'aider à se construire. Il y a là des choses qui se croisent et qui sont compliquées à ajuster.



Marc Slyper

Je vais poursuivre ce qui vient d'être dit. Lorsque les radios libres sont apparues. Tout le monde a crié formidable. Quand elles ont commencé à se concentrer on arrive à une situation où l'offre artistique qui est proposée, il n'y a plus de diversité. Il y a une concentration des titres qui sont proposés, il y a des quotas, on joue sur les horaires pour le faire et on ne s'intéresse pas à la diversité et à l'expression culturelle d'un pays dans le cadre des musiques actuelles. Et le grand risque avec la concentration – dans les chiffres du CNV il y a un secteur des grands spectacles et des grandes tournées qui se porte bien – et il y a tous ces spectacles de proximité où s'élaborent les cultures d'aujourd'hui et de demain, la création d'aujourd'hui et de demain, où des milliers et des milliers d'artistes en direction de petits publics, sur des petites jauges... Il y a un décalage, une chute de cette billetterie et de cette fréquentation. A forcer sur les grandes diffusions – bien sûr, économiquement cela a un intérêt, les collectivités peuvent s'y retrouver par rapport à un investissement de proximité sur la création qui n'a aucun sens – on va tuer toute idée de création, de diffusion en concentrant sur des grands réseaux et des grandes exceptions. Vous avez parlé de comédie musicale, moi je suis musicien... le modèle aujourd'hui c'est qu'on offre au public des comédies qui se jouent sur bande enregistrée. Il n'y a plus de musiciens sur scène. Il n'y a pas de musiciens sur les fosses. C'est la notion de rendement économique qui compte et qui s'impose. Le label Zénith et la façon dont il a été fait, il avait été pensé aussi à un développement sur le territoire avec des salles de plus petite jauge et des expressions complètement différenciées. La concentration est en train de tuer tout cela.

Martine ROBERT – Journaliste Les Echos

Bon, je vous propose que l'on continue le débat à table parce qu'il y a une autre table ronde après.



TROISIÈME TABLE RONDE

« Quel avenir pour les équipements musicaux de grande capacité ? »

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

.....ficher les problématiques épineuses parfois qui se posent en terme éthique, esthétique – que j'ai entendu abordées ce matin – économique et bien sûr politique. Avec nos invités. Vous les connaissez sans doute tous, mais je vous les présente quand même.

A ma gauche, Jean-Louis Jossic qui est adjoint au Maire de Nantes qui possède son Zénith depuis 2006. A ses côtés Arnaud Delbarre qui est directeur de l'Olympia mais qui fut en son temps directeur du Zénith de Lille. A ma droite Guy Marseguerra qui est président du CNV et aussi producteur à la tête de la société Verone Productions et par ailleurs directeur de deux salles lilloises le Splendid et le Sebastopol, autant dire qu'il est multcartes à lui tout seul. Et à ses côtés un autre multcartes Daniel Colling qui est fondateur et propriétaire de la marque Zénith, il dirige le Zénith de Paris, préside celui de Nantes et a quantité d'autres activités.

Je vais commencer par vous Daniel Colling, qui me disait tout à l'heure qu'il compte bien écrire la vérité vraie sur tout ce qui s'est passé dans les Zénith depuis trente ans. Alors ayez peur ! Daniel Colling, vous êtes depuis le début de cette histoire. Si vous regardez avec le recul, 29 ans de Zénith, qu'est ce que vous diriez aujourd'hui des atouts de ces salles, encore ?

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Globalement, j'affirme que l'acte a été positif. Au sens où nous sommes le seul pays du monde à disposer de salles de diffusion spécialisées dans les musiques populaires. Tout cela pour vous dire – et en plus j'ai des témoins presque quotidiens au Zénith de Paris, que sont les américains et les anglo-saxons – ils n'en reviennent pas que le gouvernement, les pouvoirs publics ont pu aider, créer, contribuer à créer ces équipements spécialisés dans la variété. Donc, si vous me répondez, globalement qu'est ce que vous en pensez ? Moi je pense que c'est positif et pour contredire mon camarade Jules Frutos, président du Prodis, je ne suis pas d'accord avec son intervention sur les salles du Zénith qui sont trop chères, etc... Quand vous achetez un Q7 vous mettez plus dedans, vous avez une grande sécurité, vous avez un grand confort mais c'est un peu plus cher que la Clio. Ce que l'on ne dit pas c'est que les Zénith en France ont dopé de 20 à 30% l'économie du spectacle depuis 20 ans. Et ça on ne le dit pas assez.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Pour quelqu'un qui ne doit pas s'énerver, on commence fort !

Par ailleurs, si l'on fait un petit exercice critique, il y a des points faibles, j'imagine, à cette histoire des Zénith ?

Quels seraient ces points faibles et qu'est ce qu'il faudrait faire évoluer selon vous ?

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Le premier des points faibles a été le fait que le programme Zénith qu'a initié Jack Lang – s'il vient tout à l'heure il va l'expliquer – avec le Ministère de la Culture a été une impulsion auprès des collectivités locales et à partir du moment où le grand financeur était avant tout les collectivités locales – l'Etat était là en tant que financement de l'investissement, pour amorcer la pompe – et surtout les mairies et les agglos sont donc propriétaires et ont été désireuses des Zénith. Donc, le premier point faible c'est l'aménagement du territoire. En gros, on aurait préféré un Zénith à Bordeaux qu'à Pau. Si on parle de région Aquitaine. Sauf que Monsieur Labarrère avait vraiment envie d'un Zénith et Chaban-Delmas ne voulait pas de Zénith. Donc, la première des déceptions a été de dire qu'on a subi en terme de planification le bon vouloir des collectivités.

L'autre déception c'était ce cahier des charges qui aujourd'hui a une rédaction qui n'a pas toujours été la même. On a quelques Zénith, qui, physiquement sont un peu ratés et ne correspondaient pas à ce qu'on voulait. Quand bien même nous étions dans cette complexité de donner une liberté à l'architecte. Mais il y avait un certain nombre de contraintes fonctionnelles au niveau du spectacle. A un tel point que



Marseille s'est vu retirer le label Zénith. Il ne correspondait pas, ni physiquement ni en exploitation au cahier des charges. Si on avait bien aménagé le territoire.... En gros c'était de dire, que chaque grande région soit équipée d'une salle de ce nom pour les variétés et les musiques actuelles.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Olivier Hibal qui était là ce matin disait que le cahier des charges était d'une telle contrainte que c'est un frein au développement des Zénith. Vous partagez ce point de vue ?

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Non. Le frein au développement des Zénith il est lié au bon vouloir du Ministère qui peut amorcer la pompe et sensibiliser les collectivités locales. Je pense qu'il y a encore des régions aujourd'hui qui « mériteraient » des Zénith.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

On va parler un peu de la santé économique des Zénith. La concurrence des Arena, que l'on voit un peu comme des grandes ombres qui planent au-dessus des Zénith. On pense aussi en temps de crise aux salles de très petites jauges qui doivent aussi se développer. Où est-ce que les Zénith doivent se situer dans ce schéma si on le prend d'un point de vue strictement économique ?

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Le Ministère de la Culture et le service public collectivités ont adopté deux programmes, le programme SMAC qui est complètement complémentaire par rapport aux Zénith. On est tous d'accord. Dans les grandes villes et les grandes métropoles où sont les Zénith, va-t-on jusqu'au stade qui est une Arena découverte ? Qui peut être couverte d'ailleurs. J'ai aussi une position sur les Arena, sur la polyvalence tout court. Quand on a créé le Zénith de Paris c'était une réponse à Bercy qui était en train de se construire. Bercy c'est une Arena, conçue pour une salle de sports. Les différences fondamentales d'une Arena et d'une salle conçue pour le sport avec les Zénith c'est la scénographie. Dans les salles de sport comme dans les stades, nous avons une scénographie environnante. L'aire de jeu est au centre, les gens sont autour.

En spectacle, la relation aujourd'hui est restée frontale. Il est difficile de concilier les deux scénographies. Longtemps les salles de sport se sont ouvertes au spectacle de variété pour des raisons économiques, pour se mettre du beurre dans les épinards. Je ne suis pas le seul ici, j'ai été producteur dans les années 70, nous allions faire du spectacle de variété essentiellement dans les palais des sports, dans des salles de sports, dans des parcs d'exposition, voire comme à Marseille dans des chapiteaux. En tout état de cause inadaptés pour nos spectacles. En fait, en terme de construction de bâtiment collectif, dans les années 50, quand on s'est réveillé de la guerre, le gouvernement a essayé d'aider les collectivités locales sur les salles de sport. C'est à cette époque – s'il y a des gens de Bordeaux, de Toulouse... – qu'ont été construits, en béton, ils existent toujours, les Palais des sports. Dans les années 60 on est allé vers de l'économie on a construit les Parcs Exposition. Dans les années 70 on a construit les Palais des Congrès et dans les années 80 où le spectacle de variété, populaire, de rock est devenu de masse – car dans les années 60 on allait plutôt dans les cinémas – car l'on était contraints de sortir de ces cinémas et des ces casinos, on allait dans les établissements existants qui ne nous donnaient pas satisfaction. Quand Jack Lang est arrivé et qu'il a pris à son compte la variété dans son Ministère, on lui a dit équipement, équipement, équipement.... Et à ce moment là il m'a chargé de mission. Et c'est comme cela qu'est né le Zénith. On a revendiqué pour notre profession, pour notre public, des bâtiments adaptés à notre activité.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Dans le cahier des charges, il y a une clause qui stipule qu'il y a un pourcentage à ne pas dépasser pour les activités non culturelles. Est-ce qu'aujourd'hui vu la santé économique plus fragile de certains Zénith il faut remettre en cause ce fameux quota ?

Je poserai la question à d'autres.

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Je vais dire, peut être. C'est pas une clause fondamentale. Pourquoi on a voulu cette close qui est de 70/30 ou 20/80, je ne sais plus, c'était pour que la majorité de l'activité, dans un lieu de ce domaine des variétés, du rock, des musiques actuelles, pour que l'équipement sous le label Zénith garde bien son identité de spectacle. On a mis 70%, il y a deux ans suite à des gens de Pau qui voulaient s'ouvrir un peu plus, le CNV a dit pourquoi pas, on pourrait descendre à 60/40. Ce qui serait embêtant serait de descendre à 30%. Si



un Zénith aujourd'hui n'a plus que 30% de spectacles, tout le monde convient que son identité ne va plus être celle du spectacle et que l'on estimera qu'il n'aura plus droit au label Zénith. Il faut être souple par rapport à cela.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Est-ce qu'il faut être souple aussi sur ce principe de neutralité qui veut que l'exploitant ne peut être producteur et inversement alors que l'on sait que beaucoup de producteurs sont dans le capital d'un certain nombre de Zénith. Est-ce que cette clause il faut la maintenir alors que l'on sent bien qu'elle demanderait à être poussée aux entourures ?

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

C'est le sujet chaud. Je vous ai parlé tout à l'heure de pourquoi les Zénith. L'autre pan c'était que ces Zénith puissent être des outils pour la profession. Si on prend des villes comme Paris. Aujourd'hui vous avez peut être 40 ou 50 théâtres privés ou plus. Ce sont des gens qui disposent de lieux de représentation et qui peuvent produire des spectacles dedans.

Il se trouve que nous, historiquement, à part l'Olympia, le Palais des Congrès et le Palais des sports, la production de spectacles se faisait dans les bureaux. Avec les Zénith on arrivait aussi à résoudre le problème et offrir un outil à la production de spectacles. C'était fondamental. D'où le cahier des charges et sa philosophie qui était de dire, si on prend en compte une profession qui est producteur de spectacles, qui elle-même a deux familles de producteur et de diffuseur, on a intérêt à créer des outils au service de la profession, sans tuer la profession. Ce que dit le cahier des charges c'est qu'il ne faut pas qu'il soit concurrent de ses clients. Alors, est-ce qu'il faut faire évoluer la chose ? Je suis ouvert mais en retrait. Je n'ai pas envie d'imposer quoi que ce soit, mais j'essaye d'expliquer ce qui a dicté au départ la philosophie du cahier des charges. C'est le respect du métier.

Tout à l'heure, quelqu'un de Dijon évoquait le regret de ne pas avoir de billetterie dans le Zénith. La billetterie n'est qu'un petit aspect du problème de la commercialisation du spectacle qui est le rôle soit du producteur, soit du diffuseur. A un tel point que pour le faire on l'oblige à avoir la licence numéro 3. Donc c'est pas le rôle de l'exploitant. Cela n'empêche pas d'avoir un point de vente dans un Zénith. La commercialisation d'un spectacle reste le rôle du producteur. En son temps, le cahier des charges qui a été écrit en relation avec le Ministère, car il y a eu beaucoup d'argent public mis dans les investissements, en dizaines et certainement en centaines de millions d'euros, le Ministère pour vendre cette affaire aux collectivités locales se devait de défendre la notion de service public. La notion d'outil neutre qui a été utile pour la profession, qui a été un service au public, a dicté la base du cahier des charges. Avant de dire « le cahier des charges on le fout à la poubelle, on enlève les fondamentaux », il était important de dire pourquoi il y avait ces fondamentaux. On a réfléchi pendant deux ans avec Jacques Renard, de 2010 à 2012, au sein du CNV, il y avait une commission de réflexion sur ce cahier des charges. Ce qui est sûr c'est que le collège des producteurs et diffuseurs était d'accord pour conserver cette neutralité.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

En parlant de service public, on sait que les collectivités ont un rôle majeur au moment de la construction des Zénith. Est-ce que, par la suite, elles continuent à avoir un rôle et quel rôle ? Est-ce que ce rôle pourrait être amélioré ?

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Le problème des collectivités et des Zénith il est assez compliqué. Nous étions historiquement – que ce soit le Ministère de la Culture ou les collectivités – sur des schémas culturels où le Zénith est venu un peu à contrepied. Jusqu'à présent, Malraux et les MJC, on initiait de l'activité culturelle en création et en diffusion. Avec les Zénith on est arrivé à avoir un autre langage que le Ministère avait porté et compris mais je ne suis pas sûr que par la suite les autres Ministres ont bien porté l'idée. Cela consistait à dire que l'on ne créait pas des équipements pour faire de la création, l'on est dans un autre schéma économique que le schéma habituel de la culture, qui consiste à investir et surtout redonner des subventions pour permettre la création et permettre la diffusion. On est dans un schéma plus naturel qui consiste surtout à investir dans l'équipement et ensuite suivant l'économie de la région dans laquelle il est installé, récupérer un peu d'argent qui permet d'amortir pour la collectivité, voire dans certains cas en redonner. C'est le cas de Nantes, de Paris. Quand Florence Berthout a modéré le contrat. J'aurais pu lui dire que je donne très cher de loyer, ce qui a pour conséquence d'avoir fait augmenter les tarifs pour le public. Ce qui est dommage.



Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Jean-Louis Jossic, vous êtes adjoint à la culture, vous être notre élu à cette table, mais vous êtes aussi artiste donc usager des Zénith. Ce qui donne peut être pas exactement la même position quand vous en parlez. En tous les cas, si vous reprenez votre casquette d'élu, l'histoire du Zénith à Nantes elle est venue comment ?

Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture

Elle est venue comme un complément. Le Zénith de Nantes, on y pensait depuis très longtemps, depuis le Zénith de Paris en 84. On a été élus en 89 avec l'équipe de Jean-Marc Ayrault. On y pensait, mais, mais, mais... on a pensé qu'il fallait déjà un maillage qui corresponde à ce travail de proximité pour la population et pour les acteurs, les musiciens, les différents réseaux en émergence et en devenir.

Donc, on a fait attention à avoir un excellent maillage et une bonne spécialisation des salles. Le Pannonica, salle pour le jazz, tenue par une association, jauge de 120 places. Cela ne nous paraissait pas être le même type de configuration de gestion que la salle du dessus, La Bouche d'Air, 500 places, la chanson, que l'Olympic, salle debout, musiques actuelles. Petit à petit on a bâti avec l'ensemble des villes de l'agglomération cet espèce de réseau de différentes capacités et de différents types de gestion et c'est seulement quand on a estimé qu'on avait les salles 150, 300, 500 accessibles à tous dans des conditions qui soient parfois très raisonnables, qu'on a dit on est maintenant capables d'accueillir un Zénith. Cela a été en 2002 que la réflexion est née au sein de la métropole – parce que l'on a estimé que ce n'était pas un outil à faire payer par la ville centre mais par la métropole – or la métropole n'a pas de compétence culturelle. Par contre, elle peut intervenir au titre de l'équipement de grands outils à vocation d'agglomération. L'investissement a été investissement métropolitain, après il y a une DSP qui prend le relais. Le choix qui s'est posé c'est Zénith ou pas Zénith ? Il y a plusieurs choses qui ont prévalu au choix du Zénith, c'est tout d'abord être au diapason des autres. En tant qu'artiste il me semblait que pour une bonne diffusion de spectacle vis à vis des publics, plus on est dans des lieux qui se ressemblent et qui sont adaptés, mieux cela vaut. La seconde raison c'est que l'on a été entouré de compétences, parce que le programme Zénith existait déjà, pour éviter aux élus politiques qui étaient des élus de l'agglomération des boulettes qu'ils auraient pu faire en cas d'un autre concept. Ensuite, un peu d'argent de la part de l'Etat c'était pas désagréable.

Il y a quand même un faisceau de raisons qui a fait que l'on a préféré le Zénith. Après c'était la jauge la question. Jusqu'où aller ? On a très vite vu que l'on était les seuls dans l'ouest. Il y a un Zénith par région actuellement et quelques fois d'autres grandes salles en plus, chez nous c'est différent. Il n'y en avait pas à Rennes, à Brest. Dans la Bretagne administrative il n'y en avait pas. En Poitou il n'y en avait pas. En Pays de la Loire il n'y en avait pas. On a tout de suite vu que l'on pouvait avoir une capacité permettant de drainer la grande région. Pour nous la bonne capacité a été de 8500 car au-delà l'investissement devenait un peu plus costaud pour un emploi assez rare d'une jauge supérieure. Michel, on est à 3200-3500 de remplissage moyen ? 3500-4500, bon. Mais la capacité de 8000-8500 elle nous paraît nécessaire dans un certain nombre de cas. Mylène Farmer elle fait 4 fois le remplissage. C'est suffisamment rare pour qu'il ne soit pas nécessaire de pousser plus loin. Après, qui dit 8500 dit 4900 places assises. Au-delà et là je commence à évoquer le cas de l'arena, de la salle de sport que l'on détourne, de la salle polyvalente qui ne sert à rien, il nous semble qu'il y a une mauvaise adaptation. On a dans le Zénith une condition de confort que l'on ne retrouve pas dans une salle de sport qu'on aménage, qu'on ne retrouve pas dans un stade. Ce qui n'empêche pas que quelquefois on utilise la Beaujoire pour des cas exceptionnels.

Parce que U2 ne va pas venir dans le Zénith, parce que Hallyday lors de sa tournée a préféré les stades. Mais c'est quand même un gros aménagement et franchement les conditions pour le public ne sont pas les mêmes que dans un Zénith. J'ajoute cette chose très importante. On a jamais inventé mieux depuis, c'est la forme de l'amphithéâtre qui fait que l'on est jamais à 80 m de la scène, quel que soit où l'on est, sur le côté ou le centre, on voit et on entend. Et il y a la proximité des artistes. Le choix à Nantes s'est fait pour cela, plutôt que d'aménager ce qui était possible. Je déteste les écrans, y compris dans un Zénith. L'on peut être amené quelque fois à aménager des écrans à la cour et au jardin. Pour nous le Zénith est un instrument de divertissement. Cela peut être un instrument culturel. C'est un outil au service de la politique culturelle. Mais pour la partie rentabilité on comprend très bien que l'on a besoin de la partie divertissement.



Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Il y a deux choses. Vous disiez au fond que les grandes salles ne sont pas forcément adaptées, en terme de qualité, à ce que peuvent attendre les artistes.

Mais envisagez-vous quand même de construire ces grandes salles ? Il va y avoir des Arena, un programme est prévu. Vous envisagez ?

Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture

Non, les grosses tournées c'est souvent en été et à Nantes il ne pleut pas, donc.....

La Beaujoire est suffisante ! C'est tellement exceptionnel.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Par ailleurs, en terme de qualité d'accueil du public. Est-ce que les Zénith vous semblent avoir trouvé une véritable – ce Zénith là, le vôtre – identité et est-ce qu'il vous semble accueillir le public dans de bonnes conditions ?

Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture

Il accueille déjà les artistes dans de bonnes conditions car il entre dans un maillage de jeu collectif. C'est à dire que le Zénith n'est pas un outil qui est arrivé en disant « moi je suis plus gros j'ai pas de réseau » mais il est rentré dans le jeu collectif, il travaille avec le tissu local, avec la SMAC, avec la Cité des Congrès.... Il y a cette répartition. Après, en ce qui concerne l'accueil du public, les organisateurs et producteurs ont compris très vite que pour certains spectacles la Cité des Congrès avec ses fauteuils de velours, bien assis quitte à s'endormir un peu, est un outil mieux adapté. Par contre, pour d'autres spectacles il est évident que c'est le Zénith qui devient l'outil le mieux adapté. La seule chose un peu négative c'est au niveau de la rencontre entre l'artiste et le public. Le Zénith a cet inconvénient que très vite l'on est foutu à la porte. A l'issue du concert, les vigiles sont là, on pousse le public dehors et je trouve qu'il n'y a pas suffisamment cette rencontre, cette troisième mi-temps entre le public et les artistes. Que nous apprécions beaucoup.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

On disait aussi que les grandes difficultés pour les collectivités territoriales c'est qu'au fond les communautés d'agglomération n'ont pas la compétence culturelle et que vous êtes un peu face à des objets autonomes. Est-ce que vous arrivez à avoir une véritable relation avec votre Zénith ?

Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture

Je trouve que cela se passe pas trop mal. Parce qu'il y a cette volonté de la part de celui qui a remporté la DSP de faire partie de ce jeu. On ne se tire pas la bourre entre les différents lieux, les différentes salles. Les rapports se passent bien. Financièrement il n'y a pas de complication. Il y a la redevance fixe. Ensuite, il y a une redevance qui était de 41 kilos euros en 2012. Au-delà du fixe qui était de 595 en 2012. Du fait qu'il y a cet équilibre entre un Zénith qui a le deuxième taux de remplissage après Paris, c'est du gagnant gagnant. A ce moment là les rapports sont bons.

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Je vais un peu plus loin que toi dans la relation avec la collectivité. J'en parle du Zénith de Nantes parce que j'en suis l'exploitant. Nous avons une vraie relation avec la politique culturelle. Ainsi vous avez développé le Quartier de la Création et dans notre DSP nous avons proposé des sommes et un programme de liaison avec le Quartier de la Création qui nous vaut, dans le hall du Zénith, de payer des créations d'arts plastiques que nous présentons au public du Zénith. C'est à dire 400 000 spectateurs par an. Je suis concret pour dire que nous avons compris que la Ville de Nantes et l'agglomération avaient une politique culturelle. Nous avons essayé de faire une offre pour s'y inscrire.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Arnaud Delbarre, vous dirigez l'Olympia, vous dirigiez autrefois le Zénith de Lille, si on enlève la question de la jauge, qu'est elle la différence entre l'Olympia – tel qu'il est – et un Zénith ?

Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture

Le Zénith de Lille était un peu particulier par rapport à l'époque où il a été ouvert en 1994. Son emplacement, les besoins qu'il y avait dans le Nord Pas-de-Calais, le bassin de population qui était touché qui était un potentiel de plus de 4 millions d'habitants, le Zénith était vraiment un outil à grande, voire très grande capacité qui permettait de recevoir les très gros spectacles. Si l'on devait faire un



parallèle avec l'Olympia c'est que l'Olympia est une salle de 2000 personnes en assis et 3000 personnes assis/debout. Mais les artistes qui font Bercy, le Stade de France, 3 ou 4 Zénith.... vont quand même à l'Olympia. Avec une réalité économique qui ne ressemble à rien. Quand Sting fait 5 Olympia ou Lady Gaga 1 Olympia, économiquement cela ne ressemble strictement à rien. L'artiste prend toujours le même cachet.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Avant même d'être directeur de Zénith vous étiez producteur, vous avez le sentiment que ce réseau de salles répond bien aux besoins des tourneurs ?

Arnaud DELBARRE – Directeur de l'Olympia, ex-directeur du Zénith de Lille

Oui, au moment de sa création il y avait un véritable besoin. Et si je peux parler des productions locales, je ne parle pas des groupes internationaux, des artistes locaux – Et Daniel ne pourra pas me dire le contraire – lors des premiers Zénith, des 10 premières années, nous avions en France une trentaine d'artistes francophones qui potentiellement pouvaient faire tous les deux ans la tournée de salles à grande et très grande capacité du type des Zénith.

La grande différence avec aujourd'hui c'est : Donnez-moi les noms de 5 artistes français, ayant en dessous de 50 ans, qui sont capables de faire une tournée des Zénith en France ? Je crois que le fond du problème il est là. Sur le thème d'aujourd'hui, que l'on n'a pas encore abordé, avec les Arena, les salles à très grande capacité, les stades et autres, c'est magnifique tout cela mais on va mettre quels artistes ?

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

Je voudrais juste lui répondre directement. Arnaud, lui c'est fantastique, les artistes ça s'arrête à la chanson. Moi, je vais lui citer quelques cas vite fait : Gad Elmaleh, Djamel, Florence Foresti, C2C, plein de groupes. Je t'en cite 30 aujourd'hui.... même si tu as enlevé Johnny Hallyday et Michel Sardou. Nous on le voit bien aujourd'hui, l'humour c'est 12% des recettes du CNV.... Et je peux te dire que je vais te les trouver, je vais te faire la liste et dans quelques minutes je te la communique.

Arnaud DELBARRE – Directeur de l'Olympia, ex-directeur du Zénith de Lille

Bien sûr, le phénomène, et on va pas faire un débat là-dessus. Prend pas Stromae, il a sauvé le métier. Il y en a un par an. Il y a eu Christophe Mahé il y a deux ans. Tu peux pas dire le contraire. Il s'avère que l'Olympia est propriétaire d'une petite salle Le Sentier des Halles qui est une salle de découverte de jeunes artistes pour essayer de trouver et développer des jeunes pousses qui, demain.... Moi je le vois à l'Olympia, hormis les grands one man show....

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Pardon, le seul petit problème c'est que si ton Zénith à Lille – s'il fait 8500 – il n'a pas été conçu que pour des spectacles qui font 7000 ou 8500. On est en moyenne à 4200 pour un Zénith de 8000, mais il n'empêche que quand on fait 4000 à Nantes pour un spectacle, il n'y avait pas de salle avant pour l'accueillir.

Arnaud DELBARRE – Directeur de l'Olympia, ex-directeur du Zénith de Lille

Bon Daniel, on parle de l'avenir et je voudrais parler des Arena. Qu'est ce que l'on va mettre comme artistes dans ces Arena de 12, 15, 18 000 ?

Messieurs les élus, allez mettre des sous dans les stades, cela va être formidable !

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Si on sort de ce contexte, est-ce que le cahier des charges vous semble encore bien adapté ou est-ce qu'il faut le faire évoluer ?

Arnaud DELBARRE – Directeur de l'Olympia, ex-directeur du Zénith de Lille

Ce cahier des charges, il a des avantages, il a des inconvénients, il a des contraintes pour l'exploitant par rapport à l'évolution, en particulier la billetterie. Je n'ai pas particulièrement été d'accord sur le fait, outre mettre un petit point de vente, voilà ! Il a effectivement un grand intérêt ce cahier des charges, mais la difficulté – et les représentants du Ministère sont là, je l'espère – c'est qu'avant tout il faut qu'il soit respecté et que, lorsqu'il n'est pas respecté, qu'il puisse y avoir les outils pour pouvoir sanctionner d'une manière ou d'une autre. Au bout de 20 ans cela peut donner des dérives. Il n'a pas été tellement évolutif, c'est un souci car les médias ont beaucoup évolué.



Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Une autre question qui peut fâcher : Est-ce que la concentration du nombre de Zénith entre très peu d'exploitants est un danger pour l'équilibre et la neutralité du cahier des charges ?

Arnaud DELBARRE – Directeur de l'Olympia, ex-directeur du Zénith de Lille

C'est un fait. Que voulez-vous que je vous dise. C'est un fait !

Les communautés de communes et les municipalités qui ont en charge des structures de ce type, qui sont très lourdes, et en fonction de la politique et de la philosophie de la municipalité, soit c'est un établissement de service public, on y perd de l'argent, cela fait partie de l'histoire et de la mission, tout va bien. Soit on veut équilibrer ou gagner de l'argent et là c'est un autre débat. Or, sur les différents appels d'offre qu'il y a eu, les demandes financières des villes et les garanties étaient de plus en plus lourdes. Forcément un moment sur l'exploitation il y a des dérives au sens propre du terme et des structures qui se concentrent parce qu'elles ont un intérêt à terme, sur chaque Zénith. Pour faire marcher leurs billetteries, tourner leurs artistes, avoir des rapports avec les politiques. C'est un fait. Que les politiques fassent un choix.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Daniel Colling. Danger pas danger ?

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Moi je pense que si le cahier des charges est respecté au sens de la neutralité de ces équipements qui ont été construits avec de l'argent public, qui sont des outils pour la profession et que l'on essaye de respecter cette profession. Si l'exploitant produit il devient concurrent de son client. On l'a bien compris tout à l'heure. Si cet aspect est vraiment respecté dans le fond il n'y a pas trop de problème que ce soit la même société qui gère 4, 5 ou 6 Zénith, dans la mesure où elle est neutre. Le problème, et je rejoins Michel Martin, c'est que certaines sociétés par regroupement aient pas seulement les artistes mais aussi les Zénith.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Guy Marseguerra, cela va être à vous. Vous avez votre liste ?

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

..... J'ai oublié les comédies musicales. Moi, il y a un truc qui m'a effondré ce matin. Tout d'abord j'ai été brillamment étonné par l'intervention de notre camarade de Nancy qui est adjoint aux finances et qui a tenu un discours bien plus culturel que certains adjoints à la culture de certaines municipalités. Ce qui m'a effaré c'est que malheureusement – bien sûr on avait la représentation du diable Olivier Hibal ici à ma place, d'ailleurs, je suis très à l'aise je ne fais pas un centime avec eux, je n'ai rien à défendre avec eux, je ne leur loue pas de salle – sauf j'ai appris que tous les Zénith qui appliquaient le cahier des charges faisaient partie de Vega. Et que certains Zénith emblématiques, avec des gens indépendants et tout .. n'appliquaient pas notre cahier des charges. Cela m'a quand même surpris. Quant à l'adaptation de notre cahier des charges, sur la billetterie, de toute façon cela existe déjà. La plupart des Zénith sur leurs sites vendent des billets des concerts qui ont lieu chez eux. Donc, je vois pas où il est le problème de la billetterie.

Déjà ils commercialisent en marque blanche sur tous leurs sites et bien souvent avec plus de moyens de promotion que le promoteur local. Je ne sais pas s'ils en vendent beaucoup mais ils le font aujourd'hui. Qu'il y ait un point physique... malheureusement il y en avait eu un à Caen, on l'a fait fermer, c'était une décision idiote qu'on a prise. Je doute de leur rentabilité. Je ne sais pas si cela vaut la chandelle de vendre des billets le soir à un spectacle. J'en sais rien. Dans le cahier des charges c'est quelque chose que l'on pourrait modifier.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Le CNV mène depuis trois ans une concertation sur l'avenir des Zénith, l'affaire n'est pas bouclée. On le sait. Mais est-ce que l'on pourrait savoir s'il y a des orientations qui sont prises, des points de fracture ... Où est-ce que l'on en est de cette concertation ?

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

Pour l'instant il y a un cahier des charges pour les Zénith. On anime des réflexions. La plupart des participants étaient pour globalement ce cahier des charges. Par exemple sur la présence des producteurs. Il n'y a pas une levée de boucliers contre cette présence. Sur la répartition entre 70 et 30 il y



a aussi un consensus. On a envisagé aussi 60-40, cela ne pose pas de problème. Il y en a qui le font sans nous le dire. Après pour le reste, Moi, en tant que Président du CNV que l'on me demande l'agrément pour directeur, j'ai jamais fait. C'est complètement ridicule. Parce que on nous demande de faire appliquer un cahier des charges mais on a aucun moyen de le faire appliquer concrètement.

Si, moi demain je donnais mon avis négatif sur un directeur de Zénith, la collectivité locale s'en fout, elle a fait son choix. Je ne vois pas en quoi le président du CNV doit donner son avis sur le directeur choisi. Je pense que cela on pourrait carrément l'enlever du cahier des charges. Ça sert à rien. Sauf si effectivement le CNV aidait financièrement les Zénith. Pourquoi pas. Certains Zénith ont des difficultés. Comme on aide dans notre commission 7 qui est dotée de 1 million 200 000 euros qui aident des musiques actuelles, pourquoi demain le CNV ne serait pas amené à compenser des pertes d'exploitation sur des lieux où c'est difficile. Pour moi c'est pas un tabou.

Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture

Fallait pas les faire ! Quand on prévoit un équipement dans une ville ou une région on le dimensionne en fonction des chances de réussite. On ne fait pas des paris complètement inconsidérés. Avec de très petites sommes on pourrait aider beaucoup plus l'émergence des petits lieux aujourd'hui plutôt que boucher les déficits. Je ne vois pas pourquoi cet argent comblerait des déficits. Il doit abonder à des opérations positives.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

On dit beaucoup qu'il est souhaitable de renforcer le dialogue entre les différents partenaires de ces Zénith qui sont finalement assez nombreux. Pas tous également présents. Quand on dit renforcer mieux, c'est quoi pour vous ? Renforcer ce dialogue passerait par quoi ?

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

Est-ce qu'il faut le renforcer ? Je pense qu'il existe. On dialogue tous les jours dans tous nos métiers respectifs. Avant d'être Président du CNV, je produis des spectacles à Lille. Le rapport avec le Zénith de Lille, d'Amiens ou quand je fais une tournée avec un artiste, on a tous des rapports tout le temps. Au moins avec les gestionnaires des Zénith.

Après, avec les collectivités locales, comme il y a des DSP, on n'est pas en contact. Après, globalement, cela se passe plutôt bien. Nous, on va toujours trouver que c'est trop cher une salle. Moi même je gère une salle en DSP qui est un théâtre avec une autre salle rock dont je suis propriétaire d'une manière privée. Sans arrêt on nous dit que nos salles sont trop chères. C'est trop cher quand cela ne marche pas et c'est trop cher quand ça marche. Toujours trop cher.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Une dernière question. C'est un vrai réseau pour vous le Zénith ? Au sens plein du terme ?

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

Moi, sous le terme réseau je mettrais autre chose. Mais cela me regarde. Ce qui émane d'un réseau ce serait d'avoir des actions communes, par exemple. Il n'y en a pas. Après, la difficulté c'est qu'on va dire, s'ils se mettent en réseau, je me souviens les directeurs il y a deux ou trois ans ils ont essayé de faire une réunion entre eux au CNV, on leur avait prêté des bureaux, ils se sont fait passer une soufflante par leurs délégués, par certains délégués.

Arnaud DELBARRE – Directeur de l'Olympia, ex-directeur du Zénith de Lille

Président, il y a 20 ans nous avons monté une association des directeurs de Zénith. Je peux vous dire que cela n'a pas duré très longtemps. On a vite été remis à nos places.

Public : Pas par des délégués, par des producteurs....

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

Oui, mais il se trouve que des délégués sont des producteurs.... C'est compliqué ce métier !



Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Pour vous démentir, depuis deux mois il y a eu deux réunions des Zénith, en tant que réseau, je regarde mes camarades de Zénith, et il est prévu que l'on se revoit prochainement pour parler de nos problèmes Zénith. Y compris de parler avec Vega et tout va bien de ce point de vue là.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Je voudrais maintenant que l'on partage ce débat passionné et passionnant avec la salle. Alors allez-y.

Public : A chaque fois que je vais à Nantes, on passe devant un mur où il y a marqué « la culture coûte cher et c'est lié à l'ignorance ». Depuis quand la culture doit avoir comme premier critère la rentabilité ?

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

C'est un débat pour deux heures, au moins !

Public : L'idée de dire que le CNV doit financer les exploitants. Ce n'est pas le rôle du CNV. Les exploitants travaillent dans le cadre d'une DSP. Quand on fait un Zénith, quand on est une collectivité, dans mon rôle de conseil auprès des collectivités je dis à chaque fois : Attention, cela va vous coûter de l'argent ! Ils sont prêts à l'accepter ou ils ne sont pas. S'ils ont vraiment une action culturelle, ils sont prêts à l'accepter.

Ensuite, je regrette que l'on ait un peu une lecture dogmatique du cahier des charges. C'est vrai que 70-30 ou 60-40 en tant que tel n'a pas beaucoup d'importance. Sauf quand, et c'est arrivé, le Zénith d'Orléans, pour faire le Salon de l'horticulture ou je sais pas quoi..... Le Zénith se trouvait indisponible pour la profession pendant 3 mois. C'est pas acceptable. Donc, les choses il faut les écrire dans le cahier des charges. C'est pas l'écriture en tant que telle. C'est le rôle que le CNV devait défendre. Mais c'était l'esprit de cette écriture. Sur la billetterie, pareil. J'ai employé un mot malheureux, excuse moi Guy. Le problème de la diffusion dans un Zénith n'est pas un problème, de commercialisation bien sûr...

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

Arrête de me faire la leçon, je suis producteur de spectacles et je sais que la commercialisation est réservée aux producteurs, ne me fait pas le show.

Public : Oui, c'est bien cela qu'il faut que l'on défende. Pas de commercialisation. Un dernier point. Il y a une époque, un peu ancienne, après la réunion des directeurs de Zénith, on a essayé d'organiser une réunion des directions culturelles des villes concernées par les Zénith et malheureusement l'on n'y est pas parvenu. Parce que aujourd'hui quand on parle des rapports entre un délégataire et un délégant, entre la collectivité délégant et son exploitant, je ne suis pas sûr que les délégants soient au courant de la façon dont la profession est organisée et comment elle travaille. Parfois ils sont contents de la façon dont cela passe mais ils pourraient avoir un choix légèrement différent ou rédiger leur cahier des charges de délégation de manière légèrement différente s'ils savaient réellement comment cela se passe.

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Je peux dire quelque chose rapidement par rapport à ce qui vient d'être dit, par rapport au CNV. Pourquoi le CNV a pensé à un moment donner de l'aide à certains producteurs, certaines productions, pour permettre d'aller dans certains Zénith. C'est que le coût des productions.... Quand quelqu'un monte une production il n'est pas sûr financièrement de trouver son économie, de s'y retrouver dans tous les Zénith. Chacun sait qu'il fera plus de monde à Nantes qu'à Limoges. Et qu'à Limoges il est plus difficile de dire au Maire : Je sais pas comment, tu nous donnes pour ce spectacle de l'argent..... c'est compliqué ! Le CNV, lui, peut avoir un rôle de modération et aider certaines tournées qui ne pourraient pas accéder à des Zénith. Je ne dis pas que c'est bien ou pas bien. C'est juste pour expliquer la démarche qui a été menée par le CNV pour se dire que ce serait bien qu'un maximum de spectacles puisse aller dans tous les Zénith. C'est les Zénith un peu faibles, on les a classés dans 4 catégories, dont Pau et Limoges. Il s'agit de se dire, est-ce qu'il peut y avoir un programme... Quand j'étais chargé de mission pour le CNM, j'avais moi inscrit 1 million d'euros pour le programme Zénith. On peut aider certaines tournées qui n'iront pas à Limoges parce-que économiquement ils ne pourront pas présenter leur spectacle à Limoges et on peut prévoir un programme pour cela.

Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture

Juste une toute petite remarque sur ce que vient de dire Daniel, moi je suis tout à fait d'accord. Le CNV peut très bien aider. Il aide la création, il peut aider la diffusion. Ce n'est pas la même chose d'aider une



tournée en diffusion et aider directement le Zénith. Le Zénith à Nantes il tourne bien, la Cité des Congrès elle a quelquefois un équilibre difficile. Pas forcément à cause de la Culture ou à cause des congrès, mais à cause d'un ensemble. C'est pas pour autant que l'on va pleurer auprès d'une autre caisse. C'est la Ville qui assume à ce moment là l'équilibre en mettant une subvention compensatoire à la Cité des Congrès.

Arnaud DELBARRE – Directeur de l'Olympia, ex-directeur du Zénith de Lille

Pour reparler du Zénith de Lille. Pierre Maurois, lors de sa création – au sein de la grosse structure de congrès et d'expos dans laquelle était intégré le Zénith – utilisait ce terme « il est pas là pour faire des sous, c'est une turbine tertiaire ». Il avait raison. Cette turbine tertiaire sur les congrès, sur les expos et sur les spectacles amenait – avec des méthodes de calcul qui peuvent être sujettes à caution ou pas – amenait énormément d'argent au niveau de la ville. Et de la région, induit. Maurois l'avait parfaitement en tête au moment de la construction, en 90-91. Turbine tertiaire !

Thierry BISKUP - Directeur Général du groupe Vega

Moi ce qui m'intéressait cet après-midi sur cette table ronde et c'est pour cela que je suis resté. Mon ressenti au bout de 15 ans dans la profession, c'est que aujourd'hui il y a un aménagement du territoire qui se fait de toute façon anarchique, les collectivités locales de droite et de gauche qui financent des établissements, on a parlé de Mâcon, on peut parler d'autres villes. Les difficultés que l'on ressent nous, en tant qu'exploitant de Zénith, dans le cahier des charges pour certains Zénith. Certains Zénith. Bien entendu je ne suis pas exploitant à Pau. On a deux Zénith, deux vitesses dans les Zénith. On a des Zénith qui rendent très bien parce qu'il y a un bassin de population qui rend bien : Strasbourg, Nantes, Lille. Et on a des Zénith qui sont plus difficiles. Moi la question c'est : Que fait le Ministère de la Culture ? Si le Ministère veut les garder en tant que réseau il faut absolument que le Ministère qui est présent cet après-midi ou pas ait un programme de financement ou de soutien à ces Zénith. Sur, peut être, des ouvertures à d'autres choses. Ça c'est mon souci. Le deuxième point, le souci chez Vega c'est dans l'aménagement du territoire. On a des foisonnements de salles et d'Arena, à un moment donné il n'y a pas la place pour tout le monde et que forcément les DSP qui sont aussi bien des salles polyvalentes que des Arena ou des Zénith, des Zénith où l'on ne peut pas produire - il n'y a aucun souci sur le cahier des charges que l'on respecte, et je remercie d'ailleurs nos délégués de remarquer que l'on respecte chez Vega cela – c'est juste qu'on est pas armé dans l'exploitation de nos salles par rapport à ce qui se passe aujourd'hui à 10 kms de notre salle. Je pense au Zénith de Limoges, on a une concurrence féroce avec Angoulême, on a le même producteur qui produit – c'est normal, le producteur est privé, c'est normal qu'il ait une rentabilité, on est pas du tout dans une SMAC, les producteurs qui sont autour de la table aujourd'hui ce sont des « entrepreneurs » qui ont pris des risques de production, il faut les respecter, ils ont des outils et ils vont vers l'outil le mieux adapté : bassin de population, tarif, négociation... - moi, au Zénith de Limoges je n'ai pas les mêmes armes qu'à Angoulême qui est à 40 minutes de chez moi. Je ne peux pas coproduire. Le producteur reste à la source de l'artiste. Olivier Hibal l'a bien dit, c'est l'artiste qui décide. C'est pas parce que aujourd'hui on ouvrirait un peu le cahier des charges des Zénith que ça va changer les choses.

Oui pour un cahier des charges très contraignant avec un carton rouge si il faut, car comme dans les SMAC c'est un réseau Zénith Ministère de la Culture avec les politiques culturelles, dans les DSP à nous de rendre des offres de service public et d'aménager des animations dans nos lieux en respect avec le CNV, ou si le Ministère est absent du débat pourquoi les Zénith aujourd'hui ne sont pas comme les Arena à gérer de la billetterie, à produire pour produire ? Martine Viceriat ce matin, l'a bien dit, personne ne vient se plaindre qu'à l'Arena de Montpellier il y a un système de billetterie, il y a un contrôle d'accès. Voilà, attention de ne pas créer des réseaux à deux vitesses parce que la France est un petit village et que nous avons beaucoup trop de salles par rapport au nombre d'artistes.

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Je partage assez bien ce que dit Thierry.

C'est vrai que nous avons, en terme d'équipements, lui il pousse la réflexion en se disant il y a 17 Zénith mais il y a aussi des centaines de salles de musiques actuelles, de salles polyvalentes, autres, qui accueillent de la variété mais qui sont à un autre statut par définition puisqu'elles n'ont pas un cahier des charges et que si un cahier des charges – et qu'il y a un plus avec ce cahier des charges, et je regarde le seul représentant du Ministère de la Culture – c'est de dire que mon souhait à moi c'est que le Ministère se réempare de ce programme et continue, se serve du CNV comme bras armé de ce programme. Il y a beaucoup de choses qui se sont dites depuis ce matin, c'est vrai que celui qui était le garant de ce



programme qu'il a été sensé initier, le premier cahier des charges c'est quelque chose qui a été rédigé au Ministère de la Culture, il est pas là !

Public : Juste en réaction avec ce que vient de dire Thierry, avec qui je suis d'accord, effectivement cette histoire d'avoir le droit de produire et coproduire, comme il l'a souligné, les entrepreneurs de spectacles sont pas des enfants de cœur, ils sont là pour équilibrer sinon gagner de l'argent, le fait pour un Zénith d'avoir le droit de coproduire va être aussi le droit de perdre de l'argent. Si le producteur sent qu'il peut équilibrer juste en louant la salle il va vous demander de coproduire s'il sent qu'il va se prendre une gamelle.

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

En d'autres termes, la notion d'ouvrir les Zénith à la production ne changera pas le marché du spectacle. C'est ce qu'il faut bien retenir.

André CAYOT – Ministère de la Culture et de la Communication

Juste un mot à ce stade, pour paraphraser ce qu'a dit Michel ce matin. La proposition qui a été faite de se réapproprier le label. Je ne pense pas que nous l'ayons laissé tomber. La preuve en est qu'il y a un Zénith qui va sortir prochainement à La Réunion, cela me semble assez évident que ce label existe bien. J'ai défendu je pense dans la commission qui s'est réunie et à laquelle nous avons fait largement allusion depuis ce matin le fait que les Zénith sont bien dans le champ culturel. Nous avons défendu cette position. Maintenant, la question du cahier des charges et de l'inscription de ce cahier des charges – pourquoi pas dans la loi d'orientation reconnaissant ce label Zénith – sera un geste fort qui ne s'accompagnera pas forcément de moyens financiers. C'est pas à cet endroit là qu'il faut les trouver. C'est plutôt du côté du CNV qu'il faut penser à cette question notamment pour que les producteurs puissent mieux utiliser ce réseau qui est un réseau économique et culturel. Tout ceci peut être discuté. Encore une fois il n'y a pas d'objection. Ce qu'il faut c'est reprendre ce débat, continuer, parce que nous l'avons arrêté à un moment donné où nous n'étions pas dans un accord global sur les propositions faites dans le cadre de la commission évoquée tout à l'heure et maintenant il faut reprendre ce débat.

En même temps, il me semble qu'il faut sortir de cette histoire. Le réseau des Zénith est une sorte de forteresse assiégée car tout autour d'eux il y a, à peu près, 90 salles de grande capacité en France dont 30 qui sont dans le registre Arena et 17 Zénith. Toutes ces salles n'ont pas le même régime et ne sont pas soumises aux mêmes règles. Comment faire pour que, petit à petit, certaines d'entre elles rejoignent le cahier des charges de ce réseau culture ? Comment faire pour que petit à petit notre territoire soit doté, en interne à la profession, d'une sorte de code des usages pour travailler ensemble ? C'est le sens du cahier des charges et peut être que l'inscription dans la loi d'orientation serait un geste relativement fort et nous permettrait d'avancer mieux sur ce domaine là et de prendre en compte davantage cet équilibre. Tout ce que vous avez dit et qui me semble de bon sens. Nous sommes parfaitement conscients qu'une entrée est sur ce champ économique et culturel.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Voilà, vous avez la réponse de l'Etat.

Nous attendons Jack Lang, donc si vous avez encore des interventions à faire, alors n'hésitez pas.

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Je trouve que ces Zénith ont été des outils faits pour l'accueil du public dans de bonnes conditions mais aussi pour des producteurs et je trouve qu'il n'y a pas 1% de producteurs de spectacles ici présent dans la salle. A part des gens qui viennent avec d'autres casquettes dont tu fais partie il y a très peu de producteurs. Cela m'étonne.

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

Ce matin et tu n'étais pas là, il y avait Jean-Claude Camus et Jules Frutos en tant que Président du Prodis.

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Président du syndicat, il a mélangé ses casquettes et descendu le Zénith pour dire que c'était cher.

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

Jules Frutos, il représente les 300 membres du syndicat quand il s'exprime.



Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Alors cela veut dire que les 300 membres du syndicat – ça c'est noté – critiquent le Zénith !
Il est venu très négatif par rapport au Zénith !

Guy MARSEGUERRA – Président du CNV

Si tu laissais parler les gens tu comprendrais ce qu'ils...
J'ai pas dit qu'il parlait au nom, il représentait un syndicat où il y a 300 membres.
Quand tu veux pas, tu veux pas.
Quand Jules s'exprime en tant que producteur, il est crédible et représente les producteurs.

Aurélien BINDER – Directeur du Zénith de Lille

Juste pour compléter l'intervention de ce matin, vous parliez de l'impossibilité de parler de la rentabilité des équipements culturels mais je crois pas, et je pense qu'il y a pas mal d'exploitants de Zénith, qu'il n'y en ait aucun qui ait pu gagner une DSP de Zénith sur une programmation culturelle car par nature il n'a pas la possibilité de programmer. Et que cette volatilité sur la DSP fait que les redevances augmentent, les exercices d'exploitation deviennent plus tendus, on doit aller chercher l'argent où il se trouve et augmenter notre surface commerciale. C'est ça le gros problème. Aujourd'hui, la collectivité territoriale qui tranche les DSP a aussi, elle, de plus en plus une rentabilité à offrir, en tout cas à accueillir et cela retombe sur les exploitants. Les montants des DSP et redevances ont augmenté et vont augmenter sur les 10 prochaines années de manière colossale parce qu'il va y avoir concentration des opérateurs avec des moyens financiers plus importants et je ne pense pas que la collectivité dise aujourd'hui non à des redevances plus importantes. Elle choisit aujourd'hui un opérateur sur un montant de redevances.

Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture

Oui, mais dans ce cas là il faut pas y aller. Il y a des marchés infructueux, à partir du moment où le contrat est léonin et où le délégué, celui qui prend la délégation dit « j'y vais mais je suis sûr de me planter » il ne faut pas qu'il y aille. Si personne n'y va il faut que la collectivité change ses conditions.

Aurélien BINDER – Directeur du Zénith de Lille

Cela veut dire qu'une collectivité locale comme Limoges. On s'en fiche qu'il n'y ait plus d'exploitant dans 4 ans. Comme on accueille le marché des tournées, le marché des producteurs, on fixe un tarif, qui est un tarif moyen que l'on pourrait diminuer, mais si le producteur ne s'arrête pas pour des raisons tout à fait économiques sur un bassin de population où il estime qu'il a trop de risques, je l'entends, je le conçois. Cela veut dire qu'il y a un gros travail au niveau du Ministère et du CNV pour retourner vers les collectivités locales, pour avoir un discours peut être différent que celui qui a été émis il y a 10 ans, pour le compléter, et dire voilà messieurs il y a un Zénith qui est à Pau, à Toulon, à Limoges, des Zénith qui sont difficiles en terme d'exploitation que vous soyez en régie directe, en scène en machin... par contre, gérer un établissement Zénith, on reconnaît le métier, c'est à dire qu'il y a un exploitant, un chef d'établissement, c'est un directeur qui a des responsabilités par rapport au public, mais nous CNV, le Ministère on veut garder le label Zénith à Pau, Toulon, Limoges, aux 5 – 6 Zénith les plus faibles, comment on va venir vous aider avec les diffuseurs locaux, peut être avec la SMAC qui est sur place, pour vous apporter des moyens. Ils cherchent pas une rentabilité ces Zénith, ils cherchent à avoir de l'animation, des spectacles et des spectateurs. La SMAC elle répond, il y a des SMAC subventionnées qui sont plus difficiles que d'autres, mais il y a des moyens. Il faut juste sur ce réseau, dans cet aménagement, l'on est peut être allé vite dans certaines zones d'aménagement. Il y a peut être des villes dont les bassins sont plus difficiles et c'est le rôle du Ministère, de la collectivité locale et du CNV de se voir sans les exploitants et de voir quelles solutions ils ont pour rentrer dans un cahier des charges évolutif. Je ne sais pas lequel mais c'est un vrai souci politique. Pas qu'un souci entre un producteur et un mauvais gestionnaire qui n'est pas gentil parce qu'il fait payer trop cher. Ce n'est pas du tout le débat. Il faut redonner de l'air, trouver le public, que – je dis sans doute une bêtise – qu'il n'y ait pas de SMAC.... Je ne connais pas bien Pau, mais.... Aider Limoges, que les Limogeois puissent avoir du spectacle, de l'animation et c'est tout !

Jean-Louis JOSSIC – Adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture

Je voudrais parler un peu des collectivités territoriales parce que je pense que l'on mélange un certain nombre de choses. Dans les collectivités territoriales, on revendique notre liberté de gestion. Il faut que l'on revendique notre liberté de responsabilité. J'entends dire que les Zénith ne marchent pas ou autre chose ou.... Qu'ils ne sont pas rentables – ça c'est un mot qui m'horripile – je dirai qu'ils ne font pas



d'excédent. On est pas dans le milieu d'une société anonyme, on est en train de gérer un service public. Premièrement, je ne pense pas qu'il faille en permanence demander à l'Etat quand une collectivité territoriale fait une bêtise, d'aller chercher de l'aide en permanence. Je crois qu'il faut être beaucoup plus responsable et en tout cas, nous on l'est. Le vrai problème il est que j'ai l'impression que l'on considère les Zénith comme un outil à part dans la politique culturelle. Le Zénith est l'un des maillons de la politique culturelle et que, comme toute autre politique culturelle, s'il y en a qui arrivent à dégager des excédents pour financer d'autres éléments de la politique générale – puisque les recettes ne sont pas affectées en terme de collectivités territoriales – tant mieux. Mais on peut faire aussi le choix de dire que l'on paye pour avoir un Zénith parce que l'on veut offrir aux personnes qui sont dans notre territoire un certain nombre de spectacles que l'on ne pourrait pas avoir si il n'y avait pas la puissance publique et que s'il y avait que la puissance privée. Ca c'est le premier élément. Deuxième élément, j'ai entendu tout à l'heure que les collectivités territoriales n'y connaissent rien, on les rencontre pas. On a quand même l'Association des Maires des grandes villes de France, il y a une commission culturelle. Je pense qu'il faut que vous demandiez à les rencontrer, parce que là vous rencontrerez les adjoints à la culture, vous rencontrerez tous ces gens là et, par l'intermédiaire de cette commission on peut d'ailleurs y travailler. On a pas abordé le problème des Arena, mais nous nous sommes réunis car j'appartiens à une commission finances et une commission sports, nous nous sommes réunis entre nous, commission sports et commission culturelle, pour discuter des Arena et quelles sont les incidences sur les Arena. Je regrette que l'on en ait pas suffisamment parlé pendant cette table ronde, mais cela aurait été intéressant parce que je travaille beaucoup sur les Arena. Je vais être personnel qualifié sur le débat public sur le nouveau stade de rugby pour savoir si il faut le faire ou pas le faire. On est quand même, les collectivités territoriales propriétaires de nos Zénith, il faut que l'on arrête de pleurer pour aller chercher de l'argent. On a fait un choix culturel. En petit équilibre cela coûte 300 000 euros à la communauté urbaine. En investissement, j'ai fait de gros investissements ces dernières années mais cela ne me gêne pas parce que cela rentre dans la politique que l'on a choisie. Et nous l'assumons. Il faut que l'on continue de l'assumer.

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Vous, vous l'assumez.

Pour reprendre ce que disait Thierry tout à l'heure. Il faut pas se tromper de langage. Il disait que si l'Etat, derrière le CNV, était venu mieux expliquer, avoir une autre lecture du cahier des charges, approprié suivant les villes et les agglomérations et leur économie ce serait un bienfait. Je suis bien d'accord avec toi. Un Zénith comme Nantes peut dégager une redevance positive par définition. Un Zénith comme Limoges aurait besoin d'aide. Monsieur à Nancy, il a déjà admis l'aide, donc tout va bien. Est-ce que l'on peut pas aller plus loin, est-ce que vous ne passez pas à travers certains spectacles pour lesquels le CNV voulait intervenir pour que toutes les villes équipées d'un Zénith puissent avoir au minimum les mêmes tournées.

Aurélien BINDER – Directeur du Zénith de Lille

C'est très intéressant l'approche de Michel Dufrasse parce que cela veut dire aussi, sortons du cahier des charges, cela veut dire que peut être que Michel il admet aujourd'hui qu'il a un outil de gestion culturelle, il admet aussi qu'il faudra dégager au Grand Nancy des budgets de programmation. Comment les gérer ? Parce que aujourd'hui à Nancy on souhaiterait plus de spectacles et qu'il faudra peut être trouver un équilibre dans ce cahier des charges entre une SMAC et le cahier des charges actuel. Je sais pas quoi, mais c'est peut être cela une des pistes. Car quand on a un élu aujourd'hui qui nous dit : cela ne me pose pas de problème parce que j'ai voulu un Zénith et je l'assume, c'est rare. Pour l'assumer il faut qu'il y ait de la programmation, du public et des spectacles. Et si l'économie du producteur permet pas qu'il s'arrête dans cette ville là, et qu'il s'arrête plutôt à Amnéville ou à Strasbourg, il est en droit d'ouvrir le cahier des charges pour trouver avec les producteurs et son exploitant des solutions financières pour pouvoir animer comme il anime sa SMAC ou son Opéra qui lui coûte très cher à Nancy.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Dernière remarque et puis nous accueillerons Jack Lang qui vient d'arriver.

Denis TURMEL – Directeur du Zénith de Nantes

C'est juste pour revenir sur ce que disait Aurélien, avec qui, pour une fois je suis d'accord. L'on a entendu la parole d'un élu, d'une collectivité territoriale, d'une parole raisonnable et raisonnée. On assiste par ailleurs à une inflation et au positionnement d'un certain nombre d'opérateurs sur les Zénith qui font monter les enchères au niveau de la redevance. A un moment donné, on va voir ces opérateurs qui ont besoin de ces vitrines pour d'autres aspects de leurs différentes activités, dans leur diversification. Ils arrivent sur ce



terrain sans forcément le connaître et faire monter les enchères mécaniquement. Les collectivités vont avoir envie d'entendre ces sirènes.

Public : Oui, je trouvais que mon collègue avait très bien répondu en tant que collectivité territoriale. Simplement, une petite chose c'est que l'une des modifications du cahier des charges qui aurait pu être enclenchée si le processus n'avait pas été arrêté c'était qu'au moment des appels d'offre pour les DSP, c'est qu'il y ait aussi un regard extérieur qui intervienne dans l'opération et qui dise si le soumissionnaire.... S'il y avait vraisemblance dans la viabilité du projet. Cela avait été évoqué et comme le cahier des charges n'a pas évolué, c'est resté en suspens.

Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

Moi je voulais dire une petite chose qui pourrait être une bonne introduction à Jack Lang. C'est que l'on revient de loin avec ces salles. Tout le monde a prononcé le mot culturel, les Zénith sont censés accueillir des spectacles de « variété », au sens où l'on parle aujourd'hui de musiques culturelles – Je rend hommage à Jack Lang. C'est plus facile à moi de le dire que lui – Qu'il a ouvert son Ministère en 81 à ce moyen d'expression. C'était le démarrage de tout. Je veux dire cela pourquoi ? Quand on parle beaucoup d'équipements culturels, etc.... Il y a toujours un espèce de malentendu dans nos spectacles dit de musiques actuelles qui sont de la culture quand on parle des SMAC, mais si Mylène Farmer passe dans une salle on ne parle plus de culture. Il y a cette ambiguïté d'activité commerciale par rapport à une activité culturelle. Je ne défends rien par rapport à cela mais il faut l'avoir en tête. La complexité des Zénith c'est cela aussi !

C'est permettre de dégager de l'argent avec des spectacles qui sont dans le monde marchand au service d'autres spectacles qui sont moins évidents. Ce carrefour entre monde marchand et monde culturel qui nous différencie complètement de l'action culturelle traditionnelle qu'avait mené le Ministère auparavant ou même que mène aujourd'hui les collectivités. Vous savez en 81 le mot rock était un mot grossier, le Zénith était une appellation et on parlait de salle de rock de la Villette et on osait pas utiliser le mot rock au Ministère. C'était un peu gonflé de la part de Jack Lang et François Mitterrand de dire on y va. Trente ans après on n'a pas tout à fait estompé ce problème monde marchand de la variété avec monde culturel des musiques actuelles. En gros SMAC et Zénith.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Je pense que l'on ne le réglera pas à cette table ce soir.

Merci à mes invités. Je vais passer la parole à Jack Lang. Vous avez été appelé comme grand témoin de cette histoire. Nous vous passons la parole bien volontiers.



INTERVENTION JACK LANG, Ancien Ministre de la Culture

Je n'ai rien préparé, je débarque au milieu de vos échanges. Je ne me prononcerai pas sur la situation actuelle que je connais beaucoup moins bien que vous, j'ai cru entrevoir des débats qui ne sont pas sans importance. Peut-être que vous m'aviez demandé de venir pour être à l'instant préhistorien. Peut-être que c'est en rappelant les réflexions d'un moment que l'on peut aussi résoudre les réflexions du jour. Disons que lorsque l'on a été appelé à prendre les rênes du Ministère de la Culture, les musiques autres que la musique classique – et encore, le baroque était encore chichement accepté – le jazz aussi quand même grâce à quelques pionniers ici présents, les autres musiques ne paraissaient pas entrer dans le champ des préoccupations des politiques publiques. Elles étaient considérées comme latérales, marginales ou insuffisamment « nobles ». Bref, c'était ainsi et je ne sais pas qu'elles étaient les arrières pensées, il y avait une part d'indifférence, de non connaissance ou d'ignorance.

Et puis c'était une autre génération, c'était d'autres personnes, etc... Lorsque nous sommes en charge à ce moment-là en mai-juin 81 du Ministère de la Culture, j'ai souhaité pour des raisons qui sont liées aussi à mon histoire personnelle et à des histoires qui sont celles de cette génération-là, de ces musiques dont nous parlons aujourd'hui, nous étions nés avec, accompagnés par elles, c'était assez étrange qu'elles n'aient aucun droit de cité. Parfois même, certaines musiques en question étaient considérées comme dangereuses - cela paraît invraisemblable aujourd'hui – subversives, menaçantes pour l'ordre public. Pas seulement de la part de l'Etat mais d'abord des maires des collectivités locales. Je crois que ma première sortie de Ministre a été de me rendre à un concert de Stevie Wonder, qui n'était pas le plus violent, et cela paraissait inhabituel. Et puis, quelques temps plus tard, je suis allé à un concert de Téléphone à Pantin et des groupes de ce type jouaient sous des chapiteaux. Je parle pour Paris mais cela était aussi valable pour d'autres villes que Paris. A l'exception du Palais des Sports qui quelquefois pouvait être utilisé pour de grands événements internationaux. Et c'est tout. J'ai assisté à ce concert et je suis allé prendre un pot à la fin.

Qu'est-ce que l'on doit faire, qu'est-ce que l'on peut faire ? Alors, ils m'ont expliqué des choses banales, toutes simples et évidentes. Lassés d'aller dans des endroits improbables, la gadoue, la pluie, l'inconfort, l'acoustique incertaine et le reste ! De quoi avez-vous besoin ? Que s'édifient ici ou là des salles correctes où l'on puisse voir de partout, que la vue ne soit pas obstruée par des poteaux, par je ne sais quoi d'autre. Que l'acoustique soit à peu près convenable. Cela paraissait l'évidence. Et donc, aussitôt entendu, aussitôt accompli. C'était l'époque. On avait l'habitude l'aller vite et fort. Avec détermination. Alors on s'est interrogé. Comment s'y prend-t-on ? Comme on voulait faire vite, on s'est dit-on va pas construire selon les règles de l'art, il faut être opérationnel dans un délai très court. Et là, l'idée est venue de concevoir cette forme industrialisée, fabriquée pour une part en usine, préfabriquée, préparée avant de sorte que nous n'avions plus qu'à faire grimper dans l'espace la structure. C'était le premier Zénith. Nous avons l'appui du Président de la République et – je n'ai plus la mémoire exacte des délais – mais je pense qu'en 2 ans.... Allez-y !



Daniel COLLING – Directeur du Zénith de Paris

On a construit en 9 mois et on a fait 8 mois d'études. Ce qui est assez extraordinaire. Nous avons fait un emprunt à la Caisse des Dépôts. On a prouvé avec une étude de faisabilité générale qu'il y avait une certaine rentabilité et que l'on pouvait rembourser un emprunt. Le Ministère de la Culture s'est porté garant. Pour la petite histoire, la construction a coûté 33 millions de francs. Pour un ensemble de 40 millions avec les études. Donc, pour dire que le Zénith de Paris n'a pas coûté très cher en présentant l'avantage d'avoir été le prototype d'un programme.

Jack LANG – Ancien Ministre de la Culture

En tout cas, l'on a essayé de faire vite et à peu près bien. Et en même temps l'on voulait construire une salle plus importante et plus durable. Il y avait eu les plans, un concours d'architectes, c'était à la Porte de Bagnolet. A l'échangeur. Finalement on y a renoncé parce que on s'est dit qu'après tout le Zénith tenait le coup. Et, comme cela arrive quelque fois, le provisoire est durable, tellement durable que l'on s'est dit pourquoi pas seulement Paris et l'on s'est dit pourquoi pas un Zénith par région, mais presque. Vous connaissez les choses ensuite puisque vous les vivez. Simplement, ce que je voudrais dire c'est que cela faisait partie d'un ensemble, d'une politique d'ensemble. Nous avons parlé avec les producteurs, les artistes, les créateurs qui n'ont pas tous les mêmes idées, c'est normal.

Notre volonté c'était d'essayer de construire des grandes salles mais aussi de faciliter l'émergence de salles de taille plus modeste. Cela a pris différentes formes. A un moment l'on a appelé cela le « café musique » dans les quartiers populaires, cela a été ensuite les salles de musiques actuelles.... Toute cette histoire vous la connaissez. Et puis aussi des studios de répétition, des lieux de répétition car c'était le néant, quasiment. J'ai le souvenir parmi les choses drôles, car on s'est beaucoup marré et j'espère que vous vous marrez encore aujourd'hui, à Paris c'était très difficile et il y avait un groupe, plusieurs groupes rock, qui pour répéter avaient occupé un garage ou un parking d'un immeuble dans le 18^{ème} arrondissement. Il était vide, ils s'étaient installés. C'était très bien installé. Et le premier adjoint du Maire de l'époque voulait les chasser. Je me suis retrouvé face à je ne sais qui, à les protéger. Ils ont laissé les types continuer à travailler. Et ces studios de répétition ont duré quelques mois. Sans compter que l'on a pu créer avec eux des studios qui se sont appelés Campus.

Par rapport au sujet qui vous habite aujourd'hui, nous avons besoin en France et dans d'autres pays, d'une diversité d'équipements, de grandes, de petites salles, de structures, de lieux de répétition, sans compter tout le reste... l'éducation artistique, la familiarisation avec la musique, l'accès aux instruments de musique. Dans tout ce que nous avons pu entreprendre, quelques regrets de ne pas avoir pu faire.... Par exemple, je trouve fabuleuse l'expérience Vénézuélienne qui ne remonte pas à Chavez, qui est très ancienne, qui a été imaginée par un musicien et qui consiste à mettre les enfants très tôt en contact avec des instruments de musique, des violons, des pianos, des guitares. Par cette méthode empirique ils ont réussi dans un pays qui n'est pas si grand – peut-être 30 millions d'habitants – il y a aujourd'hui 6 à 700 000 enfants qui jouent de la musique. Il y a d'ailleurs des musiciens de grande qualité, des chefs, etc.... Ici même, l'on essaie de développer cette méthode mais ce n'est pas le sujet qui vous préoccupe aujourd'hui. Mais tout est lié. Ce que j'ai cru entendre en pénétrant dans votre salle c'est qu'effectivement il faut tenir la balance égale entre la nécessité d'assurer un minimum de survie économique à ces institutions et en même temps ne pas sombrer dans une sorte de marchandisation à outrance. Je ne parle pas des festivals qui sont aujourd'hui des grosses machines avec des contrats de plus en plus élevés.

Je crois que si le CNV a un rôle c'est toujours faire place aux jeunes talents, aux chercheurs, aux nouveaux groupes, ne pas se laisser écraser par certains mastodontes. Mastodontes, j'exagère car ils sont à l'échelle de la France, ils ne sont pas nécessairement à l'échelle du monde. Mais il y en a qui viennent d'ailleurs et auxquels on consent des rémunérations, des tarifs.... Sans compter les débats qui ont agité certaines villes où l'on a assisté à des prises en charge de



subventions élevées pour la venue de certains artistes qui ne sont pas au bord de la ruine. Cet argent serait peut être plus nécessaire à de jeunes groupes ou à d'autres actions et activités. Voilà, j'ai promis de ne pas être long, j'ai oublié beaucoup de choses évidemment mais je suis très heureux que finalement cette petite idée, qui paraissait improbable, ait vu le jour si rapidement. Daniel qui est à mes côtés, Jacques Renard et d'autres ont joué un grand rôle pour permettre l'enfantement de ce Zénith et de ces Zénith, pour tenter d'en garantir l'indépendance, avec quelquefois des menaces, de graves menaces sur le Zénith de Paris en particulier, mais jusqu'à présent vous avez tenu bon. Je pense que c'est bien que vous vous réunissiez pour évoquer tous ces sujets.

S'il y a une question, je suis bien entendu prêt à y répondre. Mais vous savez plus que moi ce qu'a été l'histoire et surtout le présent de ces institutions musicales.

Anne QUENTIN – Journaliste « La Scène »

Merci Jack Lang, de votre intervention.

Jacques, la parole conclusive de synthèse est à toi.



CONCLUSION

Jacques RENARD– Directeur du CNV

Merci beaucoup, vous imaginez bien que je ne vais pas faire un résumé de l'ensemble des propos qui ont été tenus, c'est tout à fait impossible. Je voudrais tout d'abord remercier beaucoup de gens. Remercier Jack Lang qui vient de parler, sous l'autorité duquel j'ai eu à la fois l'honneur et le plaisir de travailler. Notamment pour avoir contribué à cette création des Zénith. J'ajouterai d'ailleurs un petit commentaire personnel. Au moment où le Zénith de Paris a été construit, nous avons pris ensuite la décision de faire dix Zénith en province. C'était les grands travaux dans les régions possibles où il y avait des Zénith, et je me souviens de la réaction de l'administration française en général, aussi bien au niveau national que local, on nous avait ri au nez : Vous n'y arriverez pas, les collectivités locales ne seront pas intéressées, vous n'aurez pas le public pour aller dans ces salles... Aujourd'hui il y a 17 Zénith sur les territoires et bientôt 18.

Donc, je voudrais remercier l'Assemblée Nationale, en particulier les deux députés Marcel Rogemont et Patrick Bloche, qui nous ont accueillis et sans lesquels ce colloque n'aurait pu se tenir. Donc, merci beaucoup aux députés et aux services de l'Assemblée Nationale qui nous ont été très utiles. Je voudrais remercier bien sûr l'ensemble des intervenants de ces trois tables rondes et les trois modératrices, remercier l'ensemble de celles et ceux qui ont assisté pendant toute cette journée à ce colloque. Il y avait 204 inscrits. Ce qui manifeste l'intérêt que les professionnels, les élus, les acteurs de la vie culturelle ont pu témoigner pour ce sujet d'importance dans notre secteur, de façon générale pour le paysage culturel de notre pays.

Il y avait trois débats.

Quelle régulation ? Quelle insertion des Zénith dans notre territoire ? Quel avenir des Zénith en terme d'équipement culturel de grande capacité, Zénith versus Arena ? Bien entendu, sur ces trois grands sujets, puisque nous avons voulu définir trois sujets qui puissent globaliser, prendre de la distance par rapport aux problèmes actuels des Zénith tout en nous référant à ces problèmes que les uns les autres peuvent vivre au quotidien... un colloque qui pouvait permettre et qui a pu, je crois, parce que pour nous il a été très enrichissant en tant que CNV, cela nous a permis d'avoir un certain nombre d'éléments et de réflexions tout à fait important. Je remercie d'ailleurs tous les intervenants aussi bien des tables rondes que ceux qui ont pris la parole dans le jeu des questions-réponses.

Je citerai d'ailleurs Nicola Sirkis du groupe Indochine puisque nous avons eu la chance de bénéficier de son témoignage vidéo. Il a souligné l'intérêt qu'avaient pour les artistes les Zénith. Les artistes ce sont quand même eux qui doivent avoir la parole. Il a terminé son propos en disant : « les Zénith c'est un beau label d'Etat ». Ce sont ses propres paroles et je crois qu'il faut retenir ce point qui souligne précisément que nous sommes dans une logique qui est celle du service public culturel même si il y a une spécificité des Zénith, il s'agit d'une construction publique et d'une gestion privée, offerte aux producteurs de spectacles qui souhaitent présenter leurs spectacles dans les différents Zénith qui sont là.

Bien entendu, le réseau est hétérogène, le Zénith de Lille n'est pas le Zénith de Caen. Celui de Strasbourg n'est pas celui de Pau. Puisque l'on a parlé d'aménagement du territoire, vous savez, il en va de l'aménagement des Zénith, de l'implantation des Zénith sur les territoires, comme des autres réseaux d'établissements culturels.

Ne croyez pas que les centres dramatiques, les scènes nationales, et bien d'autres institutions aient été implantés sur les territoires selon une logique qui soit la plus cohérente, la plus visible et la plus évidente. Les équipements culturels s'implantent aussi là où il y a des demandes, notamment des demandes des collectivités territoriales. Ce sont elles – et il faut les remercier



d'ailleurs – qui ont permis la construction de ces réseaux d'institutions culturelles même s'il y a eu des subventions de l'Etat. Cela vaut, de ce point de vue là, pour les Zénith comme pour tous les réseaux d'institutions culturelles.

Nous avons évoqué beaucoup de sujets, bien entendu il y a cette question de la régulation. Il faut retenir ce que les représentants de l'Etat ont pu dire. A savoir que dans ce débat complexe de la régulation, de son mode, de son intensité qui paraît souhaitable pour ce type d'équipement culturel qui est spécifique, l'Etat nous dit clairement, je cite Michel Orier : « Il y a une fenêtre de tir pour que l'on introduise un dispositif de régulation dans le cadre du projet de loi d'orientation sur la création des spectacles vivants ». Après, bien entendu, aux services de l'Etat et à nous, nous les acteurs de la vie culturelle, les professionnels, de saisir cette fenêtre d'opportunité, de faire des propositions pour essayer de faire en sorte que les Zénith soient, en tant que réseau – la question du réseau se pose, sa pertinence, son identité – il y ait là l'opportunité de voir le label Zénith se voir conférer une disposition législative réglementaire. Je crois que puisque les représentants de l'Etat l'ont souligné, à nous, en concertation avec ces représentants de l'Etat, d'essayer de faire des propositions les plus pertinentes pour avancer dans cette direction. Si cela est possible. Parce que c'est difficile, c'est complexe, il y a des problèmes juridiques et des problèmes économiques, il y a la loi française et la loi européenne, tout cela est compliqué mais à nous de travailler dans cette direction. Cette question de la régulation rejoint bien sûr la question de la concentration qui a été évoquée à plusieurs reprises. Sachant que sur cette question de la concentration, ce qui a été mis en exergue c'est le processus de concentration verticale, le fait qu'un certain nombre d'entreprises puissent avoir des positions – tant en terme d'exploitation de salles, de production de spectacles, de diffusion de spectacles, voire de distribution de billets – Mais, quand il s'agit de réguler la concentration, il ne s'agit en aucune façon d'empêcher ces acteurs d'être présents, de se développer, d'être compétitifs. Il s'agit seulement de trouver un équilibre entre les grandes entreprises et les acteurs indépendants, notamment les producteurs indépendants qui doivent avoir toute leur place comme l'ensemble des acteurs de la vie culturelle. Donc, c'est cet équilibre qui doit être trouvé lorsque l'on parle de concentration. Il ne s'agit pas de pointer du doigt des acteurs qu'il s'agirait de dénoncer, il s'agit de trouver un équilibre – dans ce cadre du processus de régulation de concentration – pour préserver ce que l'on a appelé l'économie du spectacle vivant. Faire en sorte que chacun des acteurs puisse avoir sa place, puisse continuer à se développer, à promouvoir ses activités. C'est cela qui doit être le fil conducteur de la réflexion.

Ensuite, le rapport entre les collectivités territoriales et les professionnels – producteurs, exploitants de salles, diffuseurs – c'est complexe. On l'a vu. En même temps, les propos des uns et des autres sur ce sujet sont divers et l'on sait très bien que selon la situation des Zénith, selon leurs résultats économiques et culturels, la position des collectivités territoriales n'est pas toujours la même. Celles-ci sont confrontées à de graves difficultés financières – comme les acteurs de la vie culturelle – mais la logique n'est pas la même. Cela a été souligné par Jean-François Burgos ce matin. Il y a la logique de la filière musicale et la logique de la collectivité territoriale qui consiste à promouvoir une politique culturelle sur les territoires et pour les personnes, les publics. Il faut arriver à concilier cette double logique : la logique professionnelle de la filière musicale et la logique territoriale. Je pense que quelques idées intéressantes ont été évoquées ce matin. L'adjoint au Maire de Dijon s'est posé la question de savoir comment les pratiques culturelles des publics qui vont au Zénith peuvent ensuite induire des pratiques culturelles qui pourraient se retrouver dans les autres équipements culturels.

C'est le type même de réflexion qui doit aussi constituer le fil conducteur d'une politique culturelle locale, c'est pourquoi l'on a posé ce sujet au débat de notre table ronde parce que c'est aussi là que se situe aussi cette question du rapport avec les publics. Qui est une question décisive, indépendamment des questions professionnelles et artistiques



Voilà ce que je pouvais dire.

Il y a un autre point important qui est celui du dialogue. Michel Orier l'a dit ce matin. Le cahier des charges, ce doit être le fruit du dialogue entre les collectivités territoriales, les professionnels et l'Etat comme garant. Le cahier des charges sera respecté si les clauses du cahier des charges paraissent comme étant pertinentes et adaptées pour l'ensemble des acteurs concernés par la question des Zénith. On le sait, le cahier des charges est plus ou moins respecté selon les endroits et c'est évident. C'est la question qui nous est posée. Il peut être adapté et d'ailleurs, le document d'orientation qui a été le fruit du travail de concertation mené depuis 2 ans indique un certain nombre de pistes, de propositions qui vont tout à fait dans le sens des adaptations qui ont été évoquées. Aussi bien en ce qui concerne la nomination du directeur, la règle des 70-30, la règle du point de vente. Je pense que ce processus de concertation doit se poursuivre. Ce colloque que nous avons conçu est une étape dans ce travail de concertation. Nous devons aller au-delà, dans cet approfondissement des questions qui ont été évoquées aujourd'hui. En faisant apparaître plus clairement ce qui diffère entre l'essentiel et l'accessoire. Il y a un certain nombre de règles qui ne peuvent pas être négociées, il y a d'autres règles qui peuvent l'être. Qui peuvent être aménagées.

Enfin, un dernier mot auquel j'ai pensé ce matin et Olivier Hibal l'a dit. Il a parlé de la question internationale. Je trouve que cette question est intéressante.

Il y a un Louvre à Abu Dhabi, pourquoi pas un Zénith à Saint Petersburg, Rio de Janeiro ou Shanghai ?

Les Zénith sont, sur le plan architectural, sur le plan des publics, sur le plan de la qualité d'accueil des artistes un succès, malgré les problèmes que nous avons visités, re-visités aujourd'hui. Près de 100 millions de recettes de billetterie générés tous les ans, par les 17 Zénith. Près de 3 millions de spectateurs. Beaucoup d'artistes accueillis. C'est un succès. Et certains ont eu l'occasion de le souligner, les Zénith sont souvent un exemple pour des artistes ou des acteurs de la vie culturelle à l'étranger..... alors, allons-y, affichons le succès de ce réseau des Zénith – qui n'est pas encore tout à fait un réseau – et essayons de le promouvoir à l'international. C'est aussi une manière de faire valoir l'exception culturelle française. Voilà ce que je voulais dire.

Merci à tous.

